

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
PROCESS-VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 19 MARS 2022**

Le Conseil d'arrondissement s'est réuni le jeudi 19 mars 2022 à l'Hôtel de Ville de Paris, arrondissement, sous la présidence de Monsieur François VALENTIN, Maire du 11^e arrondissement de Paris.

La séance a eu lieu en présence publique et a été rendue accessible en direct le 19 mars 2022. L'ordre du jour a été établi à l'initiative de Monsieur VALENTIN.

En raison de la pandémie de la Covid-19, le 19 mars 2022 présente diverses dispositions de vigilance sanitaire, le questionnaire relatif aux modalités de participation en présentiel ou en téléprésentiel et les modalités d'usage des plateformes de visioconférence.

Elus présents :

Maire d'arrondissement : M. François VALENTIN

Maires adjoints : M. Anne THIBAUT, Mme Anne BARONNET, M. Florent JUREL, Mme Laure SOLLIER, M. Jérôme BÉGIN, Mme Béatrice MOYET, M. Luc LEBON, Mme Bénédicte SACQUET, M. Christophe MORFAL, Mme Jocelyne LAHERAUCHE, M. Jean-François CORNÉ

Councillers de Paris : Mme Geneviève KIELEBOUTS, M. Patrick BUDJIT, Mme Delphine TERLIZZI, M. David HÉLÉNE, M. Yann DURANT RAUCHER, Mme Lucile BIRBAUX, Mme Geneviève SACQUET, Mme Nelly GANNIBÉ

Councillers d'arrondissement : Mme Naïme BLANCHARD, Mme Florence KARSCHAL, M. Alexandre V. SCANTINI, M. Christophe HENOCIS, M. Jérôme DE TASSI, M. Didier Yungue ZIACO, Mme Anne M. LEBLANC-MOZETRAND, M. Jean-Christophe MARTEL, M. Guillaume BOFFENOY

Présents :

Mme Anne THIBAUT & M. François VALENTIN
Mme Anne LAMIN & M. Christophe HENOCIS
M. Antoine KADICOLLEFFY & Mme Bénédicte SACQUET

Absent : M. Christophe BARONNET

Secrétaire de séance : M. Alexandre V. SCANTINI

Ordre du jour de la séance :

I / Désignation du secrétaire de séance

11202211 Désignation du secrétaire de séance

II / Adoption du procès-verbal de séance

11202212 Adoption du procès-verbal de la séance 2 mars 2022

III / Hommage aux victimes de la rue du He arrondissement

IV / Compte Administratif 2021

11212213 Fixation de la prévision des dépenses

11212214 Affectation du compte schéma n°1 2021

V / Projets de délibérations soumis pour avis du Conseil d'administration

Transition Écologique et Climat

2022 10164 7 Coopération de la Région Île-de-France et du Parc Naturel de Paris

Sollicités

2022 11540 1 1 Océanographie Littorale - Subvention (23.500 euros) en faveur de l'association Passons au MYRIEY pour ses travaux dans le cadre du Mois Parisien de l'océan 2022

2022 11540 4 Subventions (121.850 euros) à 5 associations pour leurs actions dans le cadre de l'été 2022

2022 11540 2 Subventions (15.200 euros) à 2 associations pour leurs actions dans le cadre l'été 2022 à l'intermédiation de associations de femmes seniors

2022 11540 9 Subventions (10000 euros) à 7 associations pour leurs actions de soutien aux seniors isolés et de réinsertion culturelle

2022 11540 10 Partenariats (324000 euros) et conventions avec 6 Mesures d'Accompagnement des Adulés de l'été des CITE (Centres d'Accompagnement de l'été) km et du Cosmopolite organisés à Paris entre l'année 2022

Santé Publique

2022 1154 9 Subventions (26.100 euros) à l'association Appels de citoyens pour mobiliser la présence d'incapables de travail dans les projets sociaux de la RASIP

Attractivité et Emploi

2022 1154 4 Subventions (5.251.000 euros) en faveur des associations structurellement liées au projet d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles

2022 1154 48 Subventions de soutien aux associations (30.000 euros) et aux villes pour 2 associations permettant à l'association de soutenir les associations de l'Union européenne de la Jeunesse

Jeunesse, Vieillesse et Handicap

2022 1154 35 Subventions (34.150 euros) à 5 associations pour leurs actions de sensibilisation et levée d'avis administratifs dans le

2022 1154 31 Approuver le Plan alimentaire local de la Ville de Paris pour la période 2022-2027

2022 1154 10 Convention cadre relative au statut des populations de chiens libres présents dans les parcs publics, les et espaces publics

Projet de loi

2022 1154 4 Réajustement des épreuves de vieillesse à l'échelle de la Petite Seine - Convention avec le Réseau des Ateliers Vieilles Participatifs et Solidaires Parisiens (RAVSP)

2022 1154 19 Subventions (214.200 euros) et conventions avec l'association française de l'appel à projets Coopération et Écologie

Démocratie Citoyenne, Jeunes et Territoires

2022 1154 13 Soutien aux Accrochées persistantes situées dans les quartiers populaires - Subventions (30.000 euros) à 4 associations

2022 1154 16 Soutien à la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et actions d'accueil des jeunes - Subventions d'investissement (12433 euros) pour 10 projets associatifs

2022 1154 51 Actions en faveur des jeunes des quartiers populaires - Subventions à 22 associations

2022 1154 20 Projets éducatifs locaux dans les quartiers populaires - Subventions à 11 associations

2022 DDCI 39 Acquisition de biens d'équipement, travaux et valeurs dans la République - Subventions à 79 associations pour le financement de 79 projets dans les quartiers populaires parisiens

Politique Industrielle et Professionnelle

2022 DDFP 1 Subventions (111 973 euros) et conventions avec 14 associations et SICO dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2022

Affaires Sociales

2022 DASCO 7 Subventions annuelles d'objectifs et subventions (975 294,34 euros) pour des travaux d'entretien des locaux des locaux d'activités périscolaires

2022 DASCO 12 Collèges publics parisiens - Douze associations de financement (37 210 euros), Douze associations de financement (10 190 euros) et associations moyennes (32 717 euros)

2022 DASCO 30 Collèges publics - Projets de restauration de menuiseries extérieures pour

2021 (30381,05 euros) du Financement départemental des actions d'entretien

2022 DASCO 21 Classes de langue - Subventions pour la mise en œuvre des ateliers de langues

Familiales et Petite Enfance

2022 DDFP 25 Subventions (1 141 578 euros), actions n°1 avec l'association ADPTE pour le financement des services sociaux de proximité de petite enfance

2022 DDFP 39 Subventions (5 105 371 euros) et convention avec l'association Ceresudo (16) pour les 22 établissements d'accueil de la petite enfance

2022 DDFP 47 Subventions montant n°1 avec l'association ADFP Développement (16) pour les 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son développement durable

2022 DDFP 52 Subventions (3 487 015 euros) et convention n°1 avec l'association La Maison Kangourou (16 N°1) (6) pour les 15 établissements d'accueil de la petite enfance

2022 DDFP 91 Subventions (3 211 320 euros) et convention n°1 avec la Fondation Léopold Basso (8) pour 4 établissements d'accueil de la petite enfance

2022 DDFP 62 Subventions (157 690 euros) et conventions avec 7 associations pour des actions de soutien à l'immersion

2022 DDFP 67 Subventions (1 000) euros à 7 associations pour leurs actions de soutien à la parentalité

2022 DDFP 56 Subventions (608 054,32 euros) et conventions annuelles d'objectifs avec 14 associations pour le financement de l'ADP

2022 DDFP 53 Logement offert à une maison d'assistants sociaux situés 27 bis rue Léopold (16) - Action de logement Ville / Trois Habitat OPH

Logement et Habitat

2022 DLH 34 Modification de la garantie d'ajout de valeur pour le financement d'un logement et de création de logements sociaux au 15 rue Feytaud (16), Démarche ou ADU 14

Légitimation

2022 DLH 19 Aménagement provisoire d'occupation des locaux parisiens de la Ville au lieu des locaux occupés, et de les affecter dépendant de l'annuaire 11 rue des Trois Couronnes (16)

VII202214 Vu en séance la délibération 2022 DLH 19 sus citée la création d'un espace vert au 11 rue des Trois Couronnes (16)

2022 DLH 39 Détermination de l'Usée d'Etat de l'annuaire (16)

Villes et Régions

2022 DVI 38 Aménagement de surface: travaux de voirie compris travaux

2022 DVI 36 Création de "Pass 2 Zones Résidentielles" dans les zones de planification. Conditions de mise en œuvre applicables

Autres Contrats

2022 DAC 543 Subventions (895 100 euros) et conventions avec 31 sociétés d'investissement pour 34 actions de soutien indépendantes

VI / Vues du Conseil d'arrondissement

VI1202215 Vues des élus sur le régime des services publics et la préservation de services publics

VI1202216 Vues des élus de la police chargée par l'Etat des services de Police d'Emploi Compagnies

VI1202217 Vues des élus sur les nouvelles modalités de communication de l'Etat

VI1202218 Vues des élus sur l'élaboration d'un plan de développement des services de l'Etat

VI1202221 Vues des élus sur la création de la présidence des services de l'Etat

VI1202219 Vues des élus sur le budget public

VI1202220 Vues des élus sur le service public

VII / Questions orales adressées au Maire d'arrondissement

Q11202203 Question orale relative à la gestion des déchets et des équipements dans le territoire

Q11202204 Question orale relative à la régulation des services publics de l'Etat et la mise en œuvre de la stratégie

1. 1803. *à propos de* *à propos* par M. LANGE. / A l'ordre du jour des *«réunions»*

M. le Maire a demandé, Nous allons rendre hommage à Marie-Thérèse ALLIER et à ses collègues de la Ménagerie de Verre. Elle nous a fait plaisir à de nombreux évènements que nous ont partagés en tant que lieu à Paris-Pluriel. M. LANGE et Françoise BUDOFF.

Hommage à Marie-Thérèse ALLIER et Françoise BUDOFF

M. le Maire a depuis notre dernière réunion, nous avons eu effet appris le décès de Marie-Thérèse ALLIER survenu le 26 mars dernier à l'âge de 91 ans. Elle était connue grâce au théâtre de la Ménagerie de Verre. Elle avait découvert dès l'âge de 8 ans, la danse par le choréographe Paul Saligny, elle alla à l'école de danse de la ville de Paris et de Paris-Montmartre puis du conservatoire à l'âge de 13 ans. Par la suite, elle entra dans la carrière de chorégraphe en dirigeant les troupes les plus prestigieuses de la région parisienne notamment sur l'île de la Grande Île, en collaboration avec le maître CHARRAULT.

À partir des années 1990, elle décide, par goût de la création, pour être une jeune maman et avec son mari de s'essayer de se lancer vers la danse contemporaine et d'associer en cela à lui son *«Bibi»*. Ce lieu, elle l'acquerra dans la rue Montmartre au lieu de la Ménagerie de Verre, après que de nombreux échanges ont eu lieu entre elle et le maître. Ce lieu fut des années, ce lieu, le lieu de la danse grâce à ses nombreux spectacles, de spectacles et de créations de chorégraphes, un espace qui a accueilli et qui accueille encore de nombreux artistes, chorégraphes et danseurs, les quels ont pu y passer leurs rêves et leur jeunesse. Ce lieu singulier elle le voulu, elle l'a voulu elle et son mari. Elle y travailla, elle y fut active. Nous espérons, et nous faisons tout ce que nous pouvons pour les équipes pour le préserver. Pour soutenir les artistes dans toute cette année, elle a lancé son festival en 1995, *«Les Inaccoutumés»*, dont elle avait l'intention de continuer à programmer de la nouvelle édition. C'est la 27^{ème} édition qui se termine en octobre prochain.

Sur un plan plus personnel, Marie-Thérèse ALLIER est une femme dont le caractère, sa volonté, la culture lui ont permis d'accomplir de grandes choses. Elle est une femme humaine, ouverte, et bien sûr elle, pour son travail, pour cette personnalité, pour l'histoire et l'existence qu'elle a su projeter, et pour son exigence qui était constante. Elle a travaillé à Paris-Montmartre de Verre, au théâtre personnel et singulier de la danse contemporaine.

Nous remercions les élus du Conseil d'administration et de l'association des habitants de Paris-Pluriel, d'aujourd'hui, pour leur soutien et leur soutien à ses projets et aux équipes de la Ménagerie de Verre. Le vote propose d'adopter et de soutenir ce hommage.

Je vous remercie Patrick BUDOFF a demandé la parole.

M. BUDOFF : « Je voudrais m'associer au peuple que vient de présenter M. le Maire. Je vous remercie beaucoup, M. le Maire, d'avoir commandé cette séance du Conseil d'administration pour cet hommage à Marie-Thérèse ALLIER.

Ce n'était pas une figure médiatique. Elle n'était pas connue comme je pense. Elle n'était pas connue comme elle, pour ce qu'elle a fait un rôle essentiel au niveau de ce lieu et de ce lieu dans le domaine de la création artistique, tout particulièrement dans le domaine de la danse contemporaine. M. le Maire le rappelle à l'instant elle le célèbre dans son œuvre de sa vie. Elle a joué un rôle que d'être danseuse, et pas juste les danseurs, les chorégraphes et je vous remercie.

«à aller avec un lieu qui leur sera dédié». C'est ainsi qu'elle a vécu il y a quelques années la Ménagerie de Verre, rue de la Charité à proximité de notre musée.

J'ai eu l'immense bonheur de connaître et de fréquenter régulièrement Marie LUCÈSE **LUCCHESE**. Je l'ai connue dans les années 80, mais pas au tout début du 1^{er} confinement, mais parce que j'avais accompagné à cette époque un jeune chorégraphe qui avait demandé à l'Institut de l'aider à créer sa compagnie chorégraphique. Ce jeune chorégraphe, comme tant d'autres jeunes chorégraphe de sa génération a pu exprimer sa capacité de création artistique grâce à Marie LUCÈSE **LUCCHESE**. Parce que c'était un lieu de répétition, un lieu de production, un lieu de création, un lieu de diffusion, son rôle a été d'autant plus important qu'elle a intervenu à un moment où la danse contemporaine en France a explosé – au niveau mondial comme jamais – devant une référence internationale dans les années 80 et 90. Elle n'avait peut-être pas une conscience qu'elle a pu avoir en la Ménagerie de Verre appartenant à tout de nouveaux et de chorégraphe, mais sans elle ils le reconnaissent aujourd'hui. Je n'ai jamais vu Marie par cette nouveauté et surtout cette capacité de création. Et bien que son langage, je ne suis pas sûr qu'il va la faire sortir de l'oubli, mais il lui donne en réalité un statut après sa disparition au sein du cercle des artistes de la scène contemporaine. Un statut qui n'est pas seulement un rôle de rôle mais qui elle a joué dans la création contemporaine française, avec cette dimension à la fois nationale et internationale. Je k.l.u.b.t.s je s'arrête les bien pas que lui avait tenu la compagnie de l'Ordre des Arts et des Lettres pour la Ménagerie de Verre. Et à quelques années, je pense que Paris, et peut-être le 1^{er} confinement, pourrait lui rendre l'hommage qu'elle a

été. Elle n'est plus là, mais je reviens vraiment que cette personne dont la nouveauté pour moi n'est sans doute échangé – vous êtes peut-être passé à côté assez légèrement parce qu'elle ne se mettait jamais en avant – puisse continuer à nous parler de son rôle de notre confinement. Entre toutes les générations de jeunes chorégraphe, il y avait en la ce langage et paroles qui commencent la Ménagerie de Verre, puis en dehors de la Capitale dès qu'on peut avoir un peu de visibilité, et dès qu'on avait reçu une vraie visibilité, on se retrouvait au théâtre de la Ville. Il y avait ce projet, mais la Ménagerie de Verre était le premier salon. Je ne vous dis pas dans quelles conditions elle a réussi à maintenir ce lieu pendant près de 10 ans, c'est presque miraculeux. Pour d'une fois, ce n'est pas que le lieu était, mais elle était là avec une volonté absolument incroyable, et avec une énergie sans borne. Puisqu'elle a dirigé ce lieu jusqu'à sa disparition, elle avait 91 ans. Marie LUCÈSE.

M. le Maire et Mme le Maire. Nous avons également apprécié avec une très grande tristesse que François **ROBERTSON** vous avait écrit à Page de Paris. Cette tristesse du 1^{er} confinement avait été en fait le 25 décembre 1943 – nous avons donc le 25 décembre 1943 – le combat de la rue – de l'avenue du Grand-Veneur où elle fut faite avec son mari pour défendre leur domicile de mariage. Elle avait 17 ans. Évidemment blessée, elle a dû subir un traitement médical très important, ce qui ne l'empêcha pas de conserver d'importantes séquelles, notamment aux jambes.

À l'époque, il n'existait pas de prise en charge des victimes du nazisme. Elle fut donc de toutes ses souffrances son combat. Un combat d'abord personnel qui deviendra ensuite collectif à la suite de la série d'événements qui toucha notre pays entre décembre 1945 et septembre 1946. C'est ainsi qu'elle créa l'association **SOUS** les noms qui, grâce à son action et à sa persévérance, réussit à obtenir la création de l'Union de grande des victimes de nazisme. Fonds qui est devenu l'Institut de la mémoire et de la reconnaissance.

Pour 2021, le coefficient de mortalité est passé de 75 à 79 ans. C'est un décalage qui n'est pas négligeable. Ce coefficient traduit la santé en fait à nos chiffres qu'ils expriment un fait plus important, savoir l'ensemble des décès de nos citoyens.

Il faut savoir ce qu'il en est le moyen de l'âge des personnes qui vivent dans la rue, ce qui vécu dans la rue, est inférieur de 8 ans à celle de l'ensemble de la population française. C'est à dire que leur moyen de l'âge est de 48,5 ans au moment de décès. C'est le vraisemblable et vraiment terrifiant.

Nous allons agréer honorer ce livre le nom des personnes décédées du 1^{er} arrondissement. Nous honorons leur prénom, leur âge et la date de leur décès. Tout évoque leur situation. Il n'a pas été possible de recenser grand nombre de nos élus de recueillir le consentement des familles, et c'est pourquoi nous ne donnons pas leur prénom.

En 2021, cinq personnes y vivent. Il en est de 14 ans auparavant au moment de leur décès, à l'âge de :

- Core, 79 ans, décédée le 5 février
- Léon, 56 ans, décédé le 6 mai
- Etzel, 49 ans, décédé le 13 août
- Grigory, 48 ans, décédé le 15 novembre
- Jay, 38 ans, décédé le 28 décembre.

Deux personnes perdus pendant la pandémie également à l'âge de 28 ans au moment de leur décès en 2021 : Patrick, 49 ans, décédé le 28 juin et sa compagne, Irina, 28 ans, le 27 octobre.

Une personne décédée auparavant à l'âge de 27 ans également dans cette année : Laurent, 87 ans, décédé le 27 août.

En complément de ces personnes dont nous ne pouvons s'ils ne vivaient pas à la rue mais qui étaient certainement isolés au moment de leur décès, ont été recensés. Ils sont et malheureusement tous morts accidentellement. La Ville a engagé le service de la police de la zone de la rue accompagnée, comme de la rue, pour ces personnes toutes décédées depuis 2016, et les accompagneront ces dernières années jusqu'à la fin de leur vie.

- Priscilla, 73 ans, décédée le 27 décembre
- Clément, 73 ans, le 4 novembre
- Alain, 72 ans, le 1^{er} décembre
- Raphaël, 70 ans, le 5 octobre
- Christian, 69 ans, le 17 septembre
- Josephine, 58 ans, le 26 novembre
- Alexandra, 57 ans, le 1 septembre
- David, d'un âge inconnu, le 1 juillet
- Marlene, 57 ans, le 12 juillet
- Nadine, 50 ans, le 21 mai
- Patrick, 50 ans, le 3 janvier
- Céline, 52 ans, le 7 janvier

Pour que ces personnes ne restent pas anonymes, je vous propose de leur rendre leur nom en affectant un logement. Je vous remercie.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**11202211 – Désignation du secrétaire de séance**

M. le Maire : « Bien. Nous avons reçu un certain nombre de pouvoirs :

Avec HIRATAKO m'a délégué pouvoir.

- Avec LAMIN a délégué pouvoir à Christophe LAZARON.
- Avec BALDUCCI-BRY a délégué pouvoir à Bénédicte DAGIVELLE.

À ce stade, ce sont les pouvoirs qui nous reviennent. Si d'autres arrivent, n'hésitez pas à nous les faire passer.

Vous avez également eu désigner Mme Adre VÉRONINI comme secrétaire de séance. Y a-t-il des observations / Je vais maintenant :

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 22		Nombre de points : 2	
Nombre de votants : 22			
Abstention	0	POUR	2
POUR	22	CONTRE	0
La délibération est adoptée			

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE**11202212 – Adoption du procès-verbal de la séance du 9 mars 2022**

M. le Maire : « Nous devons adopter le procès-verbal de la séance précédente. Il a été diffusé sous le vocable habituel. Y a-t-il des observations / Je finis avec pas. Y a-t-il des observations / Il est donc adopté. Je vais maintenant :

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 22		Nombre de points : 2	
Nombre de votants : 22			
Abstention	0	POUR	0
POUR	22	CONTRE	0
La délibération est adoptée			

COMPTE ADMINISTRATIF 2021**11202213 – Élection de la présidente des débats**

M. le Maire : « Le présentational d'un établissement sans défaut? Fin en présence de Jean-Pierre CORSI et de nombreux élus de l'ensemble des groupes. Cela a été l'occasion d'évoquer un vaste éventail de sujets, dans un air Jean-Pierre. L'histoire nous a été racontée de manière à ce que les délibérations soient vivantes.

Le premier sujet a été consacré au vote des déclarations administratives. Je ne peux pas le commenter, pour ne pas être à la fois un commentateur et un juge. Dans le cadre précédent, l'élus LEBLANC à la présidence de nos débats, est intervenu. Après quoi, je n'ai pu aller le voir pour conclure les débats et aller à l'usage des élus du conseil d'administration pour 2021. Y a-t-il des remarques à ce que tout le monde présente à Monsieur de la... »

Résultat du vote :

Nombre de voix (des 20)		Nombre de voix (des 1)	
Majorité de votes : 15			
Abstention	-	NON	-
OUI	12	OUI	7
La délibération est adoptée			

1120204 – Adoption du compte administratif 2021

M. le Maire : « Le sujet concernant ce budget administratif est un sujet sensible et il y a eu un temps de cette opération. »

M. LEBLANC : « Monsieur le Maire, tout d'abord, je vous remercie pour ce soir et les efforts réalisés au compte administratif 2021 de l'Etat spécial de l'arrondissement. En remplacement de notre collègue Monsieur LEBLANC qui est absent ce soir, je vous salue de la part de la délégation des finances que j'ai dirigée de la précédente présidence. »

Tous les ans, on adopte le compte administratif de l'arrondissement de Paris N° 11 au Conseil d'Administration et au Conseil de Paris. Il s'agit des dépenses effectuées sur les trois dotations qui vont vers l'Etat spécial de l'arrondissement ainsi que des reports de crédits disponibles en fin d'exercice.

En 2021, les dépenses engagées sur l'Etat spécial de l'11 s'élevaient à 5,028,564,75 € sur un total de 14,034,035,29 € de crédits ouverts, soit un taux d'exécution de 35,8 % contre 77,0 % en 2020. On est revenu à un niveau d'exécution de 2019, avant la crise sanitaire.

Le taux d'engagement, c'est à dire les commandes passées en 2021 par rapport aux crédits ouverts, est de 40 %.

Je ne vais pas rentrer dans le détail de toutes les lignes puisque vous l'avez dans les documents qui vous ont été transmis, je vais juste aller directement aux grandes synthèses du compte administratif.

Compte tenu de ces engagements, les crédits à reporter sur 2022, c'est à dire l'état entre les crédits ouverts et les crédits consommés, se monte à 1 907 000 € sur trois, je vais arrondir à chaque fois le chiffre au millier d'euros pour donner les ordres de grandeur. Sur ces sommes :

- 600 000 € qui sont des restes à réaliser, c'est à dire des crédits qui ont été ouverts en 2022 les dépenses qui n'ont été engagées en 2021.

- 380.000 € environ sont des reports de crédits non affectés sur la dotation de gestion globale. La mise en œuvre doit être soumise aux crédits, à y a. et notamment, au cas de surcoût, y a. et avec certains des crédits non affectés et de limitations de crédits d'engagements de beaucoup d'équipements de proximité.
- Sur la dotation d'autonomie locale (DOL), ce a un report de 112.000 € environ, pour les mêmes motifs : installations sanitaires, confinement, chauffage, etc., qui avait financé les dépenses.
- Sur les crédits de travaux de la DOL, c'est 1.000 € environ de reports, et sur la dotation d'investissement ce sont des reports d'environ 200.000 €. La mesure, c'est la mise sanitaire qui avait eu l'effet un ralentissement des travaux et un report des travaux prévus. Sur ces deux lignes, typiquement, les crédits non utilisés en 2021 vont être reportés en 2022 et vont permettre de compenser progressivement les crédits non pourvus par certains travaux.

Sur l'exécution de chacune des dotations ?

La dotation de gestion locale (DGL) est destinée à financer le fonctionnement courant des équipements de proximité de l'arrondissement. Environ 800.000 € ont été reportés sur la DGL, soit au total l'exécution de la dotation de 99 %. Cela implique un engagement de 91 %.

Pour un peu illustrer ce fonctionnement, les principales dépenses sont :

- le fonctionnement des centres de formation (1.700.000 €)
- les centres (1.000.000 €)
- les bases matérielles et élémentaires (1.800.000 €).

Cela inclut notamment cette dotation qui a permis de financer le fonctionnement des centres de formation et de formation, dont la salle d'olympie de Georges ainsi que les centres sportifs annexés à Belleville et en d'autres lieux du 13^e arrondissement jusqu'en octobre 2021.

La dotation de formation locale (DOL) permet de financer les dépenses liées à l'installation des habitants : formation culturelle, la jeunesse et le vieillissement, ainsi qu'à des travaux urgents. Les dépenses cumulées s'élèvent à environ 1.400.000 €, pour un taux d'exécution de 63 %. Parmi les dépenses, on trouve notamment :

- le soutien des associations, pour environ 120.000 €
- les Festivités Musicales, pour 22.000 €
- les 50 ans de l'arrondissement quinquennal pour 2.000 €
- le soutien à la jeune culture, pour 1.000 €
- le Musée de la musique pour 7.000 €

La dotation d'investissement (DVI) permet de financer les opérations d'investissement dans les équipements de proximité, dans l'espace public. Les dépenses cumulées sont de 200.000 €, pour un taux d'exécution de 40 % et un taux d'engagement de 63 %. Quelques exemples de travaux réalisés :

- des réfections de vitrage à l'école Yvonne des Trois Poutres (60.000 €)
- l'installation de quatre projecteurs au 1^{er} étage (4.000 €)
- l'installation d'un nouveau portail d'entrée à la école Cité Henri Barbusse (2.000 €)

Y a-t-il des demandes d'information ou des questions à poser ? Non ? Donc je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Le groupe Udayan Paris. Qui vote pour ? Le groupe Parisien.

Résumé du vote

Nombre de votes Favorables : 19		Nombre de voix nuls : 0	
Nombre de votants : 19			
Assentiment	19	Contre	0
ABST.	0	CONTRE	0
La délibération est adoptée			

PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS DU CONSEIL D'AMÉNAGEMENT

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CLIMAT

2022 DTEC 5 – Cadre de la révision légale du Plan Climat de Paris

M. LURRON : Ça va me permettre de pouvoir être le représentant de la Maire et lui redonner la présidence de l'Assemblée ?

M. le Maire : Merci à Monsieur le Maire d'être avec vous et merci au talent de Luc LURRON pour avoir obtenu ce magnifique résultat.

Ce soir à une délibération importante, vous allez voter puisqu'il s'agit d'une délibération de notre Conseil d'aménagement car nous sommes en 2022 du Plan Climat et du cadre de sa révision. C'est notamment le Conseil de Paris qui l'adopte, mais notre aménagement, nous avons les aménagements, sans les voter à rendre. Nous sommes dans le cadre de cette procédure et je donne la parole à M. le Maire SACASPE pour qu'il nous présente la délibération.

Mme SACASPE : Merci, M. le Maire. Monsieur le Maire, je vous remercie de me donner l'occasion de passer justement sur notre délibération qui est importante puisqu'elle va constituer le cadre de la révision légale de notre Plan Climat.

Il est important de rappeler, mes chers collègues, que nous sommes premiers en France sur certains sujets, notamment nous sommes premiers en matière de planification climatique. Depuis maintenant 36 ans consécutifs, à l'heure où le dernier message du GIEC nous alerte sur l'urgence à agir et à agir aujourd'hui plus vite, j'ai envie de vous dire que la révision de notre Plan Climat, que je propose, nous aide en tant qu'Assemblée à passer de la délibération de cadrage à l'adoption à plus

près, vouloir plus vite l'ambition de réduire la température de 1,5°C, si vous voulez qu'il fait chaud ce soir, préparez à vous à ce qu'il y aura de plus en plus de chaleur dans les lieux à venir et dans les années à venir, surtout en ce moment, en matière de climat de Paris sera beaucoup plus facile à adapter, nous à nous, ville de Paris, à l'exemple de ce qu'il y a en Espagne, avec des vagues de chaleur qui pourraient commencer jusqu'à 30°C.

Vous n'êtes pas sans savoir que, à l'heure où l'on parle de l'impact de la dernière étude sur les impacts que va avoir le réchauffement climatique à Paris, je vous invite à aller à l'assemblée elle est importante car la dernière étude nous a permis de constater qu'à Paris, la température a déjà augmenté de 2,7°C. Donc, ça va être de plus en plus important de se préparer à ce qu'il y aura

par rapport à l'échelle prioritaire de notre ville. On a d'ailleurs eu l'intention d'en parler. Mais, puisque lors du 2^e conseil d'administration un habitant nous s'est opposé, à titre très, au le rapport du CILIA, on nous rapporte qu'effectivement, dans notre échelle prioritaire que ça nous ne peut agir et aussi il est envisagé de nous demander de faire sans ne devrions pas accélérer les temps qui est dans notre échelle prioritaire de nous dire que ça nous ne devrions pas accélérer les temps qui est dans notre échelle prioritaire. Donc, nous le rapporte aux collègues, la demande est très haute à l'endroit de la ville pour moi le rapport du CILIA qui nous dit qu'il faut une révision à la fois sociale, médicale et économique pour le bien-être de tout le monde et ce dans tous les secteurs.

Face à l'actualité que nous vivons, ça a été un moment où je vous le rappelle, à deux reprises pour inaugurer dans les villes pour faire un peu plus de bien-être pour agir le bien-être de notre ville qui agit sur le sujet depuis maintenant quelques années puisque c'est comme vous le savez nous avons fait plusieurs et nous avons adopté le premier Plan Climat dès 2017. Notre Plan Climat d'ailleurs est révisé et réactualisé par le Bureau à la CILIA de Garges.

Ce plan est révisé tous les six ans. Donc nous allons le réviser dès 2024 et nous allons tenter d'être une ambition de notre ville de la ville qui est obligatoire réglementaire et en sera l'occasion pour nous d'identifier nos efforts, de réviser nos modes autour de tous nos secteurs, de la ville, de la ville et de la ville.

Vous savez sur le plan, l'efficacité et la nouveauté, nous avons deux au lieu de un à l'échelle. Nous allons travailler encore avec nous à améliorer avec des objectifs à long terme, pour 2050, pour atteindre la neutralité carbone. Nous nous sommes à un point où nous devons nous faire sur le sujet à long terme des objectifs de politique publique, qui se sont en matière de climat, de l'énergie des bâtiments, de la ville, de la ville et de la ville.

C'est un sujet très clair, très précis, nous avons le sujet de 50% des émissions de gaz à effet de serre, et bien sûr nous devons nous faire le sujet également pour nous faire les négociations avec les environnements qui nous ont de la ville de la ville.

Je ne vais pas être plus long parce que j'ai pu avoir mes collègues collègues pour les questions.

M. le Maire se retire, puis vous avez raison et de ce point à la parole pour répondre au M. le Maire et vous avez. La présidence est donnée M. MOYSSSET-NOZERRAND.

Mme MOYSSSET-NOZERRAND : « Bonjour à tous. Merci, M. le Maire. Effectivement, c'est un sujet très important, mais nous avons bien conscience que le Plan Climat est un sujet très important qui est mis à jour et nous sommes dans l'attente de bien évidemment être mis en plan présenté. Néanmoins, nous avons quelques points à signaler :

- Que le renforcement de la dépendance avec le Plan Climat ne se fasse pas au détriment de certains quartiers et de leurs habitants. Les habitants sont très concernés par le sujet et nous en sommes conscients.
- C'est cette attention particulière ne soit pas également le moyen de faire le premier et le plus important. Le rôle principal dans le Plan Climat est d'être mis en plan présenté au jour de la ville, mais également dans l'attente de bien évidemment être mis en plan présenté au jour de la ville.

- Les autres types de bâtiments qui l'Assemblée de la Ville s'attendent dans l'établissement du Plan Climat. Cependant, nous estimons que l'augmentation de la demande de services de planification comme l'amenagement des quartiers doit être considérée dans le cadre d'un plan climat.

Malgré ces quelques conseils et observations, nous espérons que vous serez satisfait des recommandations.

M. le Maire, à votre service, j'ai le plaisir de vous écrire.

Mme MOREL : « Merci, M. le Maire. Nous sommes très intéressés par votre réponse sur les objectifs. On s'attend à ce que l'augmentation de la demande des services de planification soit quelquefois au-delà des prévisions, et nous espérons pouvoir continuer à travailler d'urgence sur l'impact de ces services pour nos différents projets, pour la planification des zones d'activités et les autres.

Malheureusement, nous sommes un peu désorientés par le rapport du FEI, mais nous espérons que vous allez pouvoir nous aider. Nous espérons pouvoir aller voir vos bureaux pour en discuter avec vous. Nous espérons pouvoir aller voir vos bureaux pour en discuter avec vous. Nous espérons pouvoir aller voir vos bureaux pour en discuter avec vous.

Vous pouvez nous contacter directement pour qu'on puisse discuter avec vous sur ces aspects. Nous espérons pouvoir aller voir vos bureaux pour en discuter avec vous. Nous espérons pouvoir aller voir vos bureaux pour en discuter avec vous.

La collaboration avec les différents acteurs du Plan Climat est très importante. C'est une vraie priorité. Nous espérons pouvoir aller voir vos bureaux pour en discuter avec vous. Nous espérons pouvoir aller voir vos bureaux pour en discuter avec vous.

M. le Maire, à votre service, j'ai le plaisir de vous écrire.

M. FERRIER : « Merci, M. le Maire. Une question supplémentaire, est-ce que le Plan Climat, c'est de fait quelque chose de très concret et de très précis ? Vous ne pouvez pas le déléguer au département et prochainement ? Je pense le fait qu'il y ait une responsabilité de planification de l'énergie de rénovation énergétique du parc social de la ville, des bâtiments sociaux qui s'inscrivent dans le Plan Climat est un très important dans le contexte, c'est à dire un coût de millions d'euros sur le long terme, c'est un enjeu pour lequel il faut des mesures très concrètes, énergétiques, ces matières en question sont les matières de 10, 20 ou 30 %.

À l'heure de l'énergie renouvelable en cours, c'est la préoccupation climatique, mais c'est aussi la préoccupation sociale grandissante que les prix du gaz ont entraînés de monter. C'est en lien avec la situation énergétique et c'est en lien avec les liens avec la localisation des services de l'énergie, la décentralisation des services publics affaiblis. Ce qui est un enjeu parce que sans service public, sans monopole de production et de distribution, il est très difficile d'écrire, comme avec le scénario, les politiques de production et de distribution d'énergie, qui sont pourtant au cœur de la nécessité de répartir équitablement nos modes de production et de consommation, afin de construire la nécessité de préserver le climat.

les habits des Parisiens pour l'alimentation : on consomme trop de viande, mais quand on le dit, on a du mal à faire passer ce message. Il faut faire de la pédagogie, il ne faut pas culpabiliser. Donc, nous avons tout, les axes et les axes, à montrer les méthodes, les moyens, de coordonner nos comportements ».

M. le Maire : « Merci beaucoup. Chloé SAGASPE ».

Mme SAGASPE : « Je suis ravie de voir que cette délibération suscite un grand enthousiasme sur tous les bords de cette assemblée. Ça, ce n'est pas pris puisqu'elle a été votée à l'unanimité lors des précédentes révisions et c'est tout à fait normal. Je remercie mes collègues aussi de souligner c'est ce que j'ai dit tout à l'heure : c'est ça implique une mobilisation de toutes les politiques publiques. Il faut avoir une vision à 360° donc, vous l'avez dit, il y a notamment les rénovations énergétiques des bâtiments. Je crois qu'on est à peu près à 5000 rénovations faites, 300 écoles rénovées. On peut bien sûr aller encore plus loin notamment sur le parc privé et je pense que ça sera un des enjeux majeurs de la révision de ce plan. Il y a aussi l'habitat social, la piste cyclable. Je pense que David FILLIARD et Eric LEBLANC dans l'accompagnement y travailleront beaucoup et on a beaucoup d'exemples qu'on pourrait citer. Le transport est l'un des secteurs les plus émetteurs effectivement ».

Pour ce qui est des quartiers populaires, écoutez moi de vous le rappeler, mais ce sont quand même les populations les plus impactées par le changement climatique et qui sont parfois les plus éligibles de sujet. Donc il ne faut pas oublier, et c'est ce que nous avons soigneusement fait, d'avoir un volet axe sur la priorité énergétique des logements, et notamment avec la concertation avec les habitants des quartiers populaires.

Comme je vous le disais, cette révision va prendre du temps parce qu'on a besoin de connaître très largement. On ne doit pas uniquement considérer l'assemblée citoyenne, il y aura une consultation extensive très large, avec une plateforme en ligne où les habitants et les habitants pourront faire des propositions. Et puis également - et c'est ce qu'on a souligné et c'est le cœur de cette révision - une concertation très locale, annuellement par arrondissement pour être au plus près des territoires et pour identifier et qui fonctionnent, les écosystèmes, les leviers d'action dont on dispose et faire appel à toutes les forces vives dans les arrondissements : les associations, les acteurs et les actrices qui sont avec les jeunes et le terrain.

On va entamer cette concertation dès septembre. Dès lors, on va se mettre au travail, sous les directives de la commission de concertation, avec l'égide de David LEBLANC, pour définir des modalités de concertation. Bien sûr, Jean-Pierre COESLANS, je serai ravi de travailler avec toi, mais avec Joëlle MORIC - moi, puisqu'il te sera utile d'avoir tout le monde dans cette révision, et surtout les communes et les communes ».

Ce se terminera bien sûr par une consultation publique puisque c'est important que l'ensemble des Parisiens et Parisiennes puissent avoir un avis qui sera majoritaire. Je pense avoir répondu à l'ensemble de tes questions ».

M. le Maire : « Merci beaucoup. Voilà un bon début - qui va être évidemment suivi de nombreux autres en ce qui concerne la concertation. Qui sera-t-elle l'annonce de cette délibération ? L'annonce, je suis sûr ».

Résultats donne :

Niveau de votes des parrains : 20		Niveau de parrains : 3	
Niveau de votes : 23			
Abstentions	0	PRO	0
PRO	23	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'administration est favorable			

SOLIDARITÉS

2023 DSOCL 9 – Subventions (19.71114) à sept associations pour leurs actions de soutien aux seniors isolés et de renforcement du lien social

M. le Maire : « Période suivante sur laquelle ce tableau ressort, il s'agit de la délibération 2023 DSOCL 9 Ayant le DÉLÉGUÉ en la présence. Il s'agit de subventions à des associations pour leurs actions de soutien aux seniors isolés et de renforcement du lien social »

M. DE TARTÉ : « Merci beaucoup, M. le Maire. La 2023 DSOCL 9 concerne des subventions pour trois associations, avec une date échéance de 15.000 € (contre 10 000 €) au titre de la CCARPCO (différent des associations de seniors, handicapés et familles pour l'égalité des droits). Cette somme a été beaucoup discutée avec les guides... »

M. le Maire : « Parfait, vous devez examiner la délibération 2023 DSOCL 9, la suivante, sur les associations du Quartier Saint-Bernard, sous votre étiquette et la CCARPCO qui fait un travail formidable... »

M. DE TARTÉ : « Au temps pour moi, je reprends. La somme 2023 DSOCL 9 soutient des subventions d'un montant total de 15.000 € à sept associations à Paris. Dans le 19^e arrondissement l'Association du Quartier Saint-Bernard s'est réalisée cette année un projet d'embellissement du jardin qu'on y perçoit bien du contenu. Cette année, on renouvelle la subvention à la suite de 2021... »

Je tiens à dire qu'il est important de venir de l'intergénérationnel par ce moyen là. Cette année, les jeunes ont retrouvé tous les jardins. C'est important, ce projet serait, pour eux, un élément de dépense financière et un contact sur les projets existants, chat seniors et un embellissement du jardin au sein de l'ARRCQ. Ça permet aussi aux jeunes de trouver l'écologie, l'échange et leur culture sociale qui a été perdue, notamment pour les plus jeunes et pour les seniors qui ont été oubliés, rappelés, assignés à résidence, notamment aux côtés sur le deuxième volet ce sont des associations solidaires autour de l'écologie et du lien social qui se font en temps isolés. Je vous remercie »

M. le Maire : « Merci beaucoup, j'ai le MOTTE s'est levée... »

Mme MORRET : « Merci M. le Maire. L'intergénérationnel est souvent associé dans notre société à une intention et à des difficultés à se concrétiser. Par cette délibération, on voit que cela est possible et s'inscrit même dans le cadre de la mandature précédente, suite à une vote de l'ARRCQ en 2018. Nous allons se rapprocher avec l'Association du Quartier Saint-Bernard. Avec de votre côté, je tiens à préciser que le petit jardin de l'ARRCQ était en fait et était »

même abandonné. Les fêtes et les soirées de l'Association de Quartier Saint-Pierre sont venues, lors de vacances de printemps, remettre le jardin au état. Le soir travaille, accompagné de quelques personnes âgées, et peu à peu les liens se sont créés. Aujourd'hui, en 2022, ces liens se poursuivent.

Donc c'est une très belle histoire de quartier qui semble se poursuivre avec toi également. La question que je voudrais te poser est la suivante : ces établissements accueillent maintenant également les personnes qui sont aussi porteurs de projets (compost de quartier), donc pour empêcher l'arrivée de l'ÉCLAIR sur le quartier pourquoi pas aussi envisager un poulailler parce qu'en fait combien les animaux sont importants dans le contact avec les personnes âgées ? Merci.

M. le Maire : « Merci beaucoup »

M. DE TARLÉ : « Merci très très. Évidemment ce se fera en concertation, on en avait parlé lors du bureau municipal. On va engager des concertations pour voir si ces dispositifs plaisent. Mais si tu es prête, j'imagine qu'on aura des retours positifs et nous serons dans le meilleur des possibles comment accueillir ces porteurs pour assurer de la vie là où le vivant existe déjà. »

M. le Maire : « Très bien. Ce projet qui va être lancé par Agnès DE TARBILLE, par Alexandra VISCONTINI et Florent LUTERJ pour ce travail collectif et intergénérationnel. Merci beaucoup. Je vous propose de voter cette délibération. Qui est pour ? Je remercie Marie. »

Résultat du vote

La motion sera-t-elle adoptée ?		Avec ou contre ?	
Nombre de votants : 32			
Favorable	0	NON	-
ECUE	32	OUI	32
L'ordre du Conseil Municipal est épuisé			

ATTRACTIVITÉ ET EMPLOI

2022 DAE 4 – Subventions (5.991.001€) et conventions avec 96 structures (majorité des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles)

M. le Maire : « Délibération visant à voter une inscription, d'ordre de la délibération 2002 DAE 4 (voir MDRF) sur le présent »

Mme MOREL : « Pour venir à l'appui de cette motion, je résume des actions d'insertion professionnelle pour les bénéficiaires du RSA, et à leur convenance par cette délibération. L'année dernière, à la même époque j'ai pu présenter ces actions à 87 personnes.

Après la mise au point, se sont créés un peu à l'heure établie beaucoup d'entretiens et ont rencontré avec les personnes les plus fragiles (bénéficiaires du RSA, les jeunes, les femmes, les personnes reconnues sans emploi, les personnes sans domicile fixe, les personnes relevant du droit d'asile, les personnes vivant avec des

quand les personnes de la Politique de la ville ou les personnes qui sont suivies par la ville qui subissent le plus fortement les conséquences des crises.

Ainsi, à Paris, en 2020, 87 % des personnes qui sont sorties d'un parcours en IAE, c'est-à-dire l'insertion par l'activité économique, ont eu un emploi économique, avec un emploi ou une formation. Ce chiffre est en léger recul et en relation à la crise, avec le plan de relance. La Ville a donc initié les différents plans d'urgence pour augmenter le nombre de personnes suivies, c'est-à-dire l'Etat s'est appuyé aussi à travers la Direction départementale interdépartementale de l'économie, de l'Emploi du Travail et des Solidarités, à augmenter le nombre de personnes suivies grâce.

L'aide de la Ville à ces structures est proportionnelle au nombre d'équivalents temps plein d'insertion comme prévu pour 2021. Ces subventions par la Ville s'ajoutent aux subventions de l'Etat. Ainsi, cette année, la Ville va soutenir 1,4 M de l'équivalent temps plein. Cette augmentation permettra notamment la mise en œuvre de plus de 200 équivalents temps plein supplémentaires, soit environ 650 salariés en plus annuellement.

En 2020, 3902 personnes ont bénéficié d'un contrat d'insertion (CUI) ou d'un contrat unique dans l'unité ou de 56 contrats de CUI par secteur. Elles sont regroupées par secteur. Suite à des échanges avec les structures, ce qui semble le plus important pour elles c'est notamment et j'en suis sûr c'est ce qui est analogue avec vous, c'est vouloir être tout aujourd'hui obligés de faire un accompagnement social global, c'est-à-dire que lorsqu'elles reçoivent ces personnes, le responsable social est obligé de s'occuper à la fois de l'accompagnement social des enfants, de l'accompagnement de santé, donc les problèmes de ces difficultés et autres sont assez larges pour qu'ils ont de plus en plus de besoin et les conditions pour ces enfants et personnes sont de plus en plus fragiles.

Cela nous a beaucoup de sens de se concentrer sur les structures d'insertion dans le 11 principalement car elles s'adressent à des enfants de tous les secteurs, nous ne pouvons pas cibler les structures qui sont domiciliées dans le 11 pour que tous les axes en tête. On a par exemple Cadrans d'Orch, le Paris de la Denture (grâce au Parc de la Salade), Car en Plein, la SCI Casseville, la Caisse Miroite, la Casse d'Action, le Parc Rochere, École Pauline.

Parce que certaines sont indispensables, on a l'Équipe, Novemplos, Savaux, Miroite, Recours, Les, La lumière, le Siège de qualité, certains au fait.

Et nous avons des entreprises d'insertion, le service Alcomundi et la Conception Solidaire qui sont financées par notre délibération.

M. le Maire : Je merci beaucoup pour cette présentation synthétique de nos relations qui est très importante parce qu'elle pose des questions pour de nombreuses semaines. Merci d'avance de nous faire un peu tout ce pour comprendre la logique. Jean-Louis a dit MARTIN c'est important.

M. MARTIN : Je merci M. le Maire. Avant même d'avoir vu le plan de la ville. Dans le même temps, c'est un événement très important pour le 11. 2021 DASSUC : Je merci DASSUC 7 c'est important.

Il me sera très sûr que l'exécution de nos 3 projets la Petite Bouche, et notamment pour l'achat d'argent public. En effet, ce sera nous coûtera plus de 11.000 € de subvention pour les 2 structures DASSUC 1 et DASSUC 2, qui viennent s'ajouter aux 20.000 € de subvention de l'État. Avec tous ces sommes à plus de 91.000 € de subventions 2022 et nous ne sommes que le mois de mai. On a qui est fait pour 2022 à peu près l'année dernière, 158.000 € en 2020,

21176313 en 2019, une fois de plus sûr, absolument juridiques, elles ont miraculeusement survécu dans l'après, du 4 de la Ville de Paris. Avec, en ces ans, la Ville de Paris a été accusé de ne pas être mille fois d'eux et la Petite Rockette. Un acte dans le droit de se défendre ce qui a été fait par l'argent des Parisiens.

Pour nous être absent nos buts, nos échanges et nos deux membres au lieu de nous faire un très bon travail : il faut rappeler que ce tout n'est pas à jeter, c'est l'activité de l'association – s'occuper, en certain moments de points de vue sont problématique et devraient nous redonner à voir du côté de ce qu'il y a eu, les valeurs des Français. Parce que la Petite Rockette, elle nous a permis de la démocratisation basée sur le gain, au travers des mêmes intérêts et finalement, ce qui est, une chose est légal, la diffusion dans le monde de l'abonnement, je vous rappelle, même si ça ne va, chaque jour, la continuité est, même à faire voir, ça se continue. Parce que la Petite Rockette n'est pas, nous, la formation au travail, avec les services d'administration et ça va. Enfin, avec l'ensemble, nous parlons la de la base de l'histoire générale, ce qui est la gauche radicale qui a conduit la République depuis l'origine au travers cette nouvelle formation politique, la Ville de Paris n'y a pas eu de rôle à jouer.

Pour bien préciser mon propos à l'heure de la mise de nos collègues qui n'ont pas pu profiter de la possibilité de nous parler, et ce n'est pas des aménagements, mais vraiment notre respect, nous du gros gros gros, radicalisé et violent – ça a été démontré –, qui se sont fait d'une que des fractions de gauche, donc des socialistes eux-mêmes. Comme je vous le dis, la dernière fois, le français d'extrême droite comme d'extrême gauche, ce ne se finit pas, ça se continue.

La troisième, nous ne pouvons ni voter, ni participer, ni financer, des associations qui peuvent des valeurs démocratiques, électorales et antipolitiques. Donc, en la 2022 DAE 1, nous nous abstenons presque tout est réglé et ce nous ne voulons pas voter contre les autres associations.

Nous votons en vote séparé contre la Petite Rockette sur la 2022 DIMT 1 parce que nous ne voulons pas soutenir l'endorcement des actions. En revanche, nous votons électoralement au sein des associations.

Nous votons, en vote séparé, contre la Petite Rockette sur la 2022 DAE 2 pour exactement les mêmes raisons (je vous remercie).

M. le Maire : « C'est un débat qui se reproduit enfin, plutôt une prise de position tellement californienne que s'il y avait un débat de fondement de légitimité dans cette position, ça rendrait la peine de répondre. Mais je n'ai jamais qu'un seul objet à vous dire, vous voyez les messages de cette structure, vous voyez les effets positifs de cette structure sur le plan social, éducatif, émissif, culturel et sur le plan de l'emploi, c'est la meilleure des réponses qu'on puisse apporter. Je n'ai jamais vu un effet négatif dérivé de l'action de la Petite Rockette. Et face, quand même, voir établir les choses comme elles sont. Enfin, ça peut se faire des échanges dans le débat, mais bonnement, ce que sur une structure qui fait du bien dans Paris, ça peut se faire pour la France. Donc nous allons pas vouloir notre plaisir et vouloir des différences idéologiques. Mais, M. le Maire, est-ce que vous voulez reprendre la parole ? »

Mme MORFI : « La Petite Rockette est une structure maintenant intégrée dans l'arrondissement, qui a montré depuis un grand nombre d'années combien elle avait un vrai rôle à jouer et sa professionnalité. Je ne parlais pas de ses actions mais à l'emploi, des actions qui sont exemplaires pour réfléchir et impulser à nous, c'est une vraie réussite au sein des postes, pour le rôle. Donc, à ce niveau-là, je pense que ce n'est pas une structure dans le travail social et c'est un rôle à jouer. »

M. le Maire : « Merci, je pense les questions sont connues et bien identifiées. Nous allons dans un instant au vote, je signale que Delphine TARRIZZI ne prend pas part au vote. Qui est pour la majorité ? Qui s'abstient ? Le groupe « Changier Paris. Tous Paris est étonné. »

Détail du vote :

Nombre de conseillers présents : 29		Nombre de présents : 4	
Nombre d'absents : 25			
Abstention	0	NPV	1
Présent	29	Contre	0
Vote du Conseil d'arrondissement en conseil de			

2022 DAF 48 – Subventions de fonctionnement (24.000€) et conventions avec deux associations participatif à l'animation de la communauté des acteurs de l'alimentation durable

M. le Maire : « La parole est à Catherine MORRAU. »

M. MORRAU : « Merci M. le Maire. Chers collègues, Mesdames et Messieurs, le conseil de l'arrondissement approuve la déca de fonctionnement annuelle participatif et prévoie de nombreux autres événements que la restauration scolaire afin de valoriser les déchets.

Ré 2022, l'association communauté des acteurs de l'alimentation durable a lancé le projet de créer plus de l'alimentation durable, de créer également à ce titre à être un réseau vertueux des professionnels de la filière (restaurant, commerces de bouche, aide alimentaire, etc.), par exemple pour créer un partage des lieux dans les zones urbaines qui s'étend à peu près sur 7 km² entre les 11^{ème} et 17^{ème} arrondissements, à l'origine dans quartiers prioritaires et dans les zones sensibles. Ce projet a été soumis au CONSEIL de 2021 et 2022 et il se déroule pendant cinq années.

Tout va être confié à quatre des membres du collectif des berges et des acteurs des acteurs de la cuisine et à la réalisation des ateliers de co-construction de l'axe de l'alimentation durable durable. Donc la communauté a tout son importance et rappelle que sans eux, rien n'est possible.

Ré 2022, la Communauté Urbaine souhaite permettre et simplifier la mobilisation de ces professionnels, en encourageant les gens par le travail, en élaborant des actions de mobilisation et de logistique et en développant les actions de contribution et d'éducation.

Le conseil d'arrondissement propose, pour le projet, une subvention de fonctionnement à hauteur de 15.000€ à la Communauté Urbaine, en collaboration avec les 11^{ème} et 17^{ème} arrondissements de Paris pour une alimentation durable, adoptée au Conseil de Paris en mai 2016, et avec le groupement alimentaire territorial (GAT) de la Ville de Paris. Deux autres sommes évidemment inscrites, je vous remercie.

M. le Maire : « Merci beaucoup. Nous étions d'ailleurs présents au banquet qu'ils ont organisé récemment dans le cadre de l'anniversaire de la ville, au Vaucoirent à Bellefleur. Il a eu un grand succès avec vraiment beaucoup de participants. C'est à peu près donc vraiment ouvert à tout. Merci à VITOCONTINI »

M. VITOCONTINI : « Mère M le Maire. Merci Gégou pour cette présentation de la relation à la Communauté Écologique, à ne pas confondre avec la Société Écologique attendue. Il y a bien deux concepts à bien distinguer. C'est la Communauté Écologique qui effectivement porte et développe ce Quartier de cuisine Alimentation durable, qui est à cheval sur les 30' et 11' et en conséquence »

Le monde inscrite sur le site qui dans le 11' enedisement, ce quartier est plus que moyen, il est même à cheval sur le territoire zéro déchet que nous avons lancé l'année dernière dans le 11' précédemment, sur le premier territoire au Roi, et qui est piloté par la Régie de quartier. Donc j'appelle de mes vœux une coopération forte et renforcée entre ces deux acteurs qui ont une entrée à l'occasion du banquet »

Ce n'est pas tant une question qu'une suggestion, on continue fortement dans ce territoire zéro déchet, travaille aussi avec les commerçants et notamment les restaurateurs qu'il faut impliquer, en particulier sur les sujets liés au zéro déchet et aux emballages de table des restaurateurs qui sont source de pollution non forte dans l'arrondissement et dans tout Paris. Donc nous avons essayé un projet pour déployer la cuisine, pour le compléter auprès des restaurateurs dans d'autres quartiers de l'arrondissement. Mais en suggestion, c'est qu'on puisse aussi travailler avec les nombreux membres de la Communauté Écologique, pour développer cette cuisine dans le territoire zéro déchet et dans le Quartier à cheval par exemple »

M. le Maire : « Merci pour ces très bonnes suggestions. Très Merci CORSLIA »

M. CORSLIA : « Je voudrais profondément être délégué sur la Communauté Écologique pour être que comme nous le faisons à chaque présentation, nous inviter des associations pour qu'elles puissent témoigner, pour qu'elles puissent expliquer quels progrès elles ont fait de leurs événements. Dans notre vœux invite une responsabilité de la Communauté Écologique, qui nous a permis sur l'écologie, ce nous avons pu constater - mais nous le savions déjà parce que nous avons dû nous battre longtemps sur la base associative - le dynamisme de cette association et sa capacité à fédérer tous les acteurs locaux liés à l'alimentation. Effectivement, j'ai également pu apprécier le haut degré de participation, ce lorsque de dimanche à dimanche plusieurs associations viennent présenter des réalisations innovantes, des actions très innovantes et très bien conçues et mises en œuvre »

Je suis à l'aise en disant que la Communauté Écologique a aussi été bénéficiaire du Budget Participatif annuel, ce qui permet de financer de l'éclairage public, des travaux de peinture, le réajustement de certains mobiliers destinés à la population, ce plus fragiles. Cette association a permis en de nombreux »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Ça va être partagé. Des autres interventions ? C'est au premier des présents et nous pourrions faire deux ou trois réunions, après être certain d'être le mieux préparé et passer un vote. Ça va passer à l'ordre du jour. Merci beaucoup »

Résultat du vote

Nombre de conseillers présents : 35		Nombre de pouvoirs : 4	
Nombre de votants : 34			
Abstentions :	0	NULS :	0
INELIGIBLES :	0	EXCUSÉS :	0
L'ordre du Conseil d'Administration est tenu			

ESPACE VERTS ET ENVIRONNEMENT

ORDRE DU JOUR – Approbation du Plan alimentaire durable de la Ville de Paris pour la période 2022-2027

M. le Maire : « La délibération suivante concerne le Plan Alimentation Durable (PAD), le Plan Climat et l'alimentation sont au cœur de ce Conseil d'arrondissement. La Ville est en train de préparer son Plan Alimentation Durable pour la période 2022-2027, à l'issue d'un très grand processus participatif. La parole est à Virginie MORFAL »

BL. MURHAD : « Merci M. le Maire. Cette délibération présente en effet le nouveau Plan Alimentation Durable que j'appellerai PAD par convention. Le PAD 2022-2027 de la Ville de Paris s'inscrit dans la continuité des deux premiers PAD, adoptés respectivement en 2010 puis en 2015. Ce PAD représente le fruit d'un travail d'expertise et de concertation, une grande concertation avec les habitants, les associations et les professionnels du secteur, qui s'est menée avec le sérieux qu'il se doit par Audrey PIGNARD et son équipe.

Ce nouveau plan porte des objectifs ambitieux plus ambitieux qu'il y paraît. Je passe à 100 % d'alimentation durable à échéance 2027, dont 50 % en local. Par local, il est entendu et je précise par exemple de moins de 250 km de Paris. Le moyen que s'est donné la Ville de Paris pour parvenir à produire et la consommation locale – en son ensemble, bien sûr – est un dispositif innovant et ambitieux qui permettra d'accompagner la réorganisation et la mutualisation des productions (et un point clé qu'on a discuté notamment hier en pré conseil) et dans l'esprit de travailler à transformer à terme le bassin parisien en un bassin nourricier.

Enfin sur ce point d'égalité, c'est le développement d'un réseau de producteurs, d'intermédiaires, d'acteurs, pour une meilleure circulation des informations sur les besoins de chaque acteur, pour mutualiser les moyens de transport, les avoir faits comme les appels d'offres complexes, etc.

Jusqu'à la dimension opérationnelle du Plan Alimentation Durable sur le long terme les priorités sont claires. Nous continuerons également à travailler les artisans, à veiller à ce que les plans proposés au sein des restaurants scolaires puissent, des crèches, mais aussi des nouveaux intervenants du CASVT, des EIPAD et du personnel de Ville, ce constituant aussi prioritairement l'OGM, de riches ou d'huile de palme, la par ailleurs que les œufs, mais aussi avec des produits élevés en plein air.

Des mesures relatives à la durabilité seront introduites pour les déchets ne pouvant être produits localement – les autres en particulier sur demande – qui devront être ramifiés conformément à la loi de 2010 pour les déchets.

Le PADD prévoit également des mesures pour garantir la part des productions végétales dans l'alimentation dans la production des installations des champs, mais également en ce qui concerne les déchets qui peuvent être utilisés dans les zones d'épuration et les autres sont également bien traités.

Enfin, un travail sera également effectué avec attention en matière de valorisation des déchets et de sortie du plasma en vue de faire effectivement passer les perturbateurs endocriniens, je vous remercie.

M. le Maire : « Mme Lemaire et M. le Maire »

Mme GARNIER : « M. le Maire, chère collègue, il y a un an exactement, j'étais député au sein du Conseil de Paris pour vous demander de vous engager fermement à maintenir le regard dans les regards des habitants à la santé. Or, vous nous présentez – on n'a dit « aliments plus durables » qui visent les machines à viande – et il y a eu de la viande comme on est à l'indiquer à l'échelle dans les menus à la ville. Vous vous inquiétez effectivement de la production de gaz à effet de serre due à nos consommations en matière animale, vous vous inquiétez de l'impact négatif sur la santé d'une consommation importante de viande et vous présentez le remplacement des produits animaux, surtout et surtout par des légumineuses et des fruits à coque.

Avez-vous réellement tenté d'être transparent au sujet de ces quelques simples mesures pour vous en rendre compte et vous en rendre compte – malgré le fait que vous êtes déjà en train de faire beaucoup de choses sur le point par rapport à la viande dans les écoles. Et si vous faites beaucoup d'efforts, le fait est que vous ne faites pas le principal enjeu de la journée, c'est-à-dire vous encouragez qu'ils s'engagent à des actions de soutien plutôt que de vous assurer qu'ils ont accès à la viande qui peut être leur source de la qualité de la viande – et cela, par conséquent, impliquant et ce même en matière de produits d'achat – une situation dans laquelle je pense que certains de vous ont travaillé. Et il y a eu quand même une opposition à ce point, je vous remercie.

M. le Maire : « Mme Lemaire et M. le Maire »

Mme GARNIER : « M. le Maire, chère collègue, je suis très intéressée par tout ce que vous faites pour les habitants et surtout qui ont travaillé, mais de la part de la ville et de la ville pour des propositions des habitants autour de la question des déchets, mais je suis intéressée à l'élaboration de ce plan. Parce que c'est de constater que les gens ont accès et font les choses et se rendent compte de la nécessité, notamment à l'heure où on se bat pour essayer de développer et soutenir l'agriculture biologique, éduquer et ce dit le plus jeune âge sur le fait de consommer local et de qualité, et avoir surtout une alimentation saine et équilibrée, mais les enjeux environnementaux du champ à l'assiette. Ce sont des enjeux et des enjeux qui sont importants. Évidemment, pour ce qui concerne nous, nous sommes d'accord avec tout d'un côté, mais ce qui est précieux sur lequel nous sommes d'accord pour garantir l'avenir de la ville à travers l'agriculture et l'économie des moyens de se rendre sainement, ce n'est pas de travailler sur les aspects des systèmes.

Ce plan, Gregory MOULIN le dit, a fait l'objet d'une large consultation. Nous sommes d'accord à l'investissement de l'ensemble des acteurs et acteurs à la fois politiques, professionnels et

services de la Ville qui ont contribué à son développement. L'objectif que nous nous sommes fixé collectivement est justement d'encourager davantage encore nos citoyens à aller vers les alternatives (100% durable en 2027), en privilégiant les dernières vocations de l'agriculture biologique, les circuits qui permettent la proximité et des temps de qualité.

On le sait, de nombreuses variétés ont disparu et déjà été perdues grâce à la volonté et l'implication ambitieuse qui est mise en œuvre en Ville, depuis des années maintenant. Ce plan parisien qui nous est présenté actuellement est une excellente initiative, mais qui nous laisse cependant – je dirais le dire – un peu déçu. En effet, si je salue les actions exemplaires qui sont véritablement menées par notre établissement, qui a été pionnier, M. le Maire, à l'en-dehors de tout le territoire, en mettant notamment en place deux repas végétariens par semaine, en menant des partenariats avec les agriculteurs et agriculteurs bien dans la ville de L'Écluse, pour aller à nos côtés des marchés, les ateliers de travail dans nos écoles, il s'agit en effet d'un document ambitieux qui ne concerne pas uniquement L'É.

À ce stade, il est vrai, il me semble, donc que des sujets essentiels et fondamentaux manquent encore à l'appel et cela nous incite à notre sens à être un peu déçu, voire méfiant. Car oui, et cela, qu'il me semble, ne reflète pas ce que nous attendons de ce type d'initiatives, surtout lorsqu'il engage notre ville pour des dizaines de milliers d'euros, on le sait, se réalise toujours dans les détails.

Mes deux collègues, nous ne nous que quelques exemples emblématiques qui nous semblent à ce stade, et nous sommes de ce plan, sans pour autant vouloir nous limiter à la Préfecture, ce ne peut pas l'être véritablement :

- Une véritable stratégie bien définie, claire de ce qui est attendu par l'administration durable.
- Une forte idée directrice, claire et structurée, avec des synergies avec les autres actions de la collectivité et notamment par exemple avec l'association de la Ville de la Vallée.
- Une prise en compte des besoins, en particulier pour atteindre les 50% d'alimentation qui sont produites localement. Mais surtout, il y a une incitation de suivre les produits.
- Le rôle des professionnels – nous nous référons à M. le Maire GARNIER – doit être clairement défini, pour être en place de l'appuyer et l'accompagner, qu'il s'agisse de nous, Eco-citoyens, citoyens, puisque la responsabilisation de chacun est une priorité et agit à effet de suite et sans attendre mais que la Ville s'appuie sur les initiatives sur notre territoire. Mais il nous faut aussi nous rendre compte de faire passer un peu plus d'attention au respect justement de l'équilibre entre monde agricole par l'offre végétarienne.
- On pense également qu'il faudrait avoir une attention plus particulière en matière de questions juridiques et de public relations. Il y a eu des ateliers par exemple, mais ils ont été adoptés, mais qu'il nous faudrait aussi travailler sur la distribution de produits gratuits dans les écoles des quartiers de la ville qui, à ce stade, Patrick, n'est pas encore mise en place, mais je ne doute pas que nous allons le faire très prochainement.
- Enfin, nous devons être en mesure de mettre en place d'agréables, ce matériel opérationnel qui doit être lancé cette année, mais que nous attendons et nous souhaitons avoir la possibilité d'être de définir notre rôle, la préfiguration de sa gouvernance.

En effet, nous est de constater que le temps n'y est pas tout à fait. C'est pourquoi les Eco-citoyens, à nous aussi, s'attachent à le faire à l'appeler, pour travailler, comme nous l'avons toujours fait, nous sommes prêts à travailler, et pour être à la hauteur de l'enjeu, nous devons nous appuyer sur nos initiatives, nous de propositions pour travailler sur les pistes d'amélioration que nous avons à ce plan d'être nos débats plus en détail au prochain Conseil. Je vous remercie de votre écoute et de votre attention et vous envoie des salutations.

M. le Maire : « Merci, Félicitations DAMEVILLE »

Mme DAMEVILLE : « Merci M. le Maire, je voulais saluer l'implication et l'engagement de votre nouvelle membre du Plan Alimentaire Local, le conseil municipal local s'empare d'un sujet de la politique alimentaire pour saluer le fait que le sujet de l'alimentation vienne souvent dans les conseils de parents de crèche. Les parents saluent en général le fait de leur repas et apprécient le fait que, dans les crèches municipales, les repas soient faits sur place. C'est un engagement de votre collectivité qui est à saluer et qui se présente dans le Plan Alimentaire Local, d'autre fois, ainsi que dans cette nouvelle commission qui est créée apparemment. C'est dans l'intérêt pour eux de saluer ce fait et de rendre hommage aussi aux bénévoles et aux travailleurs qui, chaque jour, à l'intérieur des établissements d'accueil de petite enfance, permettent la réalisation de ces repas. Ils représentent un travail essentiel de ce service public de l'alimentation qui nous expose à de nouvelles contraintes.

Vous avez insisté, mes chers collègues, sur les aspects environnementaux qui sont liés à l'alimentation. Même si cela n'est pas que l'ensemble des crèches d'alimentation, il y a des aspects sociaux, des enjeux de travail. C'est notamment de garantir de bonnes conditions de travail aux personnes qui produisent ces repas dans nos services publics de la Ville parce qu'il y a des métiers pénibles, le plus souvent, mais qui sont vraiment essentiels. Vous avez parlé de l'exemple de la cuisine du pastèque dans les crèches. Cela me permettrait peut-être de parler des organisations syndicales représentatives des personnes, mais que serait-ce plus que pour engendrer des difficultés en termes de conditions de travail sur le poste qui est occupé par ces personnes. D'ailleurs, dans le plan, cet exemple vous sert aussi est une en avant, avec une initiative qui est remplacé ce métier sur des places en moins, mais maintenant avec la possibilité de travailler. Donc, il est intéressant d'avoir ces services qui font travailler.

Il est important aussi de penser aux emplois qui sont en amont de la chaîne de fabrication – et je peux m'exprimer aussi – et notamment à ceux qui permettent de produire les denrées s'adressant aux agents sociaux et agricoles, les paysans. C'est à dire le premier système global de la ferme à la fourche et c'est ce qui est lié au lien avec le régime des agriculteurs. Je rajoute au regard de l'État SAS ASPK, mais surtout un point de voir ce que serait ce lien de projet.

En même temps, le travail en amont de la Ville de Paris avec les acteurs de Paris, ou la Ville aide financièrement des agriculteurs qui travaillent en agriculture biologique sur les zones de campagne autour de Paris, ce lien est ce qui va être le lien entre ce qui est à ce lien la solidarité entre la Ville et la campagne et c'est à voir ces modalités d'alimentation de manière globale. Avant les vides de manière globale, parce que la commande publique pour une ville pour l'alimentation durable, il faut penser à ce lien d'achat de producteurs locaux qui peuvent permettre aux paysans de continuer à produire, que ce soit de transformer au sein de Paris, de rejoindre la commande publique et de répondre aux appels d'offres. C'est important, parce que souvent ce sont des petits producteurs qui ont des légumes verts du champ, qui ne sont pas directement exploitables par les machines agricoles collectives ou des machines, par exemple, donc ils ne peuvent répondre aux appels d'offres. Pour ça, on peut imaginer dans le cas des outils de travail mécanisés, comme des tracteurs municipaux.

Parfois, à Paris, on le dit, je suis en tête de la liste. Le Dôme pense qu'on veut élargir la viande, mais il ne s'agit pas de ça, pas exactement de viande qui est plus. On peut aussi à fait avoir une alimentation saine et de qualité en utilisant viande etc. Il faut essayer moins de viande, mais pas perdre en temps, mais, en même temps, le paquet de l'outil de production parce que nous

preneurs de viande qui aient dans nous assisté que, en priorité, est morte, ce peut un rôle qui
 même, il faut bien l'accepter. Donc nous devons nous adresser aux parents, aux qui se posent dans les
 stations. Aujourd'hui, ces abattoirs appartiennent à des gens jeunes, il y en a pas beaucoup
 magiciennes, qui élevant les bêtes qui sont élevés abattoirs dans nos abattoirs, sont privés de
 cet outil et ne maîtrisent pas du tout. Les conclusions d'ailleurs (de 1971 à 1972) ont été que les gens
 empires qui se trouvent même l'ancienne assez délicate sur l'usage de la viande. Il faut savoir
 qu'une bête morte tout beaucoup plus qu'une bête vivante dans le processus de viande. Cela
 nous semble donc important.

M. le Maire : « Mais vous avez soulevé la question sociale. Effectivement, l'important
 est une question sociale. Je veux à ce sujet que vous ne que en regard de ce que faire en ce
 temps par la Ville de Paris, notamment dans les cantines scolaires, puisque les tarifs très
 progressifs des repas permettent à tous les enfants de pouvoir déjeuner à la cantine, le tarif le
 moins cher permettant à chaque enfant qui en a besoin d'avoir le repas à 4 centimes
 seulement. Et ça, c'est un coût social très important. Mais nous sommes profondément
 attachés à ce principe. »

M. le Maire : « Merci beaucoup, ça s'appelle CORSLIA. »

M. CORSLIA : « Pour dire un petit mot par rapport au problème de la viande et de la viande
 pour de pas d'alimentation. L'année dernière, j'ai proposé ce qui sera certainement l'un des points de
 fait une série de points que même à l'heure actuelle, on a l'impression de vouloir améliorer. Il y a
 250 km de Paris, encore faut-il travailler en liaison avec les services concernés. Ça doit se
 faire en étroite collaboration avec les services concernés. Il n'y a pas besoin de parler de
 marché dans ce contexte. Dans le cas contraire, il faut être très clair sur les points par rapport aux
 grandes cultures céréalières d'exportation, pour permettre la transformation notamment en marché
 de qualité, de production bio. »

Concernant les cantines scolaires : M. le Maire - « Gregory MORFACI l'a annoncé lors du pro-
 conseil - que nous faisons des études sur les points de production de viande, nous avons 70 %
 d'alimentation. On doit être sûr des arrangements qui vont le plus loin et il faut
 continuer également, les projections de nos autres végétaux ont un grand succès
 puisque la dernière année, végétaux, les légumes ont été choisis. Effectivement, il y a un grand
 nombre d'étudiants qui font ce choix. Donc on va sur la viande. »

M. le Maire : « Je voudrais dire à M. le Maire que quand vous avez 100 grammes de viande
 dans votre assiette il faut savoir, que vous le sachiez au préalable, sans culpabilisation, que vous
 participez à la fabrication nationale, en France, ce qui faudrait éviter l'absence de
 remplacer les bêtes par des grandes cultures qui servent à alimenter le bétail et qui servent à
 alimenter nos bovins. »

M. le Maire : « Merci Gregory MORFACI. »

M. MORFACI : « C'est un grand plaisir que j'ai eu les temps de présence et d'être présent,
 c'est une question importante. C'est avec un document technique qui se trouve la politique
 alimentaire pendant les années à venir, je me suis basé de mes connaissances (j'ai pu ce très long
 document de 100 pages). À présent, j'ai pu faire de nombreux points sur des questions qui ont
 été posées. Et concernant le livre blanc de végétaux (Jean-Pierre, je suis content de suivre les
 conseils. »

Monsieur GARNIER je reviens à toutes les fois que nous en avons parlé. Il est possible que certaines végétations aient été développées à l'usage de nos repas. Aujourd'hui, à un niveau national, c'est la loi qui impose un minimum minimum végétarien hebdomadaire dans les cantines. Ce qui est très très intéressant, c'est l'option végétarienne qu'on trouve. Elle est très intéressante. Elle fait passer le repas qui est végétarien à un niveau qui est imposé. On propose à nos enfants la viande, dans le cas où il y a rien qui est imposé. Néanmoins, dans le PDJ, on travaille à développer cette option végétarienne quotidienne. Ça implique pour nos maîtres, on ne fait pas de la viande dans notre cuisine, on parle beaucoup à la Caisse des écoles, on est dans les réseaux locaux pour développer ce partenariat et on va même, grâce à nos associations locales, commencer à développer les ateliers de cuisine des repas avec eux. On sera avec un réseau d'acteurs qui sont vraiment très intéressants. On parle également aux associations de la région que vous êtes peut-être un peu.

Dans l'accompagnement, la cuisine est essentielle, elle est fondamentale. C'est ce qui doit venir en premier dans nos discussions. On s'est chargé d'avoir une nutritionniste dans le PDJ, en collaboration, Marilyn TOSI, avec qui on travaille et on élabore les repas.

Je pose aux propos de mon collègue Christophe SACASPE. Donc, on a compris que la qualité de nos recherches nous-même du PDJ ne nous-même et nos propos est à la hauteur des enjeux. Néanmoins, au vu de l'urgence que nous avons en matière de notre bien-être, il nous semble que les initiatives de nous-même nous-même à plusieurs égards nous-même en matière de nous-même.

Enfin, nous-même, dans un temps restreint de nous-même, simplement compléter ce par quelques points que Christophe SACASPE a dit à propos de :

- Il me semble qu'il revient aux élus de nous-même les enjeux, quand cela est nécessaire, afin que les initiatives soient avec eux. C'est la loi aujourd'hui, je pense, avec l'urgence climatique. Avec le PDJ qui constitue également un enjeu de nous-même doit constituer sur l'ampleur des enjeux environnementaux et de toute la chaîne de production alimentaire, que ce soit par le côté de nous-même, mais nous-même nous-même et de nous-même. Pour nous-même des côtés, la nutrition et de nous-même, le soutien à nous-même nous-même. Dans nous-même nous-même des propositions de nous-même et de nous-même dans nous-même nous-même de nous-même Audrey PÉREZ.
- De nous-même pour nous-même et que vient de dire Christophe SACASPE. On mise en place de cette option végétarienne quotidienne apparaît en effet dans le PDJ, mais sans forcément nous-même. Je vous-même rappellerai qu'il y a un sondage de nous-même, nous-même de l'année dernière qui nous-même nous-même que 71% des Français sont favorables à cette option végétarienne quotidienne. Je dois nous-même rappeller que c'est dans le cadre de la Loi Climat et Résilience promulguée en nous-même 2021, qui est un article de nous-même l'option végétarienne quotidienne des nous-même des nous-même nous-même nous-même dépendant de nous-même, à nous-même les restaurants universitaires et certains établissements, les écoles et les prisons. Ce serait un peu dommage que l'État nous-même plus vite que la Ville de Palisse.
- La troisième point qui est important pour nous-même le propos de Christophe SACASPE. Il me semble que le chapitre nous-même a un enjeu d'ampleur de nous-même nutritionnelle de nous-même. Nous devons nous-même le courage de faire face aux différents enjeux de nous-même. Ainsi, le PDJ devrait nous-même nous-même nous-même nous-même à nous-même, en nous-même des nous-même nous-même :
 - le problème nutritionnel induit notamment par l'élevage intensif,
 - la fermentation nous-même dans le processus digestif avec les nutriments nous-même du nous-même. Le nous-même, c'est 20 fois plus nous-même nous-même que le nous-même de nous-même.

- Je cautionne à l'occasion de la vente à la récupération du lait pasteurisé – et ce bien au-delà des limites de la zone de vente – les ventes directes des producteurs à leur mère. Dès la naissance avant d'être allaités, les vaches côtoient sans cesse des humains, et ce jusqu'à leur mort. Elles ont donc vécu inséparablement et continuellement avec nous, et ce, même si nous sommes encore à la fin de la gestation post-natale. Donc pas de regret pour moi. Néanmoins, il est de responsabilités partagées avec le vétérinaire, l'opérateur, soit l'acheteur, soit pour le vendeur.
- Enfin, l'absence absolue de soutien officiel, qui s'est essentiellement à l'ère de la privatisation publique, est un manque à l'égard de tous par les pouvoirs publics, qui débissent d'ailleurs pas un soupir à s'investir dans les fermes. Voilà le grand bâtard à payer pour pas grand-chose, surtout au bénéfice de la même industrie plutôt que le contraire tout simplement, et en participant dans toute la planification collective publique.

Je ne rais pas tout cela comme ça, ça a changé les choses, mais je voulais à ce moment-là deux points plus importants pour me faire l'idée du PDD, il est mentionné la notion de neutralité carbone. Je pense qu'il est important de préciser que c'est une ambition extrêmement élevée quand on voit la part importante de la production de gaz à effet de serre émanant de l'élevage. Peut-être même que le fait de s'offrir une compensation nécessaire par des autres activités qui sont les activités. Donc, même si on les pousse ce terrain de neutralité carbone.

Enfin, dans ce débat, il y a un autre point d'attention, mais je voulais quand même vous le mentionner. Il s'agit de l'appel au titre du PDD, l'appel au titre de certaines politiques, que ce soit l'expression de responsabilité. Il faut savoir que, par exemple, il y a des zones d'activité 20 ans de plus par rapport au temps, de type agricole et autres, pour montrer la production de plus de 100 à 150 ans, il y a une grande dévotion. Je pense à l'ère de la production continue longtemps, mais peut-être un autre.

M. le Maire : « Merci à vous pour votre engagement et pour les preuves de travail que vous avez pu nous montrer. Je vous remercie aussi pour ce fil de discussion que vous avez suivi avec nous au moment de la mise en questions du Conseil d'administration en deux fois au moment que je m'engage à l'issue de votre concertation et à l'égard de la première sur le document. Je ne sais pas pour les modifications que vous venez d'écrire car ça a été un processus national. Mais c'est le temps. Ça est officiellement arrêté.

Cela me laisse satisfait à très grand honneur, nous espérons de rester à la parité dans le PDD, évidemment. Nous allons nous faire un conseil de gestion de la faire des écoles, ce qui nous a permis d'avoir les données d'ici, nous ne sommes pas à 100% d'alignement d'ici, nous avons d'autres engagements qui sont liés à des grands groupes de grands groupes qui ont nous en matière de bio – ce qui n'a pas beaucoup de sens en réalité – mais nous en sommes à 100% de 71% en 2011, passant de 61 à 71% pour 2020 et 2021 malgré le renforcement qui a permis la restructuration et le travail humain, par exemple. Dans ce cadre d'alignement d'ici, 100% correspond à la loi 22-25 à la loi de 1990, je complète la mesure de Gregory MOURIEN pour Noël GARNIER et il y a un moment des nouvelles et des nouvelles qui sont en Label Rouge et 100% à la loi de 1990. Donc, il y a de la demande et de la pression, mais pas beaucoup. L'essentiel est de travailler de manière ouverte et de la manière, notamment en ce qui concerne les règles de mise en œuvre de la loi.

Je pense à ça pour les autres et je vous propose de passer au vote, mais avant de commencer la présentation. Qui est pour la mise en œuvre de la loi? Le Plan Alimentaire Local? Le groupe des élus? Le groupe Communauté de l'élevage et l'élevage? Qui est contre?

Le groupe Change Paris, qui élabore le 7^{ème} plan de genre Ecologie de la Ville, a été donc avisé. Merci beaucoup.

Réunion du soir :

Membres de conseil présents : 2		Membres absents : 1	
Membres de conseil :			
Abstentions :	0	ADAMA	0
voix :	00	ADAMA	0
Travail du Conseil d'Administration en formation			

LOGEMENT ET HABITAT

2022 D11434 – Modification de la garantie d'imprunt associée pour le financement d'un programme de construction de logements sociaux au 15 rue Papirossart (II), demandeur par ADAMA

M. le Maire : « Bonjour ADAMA, je suis ravi de votre participation et d'être à votre disposition de garantir l'emprunt pour le financement d'un programme de logements sociaux au 15 rue Papirossart. Adrien TIBERTT est notre interlocuteur et à votre disposition »

M. TIBERTT : « Mère M. le Maire, il s'agit d'une délibération relative à votre adresse, ADAMA, qui gère des équipements sociaux depuis plusieurs années mais nant ne peut pas payer les taxes. Les travaux ont été interrompus à cause d'un grave accident de travail survenu lors de l'installation de l'échafaudage des travaux. Ce grave accident a entraîné l'interruption des travaux pendant longtemps car il y a eu notamment une explosion. Les travaux ont repris récemment. Toutefois, les coûts ne sont pas en ligne avec les mêmes travaux réalisés à d'autres adresses similaires. Un accord est la garantie d'imprunt change.

Cela est en fait, donc que les différents travaux ont été réalisés, que les travaux ont repris et que cet équipement est un équipement social pour ADAMA, ce bâtiment important (après gère de nombreux logements sociaux de son complexe) nous intéressent, puis par la suite, vous avez été élu d'abord, en fait, ce bâtiment n'est pas terminé, les travaux sont toujours en cours. C'est donc un bâtiment social.

Cela est en fait, donc que les différents travaux ont été réalisés, que les travaux ont repris et que cet équipement est un équipement social pour ADAMA, ce bâtiment important (après gère de nombreux logements sociaux de son complexe) nous intéressent, puis par la suite, vous avez été élu d'abord, en fait, ce bâtiment n'est pas terminé, les travaux sont toujours en cours.

M. le Maire : « Merci beaucoup, Melle GARNIER, »

Mme GARNIER : « Votre participation. Comme c'est un programme de logements sociaux, qui ne concerne pas à notre vision d'une ville mixte sociale dans le logement social, » l'origine, nous nous appuyons à votre délibération »

M. le Maire : « Merci. C'est tout pour ce soir. »

M. THIBAUDI : « C'est une excuse, mais ça n'est pas un petit problème car c'est même parce que si vous maintenez cette situation, ça va être une question »

M. le Maire : « Si vous pouvez faire un lien de la même manière dans l'expression d'un débat qui se fera dans le cadre d'un prochain conseil, ça sera formidable »

M. THIBAUDI : « Dois-je partir en vacances ? Si vous maintenez votre position, c'est plus possible de négocier le dossier en travaillant ou de négocier ça à l'étranger par exemple. Donc c'est un vrai problème. Je suis un citoyen avec une voix, avec des opinions. La réalité est la suivante : l'histoire de la ville, ça parle et ça poursuit jusqu'à l'histoire de la ville quand il s'agit de la ville, de l'histoire avec des petits habitants. C'est une question démocratique. Surtout, ça n'a pas de sens »

M. le Maire : « Bien sûr, vous pouvez le passer au vote. Ça va être peut-être le groupe Paris en Commun, le groupe Historique de la Ville, le groupe Communisme et Citoyen, le Groupe 2011-2018. Qui est contre ? Le groupe Groupes Paris. La délibération sur l'objet de ce vote sera validée »

Résumé du vote

Intervenants qui ont participé à		Vote(s) de pour ou contre ?	
Nominations membres CP			
Abstention	0	Pour	0
Pour	00	Contre	0
Le vote du Conseil d'Administration est favorable.			

2022 DU 19 – Bien-être des habitants - Autorisation d'appréhender dans le patrimoine de la Ville un bien sans maître correspondant au lot n° 128 de pendant de Firmeville (1) rue des Trois Couronnes (11)

+ V11202214 – Vote relatif à la délibération 2022 DU 19, relatif à la nomination d'un espace vert au 11 rue des Trois Couronnes (11)

M. le Maire : « Ça va être M. COFFRE qui présenter la délibération qui vise à acquiescer à bien sûr mais qui se situe au 11 rue des Trois Couronnes, dans le cadre d'un dossier relatif à l'histoire de la ville. M. COFFRE a été nommé par le conseil municipal et c'est un sujet qui concerne tout le monde et que le maire de COFFRE présente la délibération. Jean Christophe MARIEN a été nommé par le conseil municipal et sera le seul pour qui il y a une discussion préalable »

M. STACHIE : « Je ne sais pas si c'est de la nomination, j'aurais pu être peut-être Jean Christophe MARIEN, ou j'aurais pu être présent pour exprimer une opinion sur ce vote »

« Je sais que c'est un sujet qui concerne tout le monde, mais c'est un sujet qui a déjà été traité par le conseil d'administration. C'est le fait de la ville des Trois Couronnes est un terrain de jeu répertorié. Il y a des problèmes et c'est un terrain qui va à l'heure d'aujourd'hui, suite à la destruction en 1950 – c'est un terrain pas accidenté – des problèmes insalubres et ça va être un sujet qui se traitera sur le terrain »

La problématique, c'est qu'il s'agit d'un bien en copropriété divisé en 28 lots et la Ville a voulu seulement vendre les 5 lots en l'état aujourd'hui. Il s'agit, à travers cette délibération, d'acquiescer au cinquième lot (lot n° 126) et d'inscrire dans ce lot 25 lots à acquiescer. Mais allons les inscrire dans le lot 1. Nous aurons à nous occuper des projets de délibération qui s'inscrivent dans une démarche entamée par la Ville en ce qui concerne la mise en œuvre d'un Plan d'Utilité Publique (PUP). Ce va d'ailleurs y avoir le soutien de Jean-Christophe MARTIN, notre DTP, mais de réfléchir avec un comité valérien, mais qu'il faut penser à un comité pour déclencher une déclaration d'utilité publique et ainsi pouvoir construire du logement social.

Mais en matière, sur les délibérations, on acquiesce le cinquième lot. Il en reste encore 53. Je pense que c'est une délibération qui ne pose pas de problème au tant qu'il est.

M. le Maire : Merci beaucoup. (Je salue Christophe MARTIN.)

M. MARTIN : Je remercie M. le Maire, merci à Patrick BICHSEL pour sa très intéressante présentation et pour son projet. Pour ma part, je vais présenter le vote car ça me donne l'occasion de répondre en tant que conseiller à la délibération.

Le vote de l'urbanisme de la délibération 2023-13-14-15 est concerné par ces votes. Ce vote a été non voté dans le Conseil d'urbanisme et cela est d'un espace vert sur cette parcelle du 11 rue des Trois Couronnes qui, vous l'aurez compris, est actuellement vide. Ce vote est attaché avec simplement à un autre vote sur ce terrain avec un projet.

Je vous rappelle donc que la parcelle est actuellement occupée par un autre usage. C'est de toute manière dans le quartier du bas-Belleville qui est un quartier où la végétation est d'un déficit et les espaces verts. Le square le plus proche qui est le square Jean Vautier, qui est situé à 100 mètres à vol d'oiseau.

Je vous rappelle aussi la volonté de la ville de Paris de venir l'opportunité de la révision prochaine du Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin de mettre en œuvre un PLU dit bioclimatique.

Et enfin, je rappelle qu'il est, absolument rien empêche la ville de Paris, le programme de construction sur cette parcelle, une fois un accord est obtenu avec les services concernés. Donc ce qui nécessiterait une nouvelle fois à braver le quartier le plus dense de l'aménagement le plus dense d'Europe.

Donc, vous avez vu, tout simplement à côté une forme de sécurité juridique peut empêcher tout projet de construction sur la parcelle du 11 rue des Trois Couronnes jusqu'à la révision à venir du Plan Local d'Urbanisme. Donc de cette révision, nous souhaitons voir une proposition de changement de destination vers une réserve pour espace vert. Et le vote sur ce PLU sera voté à la séance du Conseil de Paris l'année prochaine, et je ne dis pas de bêtises.

Donc, par ce vote qui sera peut-être aussi technique que ne l'est la délibération, nous espérons, dans une démarche qui est constructive et qui devrait nous réunir, que votre majorité vous nous rejoigne sur cette proposition en faveur de la qualité et en faveur des habitants du bas-Belleville.

M. le Maire : Merci. Je redonne la parole à Patrick BICHSEL pour vous répondre.

M. BICHSEL : Votre intention, je salue Christophe MARTIN, ainsi que celle de votre groupe, est la même. Je pense que c'est un échange et si on s'arrête à répondre de la présence ou qu'il souhaite

« c'est cette parcelle, tout le monde dit, un jardin bien sûr à Paris. Je n'ai pas l'impression de ce que vous pensez qu'il s'agit de 1,5 m². Donc je ne pense pas qu'on révoque la déqualification du bas Belleville, qui est affectivement le quartier le plus dense de Paris, en espérant. Là oui.

Mais vous avez érogé la terre de sécurité juridique et c'est là que reside le dilemme. Parce que si vous révoquez votre vote, cela créait de l'insécurité juridique. Je me suis précipité et le sujet est en présence la définitivement votre soutien aujourd'hui dans le cadre d'une DUP pour à ce que la Ville reprenne cette parcelle. Elle a acquis elle-même, la terre déqualifiée est achetée par le Conseil de Paris, et il restera encore 20 fois à acquies. La terre acquies elle-même n'est pas issue que dans un esprit de construction de logement social puisque c'est sur cette zone juridique de la loi de la Ville. Si on nous le veut, on revient à la Ville en matière juridique dans le cadre d'une DUP, et finalement cette parcelle. C'est à elle-même un processus très complexe de ne pas être qui éroge, et nous le révoquons. Lieu, ça se trouve la déqualification 2022 DU 19, à Ville, ce totalement propriétaire de la parcelle, ce qui nous l'avez érogé. Je révoque la loi.

Parallèlement vous l'avez vu il y a une révision du P.L.U. et il y aura certainement une enquête publique. Les habitants du quartier et les associations commencent à se soulever. Il y a tout à faire pour tout le monde descendant un jardin. Nous venons nous pour un plan.

Et ce je vous propose, notamment de la manière la plus favorable possible, de nous votre vote, vous érogez en l'absence d'immédiatement révoquer et ce nous venons éroger à travers une parcelle réqualifiée. Mais je pense que tout propriétaire qui éroge, ne pas révoquer la manière progressive de cette parcelle par la Ville et le maire, initial de la DUP. Mais cela que la Ville sera totalement acquies, en tant que nous l'avez érogé en tant que révoquer nous. On peut avoir été au une utilisation inhabituelle à travers un autre projet, ce qui sera le premier signe donné. Et puis, évidemment dans le cadre de la révision du P.L.U. je pense que nous venons éroger collectivement nous à nous-même à nous-même et nous-même pour éroger, voir.

Je suis demande de précisions ainsi parce que je pense que ça va être éroger. Et à partir de là, j'appréhende précieusement que nous passons nous-même votre vote, voir, voir, voir, éroger de la donner un avis défavorable en ce contraire.

M. le Maire : « J'ai le PLOUREL, s'il n'est pas le propriétaire »

Mme MORIN : « Vous savez combien le groupe écologiste est attaché aussi au contenu de cette parcelle puisque nous l'avons achetée avec la mise à y a déjà quelques années. Comme ça explique Patrick FLOUQUE, il y a un moyen de fragiliser la procédure juridique si nous votons dès maintenant votre vote. C'est la mise pour laquelle le groupe écologiste ne vote pas votre vote si vous le souhaitez. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour cette précision de responsabilité. Je me révoque votre Christine MARTIN. »

M. MARTEL : « Je regrette de devoir vous revenir dans une certaine éroger de ce que je pense que nous venons éroger. C'est juste d'annoncer que nous venons éroger de ce que le Conseil de Paris a révoqué de la manière du P.L.U. et tout est précieusement dans l'absence pour être que le Conseil de Paris l'avez érogé dans ce rapport. Ce n'est pas votre vote, je regrette. Et maintenant le projet de construction. Donc vote. Il n'y a aucune insécurité juridique qui nous éroge, on a quand même réfléchi avant de l'éroger. Donc vote, vote, ce n'est pas précieusement de la création d'un espace vert, c'est éroger. Et tout ça, nous venons éroger de vous.

De fait, si ce vote venait à être repensé sous certaines – sur une discipline tant au vote – en vertu de l’article 10, il ne peut pas paraître que nous ne voulions pas que la Ville d’ailleurs manifestement, certes, mais juste pour faire de l’abandonner, puisqu’il se qualifie en ce sens, en ce sens, de telle sorte avant que la Ville acquiesce toute la manière. Donc, vous entendez du reste, et le processus est, ce qui est, ce a été appelé tout à l’heure, par la loi, dans le décret, et à ce jour, rien de vous empêche, une fois la manière, puisque sur cette manière, en ce sens, l’immunité qui était initialement prévue.

M. le Maire : « Je pensais que le groupe des Républicains aspirait à diriger cette ville en responsabilité. Là, la position qui est faite par Patrick BLOCHET et que Joëlle MOURY a bien comprise est une position de responsabilité quand on est en poste. Nous sommes et tous des élus appelés à venir en responsabilité. Ce fait très bien que quand il y a une appropriation publique, sans à une déclaration d’utilité publique, il y a potentiellement un risque élevé de savoir dans que les propriétaires privés qui sont évincés de leur propriété au vue de réaliser un programme d’habitat privé, et notamment surtout à faire des profits.

Patrick BLOCHET vous a expliqué que la motivation de la délibération votée par le Conseil de Paris en 2012 était la création de logements. Aujourd’hui, la Ville ne peut pas acquiescer cette parcelle par voie d’expropriation, ainsi que les différents lois qui la composent, sans respecter cette destination qui a été votée par le Conseil de Paris. Donc il est au bout de cette procédure.

En outre, depuis au plus tard en 2014, le Conseil de Paris avait une question sur le devenir de cette parcelle à laquelle il devra répondre, à travers un document qui s’appelle le Plan Local d’Urbanisme qui pour imposer certaines choses qui vont définir l’objet qui a été mis dans le PLU. Il me semblait que l’explication de Patrick BLOCHET était parfaitement claire. Et vous nous répondez en disant que vous voulez faire de l’abandonner. Donc en réalité, vous ne voulez pas d’acquiescer sur cette parcelle parce que tant que la Ville n’est pas propriétaire, il ne peut pas avoir d’acquiescer. Votre objectif de réaliser cette acquisition, c’est donc peut-être, la réalisation d’un espace vert à Belleville. C’est pourquoi nous allons voter la délibération et contre vous.

On commence par la délibération 2022 DU 19. Qui est pour ? Le groupe France Communiste, le groupe Ecologiste de 11^e, le groupe Communiste et Lutteuse et Lutteuse, PCF, CG, Qui est contre ? Le groupe Usage Paris.

Résumé du vote

N° de vote de conseil de Paris : 19		N° de vote de conseil de Paris : 2	
N° de vote de conseil de Paris : 19			
Abstention	a	NPC	c
POUR	b	CONTRE	d
Civité du Conseil d'arrondissement des habitants			

V11202211 – Vote relatif à la délibération 2022 DU 19, relatif à la création d'un espace vert au 11 rue des États Communes (11^e)

Le Conseil de l'aménagement.

2019 (article 1er du projet de délibération 2022 DU 15) sur les modalités de mise en œuvre de l'aménagement.

Considérant le relatif manque d'espaces verts dans le quartier du bas Beauséjour, qui n'accueille actuellement qu'un seul petit terrain public ;

Considérant la présence de 11 rue des Trois Couronnes d'une surface de 115 m² adossé au terrain sous la forme d'un terrain vague ;

Considérant l'inscription au Plan local d'urbanisme de Paris adossé au terrain en vigueur d'une réserve 100% logement social ;

Considérant l'autorisation donnée en 2012 par le Conseil de Paris relatif à la réalisation sur cette parcelle d'un programme de réaménagement de trois logements sociaux et un local commercial ;

Considérant qu'aucun garde-fou juridique n'interdit la réalisation de cette construction au 11 rue des Trois Couronnes suite à l'expiration par la Ville de Paris de la maîtrise foncière objet de la délibération 2022 DU 15 ;

Considérant la mise en proximité du Parc local d'urbanisme de Paris qui se voit « déconstruit » ;

Considérant la délibération Conseil de l'aménagement de l'arrondissement de Saint-Marcel 2021 relative au projet de délibération 2021 DU 13 et l'engagement pris par le Maire du 11^e arrondissement des de ce même conseil « 2022, ainsi qu'il est demandé ci-dessous au Maire, sur le 11^e pour le changer le destin (réhabilitation) » ;

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Socialistes)

ENSEIGNEMENTS :

- Que soient constitués le site 1150 par la Ville de Paris ou ses organismes partenaires pour le site de 11 rue des Trois Couronnes dans l'attente de la création du Plan local d'urbanisme de Paris ;
- Que soit proposé un site « à étudier pour toute éventuelle demande d'autorisation concernant des travaux, constructions ou aménagements ;
- Que soit reporté au projet de révision du Plan local d'urbanisme qui sera soumis au vote du Conseil de Paris le changement de destination de cette parcelle au profit d'une réserve pour des espaces verts.

M. le Maire : « Sur le vote précédent, qui est positif ? Le groupe Changer Paris. Qui est contraire ? L'Union républicaine et les socialistes. La proposition est adoptée. »

Répartition du vote :

Membres de l'assemblée en amont		Membres de passage	
Membres de l'assemblée			
PS	7	UDS	2
PCF	5	UDS	2
Le vote est reporté			

2022 DU 15 – Statut d'urbanisme de quartier : minutes directes y compris l'annexe

M. le Maire : « D'après les minutes directes y compris l'annexe, le 11^e DU 15 sera soumis à l'Assemblée de délibération. »

M. LEBON : « C'est le seul article qui fut voté, mais cela signifie le maintien en l'état de la loi de 2002, votée par le Conseil de Paris en juillet 2002 qui comprendra plusieurs années de travaux en matière de leur partage de façon publique, notamment de la création d'une autorité d'encadrement du réseau pour les distributions nationales et des nouvelles mesures de régulation pour garantir une base juridique de la distribution de services à l'ensemble des citoyens. Il est possible de discuter par les moyens, quelques années, mais les décisions sont prises par la délibération de villes qui s'adressent à la fois à des professionnels ou des particuliers. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Autre M. MOUSSSET-NOZERAND. »

Mme MOUSSSET-NOZERAND : « Merci M. le Maire. C'est simplement pour donner votre position de vote en cas de vote groupe. Nous nous abstenons en attendant les débats au Conseil de Paris. »

M. le Maire : « Merci, je n'ai pas d'autre intervention. Je ne pense pas que ça s'appelle un débat, je vous remercie d'être ici pour un vote. Qui est pour ? Le groupe Paris en Commun, le groupe écologiste de Paris, le groupe Communiste de France et Socialiste de Paris, le groupe Qui s'abstient ? Le groupe Citoyen Paris sera favorable. »

Résumé du vote

Nombre de voix pour le projet : 11		Nombre de voix : 3	
Favorable et favorable			
Majorité	11	CONTRE	3
POUR	11	CONTRE	3
Paris du Conseil d'Administration est favorable			

2012 DVD 26 – Création du « Paris 2 Roue. Mutations dans les parcs de stationnement - Circulation-cadre et outils applicables

M. le Maire : « Je remercie la parole à M. LEBON. »

M. LEBON : « C'est un décret qui vise à accompagner la mise en place du stationnement pour les personnes âgées, soit à la fin de la période de stationnement en surface. Mais ce décret concerne les deux zones, avec des règles différentes en ce qui concerne la validation des Paris 2 Roue. Mutations qui consiste en un abaissement de la hauteur de la validation, ce qui permet d'obtenir une validation à un tarif moins privilégié que les autres zones éligibles au dispositif de stationnement hébergé. À ce jour, on estime qu'il y a environ 20 points de stationnement hébergés, la disposition, même si, à terme, l'État va dédier des zones. Cela va venir ainsi offrir une alternative attractive aux propriétaires de deux roues motorisés par rapport au fait de venir dans les zones à tarif.

M. le Maire : « Bien à été, l'objectif est de libérer l'espace public en matière de vélos et à nous en parler dans deux ou trois mois dans les semaines à venir. Merci. »

Mme DAGEFFILLI : « Merci. J'ai plusieurs questions sur cette détermination. Vous savez que, elle vise à créer un pass 2 Roues Moins Usés pour rendre plus attractif le vélo comme mode de transport et le stationnement en station. C'est un objectif que nous partageons totalement. Mais l'accompagnement de la réforme de la loi, comme il est dans l'attente de la loi sur les aspects juridiques, politique publique et de gestion des usages et des usagers, cela ne pourra pas se passer de leur validation pour se déplacer à Paris. On veut qu'il y ait un cadre pour définir les bornes de validité ou pour certains usages.

Ce pass permettra dans l'immédiat à un seul propriétaire de jouir de manière non exclusive, de manière pas exclusive, du droit sur les parkings réservés à ce type de moyen de transport, une représentation pour les usagers privés qui ont des droits certains, même si celle qui est en fait intéressante, mais je voudrais connaître votre position sur quelques aspects. En matière de ce pass, il y a des questions que vous avez déjà soulevées en la matière. Comment la municipalité envisage-t-elle l'équité des concepts qui ont été passés avec les sociétés gestionnaires de parkings ? La détermination des bornes ne tient pas compte, mais elle tient compte de la détermination ? On regarderait ce que les opérateurs privés ont accepté de passer à ce seul privilège ? Est-ce qu'il y a un point de vue sur la répartition financière envisagée par la Ville ?

En ailleurs, vous dites que ce pass est à un tarif privilégié. C'est vrai, mais ça reste à définir en valeur absolue un tarif qui est entre 70 et 90 centimes, ce qui est très bas à la parité de revenu les habitants. Mais ça ne veut pas dire que ça ne soit pas une forme positive sur les places de parking et donc sur, notamment, les places de parking en centre-ville, les meilleurs usages. Il y a entre 10 et 15 000 places qui sont les sites validés, mais pas forcément tous récents, surtout de 5 à 1 200 places par site, et les parkings de la ville, bien sûr, nous avons une moyenne globale de 90 centimes par place dans un centre-ville, ce qui est un certain nombre d'usages et d'usagers et donc probablement une partie de la réponse sur la ville il reste des places à créer.

La grande Commission, ce n'est pas le comité d'aménagement de Paris, pour harmoniser les tarifs de ces places de la ville en zones dans tout Paris et les ramener à 50 centimes, c'est un tarif qui pour accéder à l'usage à un tarif inférieur que ce qui est proposé dans cette délibération. C'est une volonté que de faire une stratégie équilibrée et surtout de rendre les usages, surtout les tarifs abordables, le pouvoir de gestion au profit de l'usage public en sens de l'équité. Je pense aussi, un meilleur accès à l'équipement des parkings de la ville en zones pour permettre de gérer des zones à proximité des sites, mais là dans notre système d'usage, surtout en matière de gestion, on voit que malheureusement nous n'avons pas les outils de parking en matière. Nous sommes très en retard sur ce point de la détermination sur l'absorption de ce travail et ça peut être un point sur les questions. Je suis sûr de cela.

M. le Maire : Merci pour vos questions précises. Les notes de Luc **LEBON** ayant subi un certain nombre de modifications de la part d'élégants, je dirai sur votre demande.

M. LEBON : « Oui, sur plusieurs points. Je partage le fait qu'effectivement il faudrait au moins dire que faire se peut les parkings des ballons réservés aux deux roues motorisés. Mais ces parkings ne visent pas à être aménagés dans le dispositif comme ce soit dans la délibération ou ils ne sont pas du tout adaptés à la stationnement domo et de courte durée, et ils ne sont pas toujours tous nécessairement équipés à ce stade pour accueillir les deux roues motorisés. Mais je vous le dis dans le sens qu'il faudrait aussi proposer cette offre aux usagers, surtout à proximité. D'un autre côté, si je me souviens bien, la politique qu'on avait conduite les ballons réservés comme les parkings pour les voitures des particuliers à la suite pas l'immédiatement le système quand il y avait des places disponibles, était un dispositif non d'une expérimentation qui avait été menée dans le 13^e arrondissement. Ça avait été un 15-20, ce n'était pas forcément ça, mais du

Il est évident que on est très étonnée à ce qui est présenté et éendu aux deux-mains mobilisées.

En outre, je n'ai pas les éléments concernant les unités spatiales et les domaines concernés qui pourraient être introduits dans l'instauration de ce Pas 2 dans certains des départements de ménage, mais je ne manquerais pas de me renseigner. Merci »

M. le Maire : « M. Lehoucq, David BILHARD »

M. BILHARD : « Voilà, moi je pense en ce qui concerne les opérations je serais évidemment à tout ce qui vient d'être dit sur la question des ballons blancs dont les paquets se sont pas réglés dans le défilé, mais en fait, nous avons le travail plus pas, mais au sein de ce groupe a porté le Conseil de Paris, nous avons mis en place une cellule de travail sur la question de l'opération et notamment sur la question relative, mais aussi sur les questions nous qui sont demandés pour la mise en conformité de ces paquets »

Concernant les opérations effectuées, je voulais que nous avons mené pour la première fois dans ce champ et dans ce segment de business. Je ne pense pas avoir des discussions sur le caractère privé des opérations, mais je pense que c'est la situation actuelle. Une grande construction et une grande régulation pour avoir un trait unique qui est un trait unique. Son principal avantage est la fiabilité de l'offre. C'est ce qui est la zone où se situe le paquet de l'offre. Les opérations ont un intérêt qui est un intérêt d'abord de business puisque de donner toujours avec la garantie de la régulation d'opération dont être fiabilité des deux avec un accès équilibré. Je rappelle quand même que les femmes et autres d'opérations convergent à bénéficier eux de la garantie de maintien et il est sans doute une volonté de la part des opérateurs de contribuer au désengagement de l'Etat public et à la fois aussi la pollution de l'air, mais il y a aussi, je le pense, des intérêts qui sont des intérêts financiers pour eux.

Sur la question d'équilibre de marché, il est un intérêt et une volonté qui est en profonde unité avec ce qui est en fait sur les dimensions matérielles et aussi sur l'équilibre des parts du fait que nous demandons aussi la garantie de stationnement pour les personnes à mobilité réduite et de garantir un accès. Mais il y a des enjeux importants en fait de marché public et surtout du renouvellement des équipements matériels.

J'espère que j'ai apporté quelques éléments de réponse à vos interrogations. Merci beaucoup »

M. le Maire : « Merci beaucoup, cher David, pour votre venue en perspective et en recherche au sujet relatif de ce travail. Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Les élus communistes (qui est pour ?), groupe Paris en Commun, le groupe Écologiste du 13^e, le groupe Changir Paris, et Guillaume DUBREUIL. Elle est donc adoptée »

Résumé du vote :

Nombre de votants présents : 29		Nombre de présents : 7	
Nombre de votants : 29			
Abstention	1	NON	0
pour :	28	CONTRE	0
Date du Conseil d'administration est fixée à :			

2022 BAC 543 – Subventions (893.000 €) et conventions avec 29 associations cinématographiques gérant 84 salles de cinéma indépendantes

M. le Maire : « Il s'agit de la dernière délibération sur ce dossier que dans les prochains jours le conseil Général approuvera ».

Mme BARDOTTE : « Merci M. le Maire. Dans cette délibération, nous avons mentionné le plan d'opération du Festival de Cannes. Mais le conseil ne s'est pas que des salles, mais aussi des exploitantes qui font gérer des salles de cinéma qui leur sous-loquent à un quelconque niveau, et nous nous sommes rendus compte que les exploitantes, la transposition de la classification des services de Médias Audiovisuels, au lieu de tout appuyer sur, nous sommes en opposition avec les usages de distance et chacun, même à l'échelle nationale. Néanmoins, il s'agit toujours de plus de faire dans la vie des gens et des autres. Les salles de cinéma, indépendantes notamment, doivent être soutenues. Quand, par exemple, le festival de Cannes, il veut dire à Cannes ce qui se passe, au lieu de nous, nous de soutenir le mouvement culturel qui au lieu de nous soutenir le festival. Et finalement, nous avons fait cette ligne que nous avons définie dans le conseil. Donc, nous soutenons le cinéma, nous soutenons les salles, les exploitantes et ce par nous les mêmes indépendantes ».

M. le Maire : « Il y a un grand nombre de cinémas grâce à ce qui est en train d'être fait, et cela soutient les cinémas indépendants et les salles de cinéma indépendantes à Paris. Mais dans tout dans le 11^e, c'est en particulier le cinéma public qui est soutenu grâce à l'affiliation. Les cinémas appuient tout à l'occasion, et nous ont une qui réalise dans le premier un projet assez important de représentation de l'histoire culturelle dans le 11^e, mais c'est aussi à l'occasion de ce film avec une certaine régularité, les autres associés. Cette délibération présente un document de soutien à hauteur de 893.000 € au Ministère Public. Évidemment, on a fait un effort de soutien ».

M. le Maire : « Agnès DESTARLÉS »

M. DESTARLÉS : « Merci M. le Maire. Je voudrais dire que nous sommes très attachés à ce mouvement et même nous appelons l'histoire politique, culturelle, culturelle du 11^e essentiellement qui a contribué à faire de cinéma et son sein. Nous sommes très proches de ce qui est dans le 11^e Métro et c'est l'un des premiers à Paris – à l'occasion d'un projet de projet sur à l'automne des années 1990, réalisant des projets culturels, des initiatives et des idées nouvelles ».

Le mercredi, alors que le Festival de Cannes a commencé dans le 15^e, le festival cinématographique de montagne a ouvert ses portes dans le quartier de l'Étoile – l'Étoile culturelle. Nos cinémas de quartier tentent à présent que nous sommes du côté de la culture – la culture traditionnelle de poisson rouge décrite par Pierre BÉLON – champ, nous espérons à l'avenir et donc nous tentons à regarder des films à l'occasion. Avec 24 salles nous espérons, à l'occasion de Paris nous espérons une certaine isolation, à l'occasion de la ville de la culture française, les jours suivants représentent de films. La soirée 2021 est l'une des plus grandes soirées de l'histoire de la culture française qui a représenté le film d'aujourd'hui et d'aujourd'hui d'aujourd'hui qui nous fait l'essentiel de l'essentiel. Juste autour de nous pour les cinémas qui je le rappelle, feront plus nombreuses que les autres au début de l'histoire du cinéma à une époque où le cinéma était en quelque sorte populaire. Sachant qu'il n'y a pas de temps pour nous soutenir le cinéma fait plus récemment. En 2006, il y avait quatre de l'histoire à Hollywood dans les années 10, pour le plaisir que c'est le plaisir et nous les personnes différentes des genres qui ont ses films ».

Si j'ai voulu préserver la parole écrite, c'est pour ne pas la laisser disparaître avec le numérique et surtout dans le programme qui permet aux bibliothécaires et aux grands publics d'être différents. La production de ces livres est évaluée. La Ville d'Orléans, par son budget de 500.000, a réussi à peindre 200.000 entrées que si les 17 millions initialement budgétés, classés à l'heure d'achat en fait a été dépensés sans aucun résultat.

avec d'autres alternatives avec Serge BRUMBERG, le maître de la lecture, une société de rénovation située sur Lochère dans le 11. Il m'a confié le rôle de prescripteur général des districts de quartier dont le Miroir, la où les signatures des plateformes nous renvoie vers des auteurs populaires aimés par 90-95, 100% des gens. La qualité sociale la grande. Il m'a également confié ses missions pour ne pas dire la guerre ouverte qu'il a eue avec les plateformes qui ont comme résultat que la lecture de monnaie. Et fait des acquisitions. Quand j'étais à la tête le catalogue de François BRUNET, on a vu la réaction de 6 heures du «Napoléon d'été» GARNIER sa seule motivation s'en est faite de remplacement. Les districts de quartier sont une réussite car ce la culture française existe.

En tant que groupe Paris en Commun, je souhaite renouveler mon soutien aux 50 livres soutenus par la Ville de Paris, avec une pensée particulière pour le Miroir qui m'a personnellement beaucoup soutenu et sa formidable programmation. La culture a besoin d'être. Les 4000€ de la mise scientifique au sein d'un. Et Jean COCHARD disait à Raymond BRUMBERG l'a été un peu de parole qu'il a eu avec nous, mais ce n'est pas la Ville de Paris qui a beaucoup soutenu. Merci à la Ville.

M. le Maire : chère beaucoup pour ce travail beaucoup de soutien et de soutien qu'il est légitime d'apporter aux lieux de diffusion, aux lieux physiques et humains de diffusion. Je pense que ce n'est pas le rôle de la Ville de Paris. Qui ce sera? L'initiative. Merci à la Ville.

Résultat du vote :

Mandat de conseiller municipal		Résultat de passage	
Mandat de conseil 22			
Adopté	17	100%	0
Non	0	0%	0
L'avis du Conseil d'administration est favorable			

2022 DP3MP 1 Subventions (311.373 euros) et conventions avec 17 associations et S.I.C. dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2022

2022 DASMO 7 Conventions annuelles d'activités et subventions (926.294,34 euros) pour des projets d'intégration au titre des temps d'activités périscolaires

M. le Maire : Nous avons obtenu l'accord des éditeurs sur les prix des ouvrages pour le passé et ce qui a été fait sur les subventions. Ça peut être l'idée d'une inscription à côté de la Ville séparé pour les deux éditeurs 2022 DP3MP et DASMO et la Ville d'Orléans, comme demandé par le projet. Ça va être.

Dans un prochain temps je vous propose de vous exprimer par un vote sur la possibilité de sélectionner explicitement, à l'exception de celles attribuées à la Haute République Diplôme TERRAZZI et par un vote séparé des affiliations Qui est pour? L'adhésion.

Résultat du vote

Montant de la subvention (euros)		Nombre de personnes	
Montant de la subvention			
Adhésion	1	R. P.	1
POUR	21	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable.			

M. le Maire : « Émission d'un vote sur la ligne spécifique de subvention à la Haute République que vous mentionnez dans vos délibérations que ce soit l'« groupe Marie en Commun, le groupe Démocratie et HD, le groupe Communiste et Citoyen, le Groupe POITOUX Qui est pour? Le groupe « Changier Éric. Les deux autres élus sont absents de ce vote ».

Résultat du vote

Montant de la subvention (euros)		Nombre de personnes	
Montant de la subvention			
Adhésion	1	NI VOI	1
POUR	20	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable.			

VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION SANS INTERVENTION

M. le Maire : « Pour la liste des projets de délibération, je vote sans intervention ».

- 2022 D501-1 (Chapitre Communale - Subvention 125.711 euros) et subvention versée au profit de l'association pour la mise en œuvre de l'opération de réhabilitation de l'ancien lycée.
- 2022 D501-1-2 (Chapitre 11 - 100 euros) et 3 subventions pour deux actions dans le champ de l'écologie.
- 2022 D501-2 (Chapitre 11) et 3 subventions pour deux actions de lutte contre l'écologie et les déchets, les services publics.
- 2022 D501-10 (Chapitre 11) et 2 subventions versées à l'association pour la mise en œuvre de l'opération de réhabilitation de l'ancien lycée.
- 2022 D501-9 (Chapitre 11) et 2 subventions versées à l'association pour la mise en œuvre de l'opération de réhabilitation de l'ancien lycée.
- 2022 DEVE-35 (Chapitre 14) et 2 subventions pour deux actions de soutien au développement durable.
- 2022 DEVE-10 (Chapitre 14) et 2 subventions pour deux actions de soutien au développement durable.
- 2022 DPE-4 (Chapitre 14) et 2 subventions versées à l'association pour la mise en œuvre de l'opération de réhabilitation de l'ancien lycée.
- 2022 DPE-13 (Chapitre 14) et 2 subventions versées à l'association pour la mise en œuvre de l'opération de réhabilitation de l'ancien lycée.

VIETUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

V112F215 – Vœu relatif à la convergence du service public fiscal et à la préservation de ses sites parisiens

M. le Maire : Le thème du rapport relatif à la convergence du service public fiscal et à la préservation de ses sites parisiens.

Nous, le Maire, avons été travaillé par des agents de service fiscaux qui pendant toute la vie Colectif Française ont travaillé sur les impôts. On a connu dans le 11^e arrondissement il y a encore un petit moment un mouvement de ces agents. Ça démontre que depuis 2018 les finances publiques ont subi une véritable crise de reconnaissance de ses salariés, qui se traduit à Paris par la fermeture de la moitié de nos sites : 12 sont fermés, sur 25, d'ici à 2023. Dans le 11^e arrondissement, ce mouvement de fermeture affectera le centre de la rue Cassini. L'ouvrage, prévu en 2020. Ces fermetures ont été exigées par l'État et les autres services, en même temps l'indication de la loi de financement. Par ailleurs, en plus de nos fermetures, le nombre des locaux et les constructions sont périmés.

La réalité est que personne ne veut grand plaisir à payer ses impôts. Et ça nous nous même qu'il est difficile à cette occasion de rappeler que le paiement de l'impôt, ce n'est pas seulement à payer l'impôt, c'est aussi que l'expression de la solidarité dans notre pays. Il n'y a pas d'impôt, c'est une solidarité. Les impôts et le paiement de ces impôts résulte des finances qui sont les bases pour le paiement de l'impôt. Donc travailler au contentement de paiement de l'impôt, être un peu plus, c'est un peu plus que ça. Le pays a connu une révolution telle que celle des États-Unis qui expriment une façon de voir la loi quant au paiement de l'impôt. Il me semble, dans ce travail que nous pouvons, en tant que responsables politiques, une action qui défende la nécessité de l'impôt, d'un impôt juste.

La loi que les services publics français va créer les personnes les plus défavorisées à nous les avons nous, à des personnes, à des êtres humains, pour répondre à leurs questions et à leurs interrogatoires, avec le risque que leurs impôts ne soient pas justement calculés, quand les personnes les plus défavorisées peuvent étonnamment avoir recours à des cabinets privés pour résoudre leur problème fiscal.

C'est donc avec ce esprit au tête que nous avons proposé ce vote qui vise à ce que des questions puissent être traitées avec la Direction Régionale des Finances Publiques pour quelle sérieuse sur ce plan de fermeture. Le nombre de nombre des agents de la majorité qui se sont associés à ce vote. Mais il y a des difficultés de pouvoir en être capable sans être un ? Je salue DACTYLIER.

Mme DAGUILLIÈRE : Mme M. le Maire, je vous remercie d'avoir porté ce sujet à l'ordre du jour. C'est un sujet auquel évidemment nous nous associons. Sur votre question, vous avez dit, mais c'est important, me rendre à Césaire ce qui appartient à Césaire, ou plutôt à Jupiter ce qui appartient à Jupiter, et là ça concerne à Gérard DARMANIN ce qui appartient à Gérard DARMANIN, puisque c'est bien le plan de M. DARMANIN qui prévoyait la restructuration du réseau des services publics, un plan qui a commencé en 2019. Les représentants et agents des agents des finances publiques ont été affectés déjà à ce moment-là, dès novembre 2020, au moment du déclenchement de ce projet.

Ce projet concerne la réduction des horaires et des jours d'ouverture au public. On le voit directement avec la perspective de l'ouverture du site de Colectif Française. Mais ça c'est

culminant la partie française de l'ouvrage DORVILLE par ce plan, qui est fait sous forme d'autorité législative, prévoit aussi la suppression de 1.900 postes entre 2019 et 2022. On ne voit aucun plan de dédoublement.

Dès 2018, le groupe communiste avait déposé un vœu au Conseil de Paris sur le sujet, mais qui avait été soutenu par 2 députés communistes qui s'opposait à ce plan et qui soulignait l'importance que les collectivités locales, celles qui travaillent au plus près du terrain et des citoyens et des habitants, puissent être impliquées lorsque l'on crée un service public sur leur territoire. C'est comme tout le reste des vœux pour le DORVILLE, c'est comme tout le reste public de l'énergie, il s'agit toujours de faire des économies. Comment ? En réduisant le volume des services de police.

Tout comme ces services dématérialisés ne sont remplacés l'équivalent physique sur place. Il y a un rapport des Défenseurs des Droits qui est assez éloquent sur le sujet et qui indique que la dématérialisation des services publics oblige les citoyens et citoyennes de ces mêmes services publics. Ce qui se passe en ce moment avec le service public fiscal est vraiment très grave parce que ça vient effectivement de les plus fragiles dans des difficultés inimaginables. Ce n'est pas grave parce que, vous savez, de faire un appel qui est à la mesure de votre parti républicain et de votre contrat social. Ce n'est pas celui du consensus entre à Timpé, parce que l'on consent à payer l'impôt quand on le comprend. Et si on ne comprend pas l'impôt, faire à l'administration fiscale, faire à un écran et non pas faire à un agent assommé, qui vous explique ce qu'il en est, faire à un accueil téléphonique ou à une secrétaire sur un écran d'ordinateur à une personne, c'est le consensus à l'impôt qui est chimé. Comprendre l'impôt et savoir s'en acquiescer sans difficulté, c'est le base du consentement à l'impôt.

Vous savez, quand l'impôt, dans la redistribution, dans le contrat social, c'est la solidarité en action et pas seulement en mots. Et ça se fait avec plus de moyens pour les services publics pour maintenir et à les autres services publics, puisque c'est le service public fiscal et à nous permet de nous de redistribuer les moyens pour l'ensemble des services publics, services publics qui sont – je le rappelle, c'est ce qui est le paiement de vous et c'est ce qui est payé.

Et c'est plus vrai, il faut des moyens pour les services publics, mais se former nous – l'État est physique dans la réalité, mais à ce point-là et c'est ce qui est le vrai problème, c'est que 100 milliards qui échappent à l'impôt. 100 milliards en excédent de la réalité. Il faut donc plus de moyens et il faut aussi une volonté nationale. C'est comme que les gens comprennent, c'est un gouvernement, que nous savons, je je salue que l'on change de l'impôt dans les services qui demandent, je vous remercie.

M. le Maire : Merci beaucoup. Je n'ai pas d'autre dans ce chapitre à ce sujet. Je pense que tout est dit. Je vous remercie de nous être présent au conseil.

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant que, depuis 2018, les Finances publiques ont engagé, à l'échelon national, une vaste opération de rationalisation des services des Agences de l'IRP, sous l'impulsion de la Direction Nationale de l'IRP ;

Que les conséquences des services de l'IRP ont été présentées, le 1^{er} juillet 2021, par la Direction régionale des Finances publiques de l'IRP à Paris et le 1^{er} août ;

Que cela sera été précédé de lettres à Paris, sous le motif de ces sites – le 20 – du 25 – du 31 à 2021 ;

Que ces structures affectent le 11^e arrondissement, avec la fermeture du centre Electoral Européen en 2020, et que ces lettres, sur les services de Paris ;

Que ces formations en ligne puissent sans que le Maître d'apprentissage soit à aucun moment consulté ni même informé par les ressources et de ces décisions,

Que par ailleurs les formations, 22 heures de 2020 ont été envisagées entre 2020 et 2022 ;

Que de telles restrictions aient permis le non-paiement de ces services par ce qui le dit service rendu au regard de leur coût et l'efficacité des outils des finances publiques ;

Que ces dernières années, ce service ait pu être fait le temps d'urgence avec cela étant le privilège de certaines de ces formations et la suppression de 65 000 postes depuis 2020 ;

Que pour les usagers, ce soit l'outil de travail, par exemple, en ligne ou en présentiel — mais surtout en présentiel — et un recours fondé à ces pratiques le pour plus d'efficacité ;

Qu'un outil de phonique ou en visioconférence ne remplacent, sans le vouloir, un outil de travail ;

Que cela concerne davantage encore, et plus fragiles, celles et ceux pour lesquels du travail est le lieu de vie ;

Que les agents des finances publiques soient effectivement opposés au démantèlement de leur droit et et à la dégradation de leur situation au regard de ce qui leur est offert, en se mettant en grève, les 9 juin et le 5 octobre 2021 ;

Qu'attachés au service public, pour les salariés, nous ne pouvons qu'être solidaires de leur lutte, à savoir que leur mobilisation au sein de leur entreprise est la leur, et que leur grève, est la leur ;

Sur proposition de Monsieur François VAILLANT, député du 11^e arrondissement, et des élus du groupe Parti 11 et sur proposition de Monsieur Jacques BOUTIER, député du 11^e arrondissement, du Groupe Ecologiste du 11^e, et du groupe Communiste et Citoyen

EMET LE VŒU :

Que le Maître de Paris puisse émettre dans les plus brefs délais, des propositions avec la Direction Régionale des Finances Publiques de Île de France et de Paris afin que celle-ci mette sur pied l'ensemble des formations afin de garantir à toutes les Parisiennes et tous les Parisiens un accès public à ces outils.

M. le Maire : « Qu'est-ce pour ? Le groupe Paris 11 Communiste, le groupe Ecologiste du 11^e, le groupe Communiste et Citoyen, et le groupe Change Paris. Qu'est-ce pour ? M. Guillaume BOUYOLLE. Le vœu est donc adopté. Merci »

Résultats du vote

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS (%)		NOMBRE DE VOUSÉS	
NOMBRE DE MEMBRES (%)			
PRÉSENTS	100	NIVE	7
ABSENTS	0	CONTRE	1
Le vœu est adopté			

V11202216 – Vœu relatif à la prise en charge par l'Etat des contrats « Parcours Emploi Compétences » (PEC)

M. le Maire : « C'est au vote déposé par le groupe Ecologiste auquel se sont joints les membres des groupes de la majorité. Qui se présente ? Madame MORILLAS »

Madame MORILLAS : « M. le Maire, La publication de la loi n° 115 du 7 février 2022, relative au Fonds d'urgence dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées du marché, a été

conclure des négociations sur les « 500 semaines de travail » annoncées. Cette directive est mise aux autres dispositifs de la politique de charge de travail comme soutien des parcours d'insertion, présentement la solution la plus adaptée aux attentes du secteur non marchand. Elle met dans une grande visibilité les parcours de plus déqualifiés de l'emploi, en particulier les seniors, les femmes et les chômeurs de longue durée, et elle s'inscrit de manière particulièrement au service de l'économie sociale et solidaire.

Cette initiative a malheureusement un effet immédiat et certain, ce qui n'a pas permis aux acteurs d'anticiper les suites matérielles de leur parcours professionnel et de permettre aux salariés de disposer de temps suffisant pour se réorganiser. Or, sur proposition des élus Easoparis, nous venons ainsi dans la Mairie de Paris demander à la Mairie de travail et de l'emploi et au Réseau de l'accompagnement de maires du 7^{ème} arrondissement de Paris de créer un Fonds d'insertion dans l'emploi de l'après la pandémie sur un nouveau dispositif réglementaire élaboré et financé par la Mairie de Paris, et dans d'accompagner une telle initiative avec les collectivités locales et les acteurs sociaux, et d'appréhender une telle initiative de la part de la charge par "Tout des services Emplois Compétences. Je vous remercie."

M. le Maire : « Merci Julie MARRI. C'est un vote qui vient tout logiquement réagir à cette situation que nous vivons actuellement pas comme depuis 2017, l'action du gouvernement a été de réduire drastiquement le nombre des contrats mais alors même que l'État, et sa version sur ordre, et les différents établissements s'opposent à faire de l'emploi et de l'insertion sociale une priorité absolue. Nous nous étions mobilisés dès 2017 sur cette question et la hausse des cotisations, des charges sociales de nos salariés. C'est avait très concrètement conduit à une baisse de 30% des embauches. Face les associations concernées, surtout dans les structures pour les personnes handicapées, nous ne sommes donc pas face à un nouveau sujet.

D'ailleurs, à la suite de ce vote pendant le vote à la suite de la délibération de la Texte 2022-02-01, nous avons fait le même vote, j'avais fait à Nicolas BERT, qui fait dans le Maire du travail pour la demande d'un geste de la Mairie de Paris pour attirer son attention sur les enjeux qu'elle existent. Donc nous nous sommes en présence de ce vote.

Je vais passer la parole à Robert JUDIKI et puis à Christophe HARRONS.

M. HUBERT : « Merci M. le Maire. Je suis sûr de vous le sens de ce que vous venez d'adopter et notamment de l'alignement du genre. Ensuite, j'ai bien pris l'initiative de ce vote dans lequel nous nous reconnaissons pleinement et que nous appuie avec enthousiasme. Pourquoi ? Tout simplement parce que, comme cela a été rappelé à l'Assemblée par M. le Maire, la suppression de 20000 contrats estés a été une catastrophe au début de quinquennat du M. MARC BON. Et nous venons d'avoir mis ce coup de grâce et suite à la mobilisation des associations – dont le Groupe – et des partis politiques d'opposition, j'avais été un vote qui a été la France Emplois Compétences, maintenant au début d'une campagne électorale, et à l'approche de quelques semaines d'un vote, ils assassinent leurs propres idées en mettant en place des conditions très décevantes, en supprimant les Emplois Compétences maintenant pour les jeunes gens et pour les personnes.

C'est tout de même à dire que ce qui nous venons d'adopter :

- la possibilité de l'offre de travail, ce qui peut avoir un job. Ce que ça veut dire vraiment, c'est que les chômeurs seront responsables de leur sort et c'est une condition que nous voulons éviter et puis nous sommes convaincus que l'insertion sociale des

événements de notre pays des bénévoles, mais sont victimes du système économique et ainsi se méritent d'être soutenus pour assurer un emploi.

- La décision d'augmenter d'original que nous combattons fermement, en sachant que le secteur non marchand n'a pas besoin d'être aidé et que le fonctionnement libre et non rentier du secteur marchand suffirait pour être créateur d'activités général, et qu'il n'est donc pas nécessaire de soutenir les associations. Je non marchand, l'économie sociale et solidaire, l'association par l'activité économique, les collectivités locales, etc. pour lesquelles, les services aînés, sont des moyens essentiels pour procéder de l'activité général au service de la population.

Comme nous constatons que cette décision incrimine parfaitement ces deux fondements constitutifs de la société marchande, nous la contestons en ce lieu et espérons soutenir ce mouvement avec Mairie de L'Île-Perrot.

M. le Maire : s'adresse à Monsieur A. BENOÎT sur les associations.

M. BENOÎT : s'adresse au président de la commune M. HUBER, le groupe Fédération Communautaire. Historiquement nous avons la commune de L'Île-Perrot 2022 ainsi que l'aîné en tête. Le Régime du 23 février 2022 qui en deuxième, nous a permis de surmonter les difficultés liées à l'histoire de ce pays et qui sont les épreuves des années. Partout, partout, partout et les associations qui les emploient, et en particulier celles du 1^{er} de l'économie.

Nous soutenons ce projet et nous le soutenons parce que nous soutenons des moyens supplémentaires et les Parcours Emploi Compétences (PEC). Pour rappel, le PEC a été mis en place en janvier 2021 pour soutenir les contrats aînés qui avaient été signés par le gouvernement d'Emmanuel MACRON. L'objectif était de favoriser l'insertion professionnelle de bénéficiaires dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) à titre non marchand. Je voudrais vous donner deux exemples pour illustrer nos propos.

- Au sein d'un contrat de la personne en PLIA, notamment si elle était âgée de 50 ans ou plus, pouvait être versée de la part de la limite des 69 mois, jusqu'en droit à la retraite. Cela permettrait à ces personnes de terminer leur carrière tout en permettant aux associations de profiter de leurs compétences. Débouchés, de reconversion, etc. possible uniquement à hauteur de la durée contractuelle.
- La mise en charge par l'État des dépenses liées à la formation (80 % sont soit pris en charge par l'État) qui va être mise en œuvre en difficulté des associations employeurs, en matière de recrutement, de tests, des projets, ou des soutiens.

Et en dernier lieu, qui illustre bien le manque d'attention du gouvernement d'Emmanuel MACRON, ce n'est pas au niveau des contrats aînés qui ont été supprimés, nous avions 20000 contrats aînés à ce jour et sur les derniers trimestres, ce sont 20000 PEC qui ont été supprimés. C'est un fait sur la réalité de ce projet et de ces textes. Je vous remercie.

M. le Maire : s'adresse à Monsieur BENOÎT sur les associations, s'adresse au groupe du conseil municipal.

Le Conseil du 17 mai 2022.

Considérant la publication de la Charte de L'Île-Perrot (L'Île-Perrot) du 17 mai 2022, le président de la commune M. HUBER, en tant que président de la commune de L'Île-Perrot, a pris les décisions suivantes :

Considérant l'impact des régimes de retraite « Fonction Emploi Compétences » (FEC) qui en vertu de sa nature sont destinés à leur prise en charge et une rupture soudaine des parcours d'intégration parcellaire l'entraîne à la création de structures du secteur non marchand,

Considérant que compte tenu de la volatilité de la durée et de leur prise en charge, que la Fritel met en œuvre de manière assez progressive, les embauchements de durée non contractuelle pour les contrats correspondant, tant en cause et aucun réajustement des FEC de leur côté proposé,

Considérant que les conséquences de cette situation entraînent une rupture significative dans les parcours d'intégration des personnes concernées,

Considérant que pour des raisons d'efficacité, des déficiences de longue durée, des contrats en fin de carrière, des contrats concernés de nouveaux contrats en tant qu'ils ont une certaine ou une nouvelle équivalence du secteur professionnel,

Considérant que la diminution des aides à l'emploi intervient dans un contexte budgétaire toujours plus contraint, se caractérisant par une baisse des dotations publiques au secteur associatif,

Considérant que sans mesure compensatoire, les conséquences en termes d'emplois se font de plus en plus lourdes pour les acteurs associatifs, notamment relevant du secteur de FES, agissant plus particulièrement dans l'arrondissement,

Considérant que le fait de ne pas avoir de suivi sans concertation, que cela est un effet immédiat et que la possibilité de voir application n'a permis, ni aux salariés d'anticiper les conséquences de leur parcours professionnel, ni aux associations de disposer du temps nécessaire pour se réorganiser,

Considérant que ces conséquences suscitent de vives inquiétudes au sein du monde associatif du 11^e arrondissement,

Considérant le soutien de Raymond Lottier, adjoint à l'Économie sociale et solidaire, de François Vaquin, Maire du 11^e, et les remerciements pour les différentes réunions concertées adressées au Maire de Région en avril 2021 et pour soutenir les associations concernées ;

Sur proposition des Maires du Groupe Écologiste du 11^e du groupe Paris 11 en commun : socialistes, écologistes et socialistes, et du groupe Communiste et Citoyen ;

EMET LE VŒU :

que la Mairie de Paris devienne à la Mairie du Travail de l'Emploi et de l'insertion de :

- Abroger la Circulaire DGFPRM D/MFT (M-FE)00028 du 7 février 2022 relative au Fonds d'inclusion dans l'emploi (FIE) et à la mise en place de ce nouveau dispositif réglementaire élaboré en concertation,
- Engager une réflexion concertée avec les salariés concernés et les réseaux locaux,
- Augmenter de manière significative le rôle en charge de l'Etat des contrats « Parcours Emploi Compétences » (PEC).

M. le Maire : « Qui est pour ? Le groupe Paris en Commun, le groupe Écologiste du 11^e, le groupe Communiste et Citoyen. Qui est contre ? M. Guillaume FOTTONIX. Qui s'abstient ? Le groupe Changier Paris. Il est adopté. Je vous remercie. »

Résultats du vote

Nombre de conseillers présents : 39		Nombre de voix des "	
Nombre de votants : 32			
Abstention	7	POUR	1
POUR	32	CONTRE	1
Le vœu est adopté			

VUE20217 – Vœu relatif aux nouvelles implantations de commerces rapides dit « dark stores »

M. le Maire : « J'accuse M. MORIEL d'avoir le vote pour le groupe Ecologiste »

Mme MORIEL : « Le groupe Ecologiste dépose ce vœu sur les nouvelles implantations de commerces dites « dark stores ». Je vous rappelle que le 6 novembre 2021, nous avons voté ici même, à l'unanimité, un vœu concernant les risques de voir se développer les dark stores, les quels, évidemment, dans le 13^e arrondissement sont par ailleurs nombreux. Ce vœu, vous le savez, a été rejeté au Conseil de Paris.

Suite à ce vote, une étude de l'APUR a été lancée et a permis de relever, en janvier 2022, 80 dark stores qui appartiennent à une dizaine d'enseignes. Parmi les 80 dark stores parisiens, 14 seulement ont un permis de voir protégé à titre de la présence de commerces de Parisiens... Je rappelle que le Plan Local d'Urbanisme inscrit à Paris la création d'entrepôts dans les zones classées à la hauteur des immeubles à usage d'habitation. Nous demandons à ce que l'on s'occupe tout à la fois de ce type de commerces et de ce type de commerces dans les zones où que la Ville de Paris puisse intervenir fortement pour les réguler et leur dire clairement ce qui est autorisé et ce qui est illégal.

Nous demandons donc par ce vœu que la Ville de Paris s'engage à prendre des mesures de prévention réellement engagées contre ce type de commerces et qu'elle fasse un état des lieux des pratiques et administratives en cours pour aboutir à leur fermeture.

M. le Maire : « Merci beaucoup. C'est un sujet qui vous préoccupe beaucoup en raison des nuisances que crée ce type de commerces et d'activités. Je vous préoccupe tant qu'Étienne GILGOTTE s'est saisi de ce dossier et a organisé une réunion publique. Après avoir fait connaître l'APUR sur la situation de ces commerces et les moyens que nous avions pour leur fermer, j'ai fait cette réunion publique pour expliquer la situation de ces fameux dark stores. C'est une séance qui est en général en violation de Plan Local d'Urbanisme puisque c'est une activité qui appartient à de l'entrepôt et qui se trouve en rez-de-chaussée d'immeuble d'habitation, donc les nuisances que vous soulignez sont réelles. Le PLU ne permet pas ce genre de cohabitation entre entrepôt et habitation dans un même immeuble. On peut instaurer ces séparations, leurs responsables ne sont donc pas dans l'illégalité. Lors de cette réunion publique, Étienne GILGOTTE a indiqué qu'il les avait tous réunis en leur expliquant cette situation et leur expliquant ce qu'il leur était déconseillé de les faire fermer.

La Ville a engagé un certain nombre de procédures, nous avons tiré le chiffre parisien. Un réponse à votre vœu, d'après les éléments que le cabinet d'Étienne GILGOTTE m'a communiqué, il y a des procédures en cours dans notre arrondissement, tant sur le plan pénal que sur le plan administratif. Sur le plan pénal, ça risque d'être un petit peu long mais c'est ce qui permettra d'obtenir la fermeture des commerces dont l'activité n'est pas autorisée au PLU. Sur le plan administratif, cela permet de faire infliger des amendes qui peuvent aller jusqu'à 25 000 €.

La procédure pour obtenir la fermeture est la suivante : la Ville dresse un procès-verbal qu'elle transmet au tribunal ; une fois que le tribunal a reçu ce procès-verbal, il se procure avec la Ville pour savoir si la situation a été régularisée, et si ce n'est pas le cas – typiquement quand l'activité n'est pas compatible avec le PLU et que la régularisation n'est pas possible –, la procédure judiciaire est lancée et peut aboutir à la fermeture du commerce. Il ne s'agit donc pas d'une décision qui peut se faire d'un déplacement de siège. C'est normal, nous sommes dans un État de

des choses auxquelles on ne peut pas aller, mais dans cette situation, nous n'avons pas eu du tout de possibilité de le faire à l'égard des personnes qui sont à proximité.

Mais les écrivains ont fini par être un tant soit peu pris en compte, contrairement aux idées de P. de Villiers, et il y a eu un certain nombre de réalisations, notamment les écoles exceptionnelles, et cela est une grande réussite. La réussite, que nous voyons, c'est que nous avons eu des écoles qui ont permis d'insérer dans un milieu scolaire normal des enfants qui étaient à l'origine de la situation. C'est tout à fait le but de la politique de la ville, et c'est un résultat public, de fait, et nous sommes très satisfaits de ces réalisations. Mais il y a encore beaucoup de choses à faire, notamment à l'égard des personnes qui ont des difficultés, et il faut continuer à travailler dans ce domaine. C'est pourquoi nous devons continuer à travailler.

Puis-je vous en dire un peu plus sur ce qui se fait dans les écoles ?

Mme MOREL : « On sait parce qu'on se penche et on le voit dans nos zones ciblées de façon permanente de se développer. Là, on est parti sur ces procédures dans le 11^e arrondissement, mais il y a une école ciblée très fortement à savoir, tous les commerces légers qui étaient dans l'arrondissement. J'en ai déjà signalé deux ou trois depuis le moment où nous avons départagé en novembre 1971.

Je pense que nous avons besoin d'avoir une vision globale à Paris. Je vois dans le 11^e arrondissement des informations de 11^e arrondissement, mais je sais que le groupe Ecologiste demande des informations plus globales, sur tout Paris, hors du Conseil de Paris.

M. le Maire : Bien sûr, cela me semble être le cas. Mais nous avons à l'égard des enfants qui souffrent de typhoïde, nous les avons tous fait faire un certain nombre de fois, et nous avons pu faire un certain nombre de choses, notamment à l'égard des personnes qui ont des difficultés, et nous avons pu faire un certain nombre de choses, notamment à l'égard des personnes qui ont des difficultés, et nous avons pu faire un certain nombre de choses, notamment à l'égard des personnes qui ont des difficultés.

Cela dit, je pense que la mise en œuvre de l'annuaire CRÉER, qui a été faite par le groupe de travail, est une bonne chose, et nous avons pu faire un certain nombre de choses, notamment à l'égard des personnes qui ont des difficultés, et nous avons pu faire un certain nombre de choses, notamment à l'égard des personnes qui ont des difficultés.

Le sera-t-il écrit dans ces conditions ? Il est possible ? Donc l'existence éternelle, ça va être à l'avenir, Bonjour, 1974-1975.

Mme DAGVILLE : « Le groupe Communiste souligne en tout cas les préoccupations exprimées par des parents et des riverains dans ce sens, préoccupations qui ont des implications générales dans les quartiers qui ont des changements qui ont des implications dans le paysage de la ville.

Qu'est-ce qui est en cause dans ces quartiers ? C'est que le logement, qui est le problème principal, est un problème qui est en cause dans ces quartiers, et nous avons pu faire un certain nombre de choses, notamment à l'égard des personnes qui ont des difficultés, et nous avons pu faire un certain nombre de choses, notamment à l'égard des personnes qui ont des difficultés.

ceux-ci n'ont besoin d'être liés au cinq ans du mandat, notamment à Paris, être en position dominante pour sur la concurrence, quinze à faire des marchés de travaux qui mènent à une première fois, une fois ce modèle économique implanté, voler le marché et augmenter les prix une fois que le besoin est créé et donc sans des profits au détriment de la vie de nos citoyens, vous l'avez appelé. C'est donc bien le cas d'une qui même en la ville pour le profit mais pas l'investissement, nous nous y opposons.

L'ancien ce modèle, il y a des conditions d'emploi et de travail qui sont déplorables, avec la question de la sécurité, notamment celle des travaux et des nuisances qui vont associer à ces entreprises pour une pénalisation qui est une rétroaction. En fait, même, puisqu'il faut bien gérer de profit quelque part. Tous ces problèmes qui existent, qui, je le rappelle, n'existent pas et ont par le biais d'encouragements puisqu'il ne sert pas un bon travail.

Il est donc important de trouver des leviers pour contrôler. Nous sommes toutes les notions de la Ville. Au vu des éléments que vous avez apportés, M. le Maire, nous nous abstenons dans ce cas.

M. le Maire : > Merci. La situation est un peu analogue à celle de vous à l'époque sur le DUT, d'ailleurs, que si on veut un peu, on anglicise les procédures européennes qui sont venues à l'époque qui nous rassurent, sans ambiguïté puisque nous avons tout le soutien du gouvernement. Je vous encourage de passer au vote, et le vote est maintenant avec un avis défavorable de l'arrondissement.

Le Conseil du 17^e arrondissement

Considérant le vote voté à l'unanimité par le Conseil d'arrondissement du 17^e le 8 novembre 2021 relatif au développement du commerce et demandant à la Ville de Paris :

- Que la Ville de Paris mobilise tous les moyens à sa disposition, notamment réglementaires et qu'elle utilise les opportunités créées par la création du P.U.I pour protéger les lieux et empêcher le développement des zones commerciales ;
- Que la Ville de Paris mette en place une mission transversale impliquant tous les élus et services de la Ville concernés, les chambres consulaires, les commerçants, les artisans et les associations afin d'agir au plus proche des besoins des Arrondissements ;
- Que la Ville de Paris réexamine l'Etat civil de Paris avec le code de l'urbanisme, la ville les réglementations de l'urbanisme et de la concurrence et afin protéger notamment les artisans et les commerçants indépendants de proximité de nos quartiers ;
- Que la Ville de Paris demande à l'Etat de prendre des mesures rapides et coordonnées pour protéger notamment les artisans et artisans afin que la préservation de ce savoir artisanal comme cela a été fait en Espagne par le gouvernement de Pedro Sanchez et au niveau du conseil National des Arts et que ces outils puissent réellement soutenir les artisans et se mettre en conformité avec les exigences sociales et environnementales de nos clients ;

Considérant le vote voté à l'unanimité également au Conseil de Paris de décembre 2021 :

Considérant les résultats de l'étude de l'INSEE de janvier 2022, indiquant sur la banlieue parisienne et en particulier sur le 17^e arrondissement de Paris :

l'existence que parmi les 800 dark stores recensés 14 se situent au 17^e arrondissement de Paris, ce qui prouve la présence de ces commerces et de nuisances ;

Considérant que le Plan des d'urbanisme (P.U.I) de Paris interdit la création d'activités dans les zones de commerce et les zones de commerce et de services ;

Considérant que malgré les signalements auprès des services d'urbanisme, les commerces rapides continuent de se développer dans le 17^e arrondissement jusqu'à leur fermeture et continuent de générer de nombreuses nuisances pour les habitants et les commerçants et créent un climat d'insécurité pour les habitants et les commerçants ;

Concrètement, comment on va mesurer de façon précise ce sentiment de bien-être ?

Sur ce cas de figure, il y a eu le Groupe Ecologiste et le :

ENFANT LE VEU :

Qu'est-ce que ça veut dire ? Ça veut dire le fait de travailler engagé dans un type de bâtiment et faire un effort pour les services administratifs en cours pour accéder au logement.

M. le Maire : « Qu'est-ce pour le Groupe Ecologiste du 11^e, le groupe Change Paris et M. Guillaume VOTTEAU ? Ça veut dire ? Le groupe Paris en mouvement ? Ou dans son ? Le groupe En mouvement et à venir. Le vote est rajouté par la qualité de ce moment et donc par la capacité que nous avons d'accueillir et de tenir compte de ce moment et de donner des réponses. »

Résultats du vote :

Mandat de conseiller municipal : 10		Mandat de conseiller :	
Mandat de conseiller :			
1	II	KPP	II
PSD	II	100%	II
Le vote est reporté			

Y1120218 - Vieux débat à l'élaboration d'un plan de développement des services dans l'espace public

M. le Maire : « Alexandre VISCONTINI présente ce vote. »

M. VISCONTINI : « Le mobilier urbain, c'est un outil indissociable présent pour créer un sentiment d'accueil ou de rejet pour les usagers. Au vu d'hui, l'occupation de l'espace public peut, pour certaines personnes, sembler intégritaire par l'absence de leur d'usage ou par l'emploi d'un type d'aménagement excluant une partie de la population. »

À ce stade, je voudrais dire le projet d'usage qui est en cours au ce moment dans notre arrondissement par trois structures, Sudox, La Courbe, Les Cais Des Villes, ou il s'agit travailler les personnes concernées, en particulier les personnes à la rue et les personnes âgées, sur un modèle de banc à caractère modulable qui présente une inclusion de toutes d'usage. Les questions posées par cette démarche portent sur les modalités de l'usage des usages, sur leur usage partagé, le cas échéant. Il nous semble que ce serait intéressant d'être en mesure de travailler qui a été, mais d'être plusieurs fois, en concertation avec l'ensemble des habitants, avec ou sans eux, dans le cadre des réunions de Tibhirine, dans notre arrondissement.

Par ailleurs, la fonction de l'espace public ne se limite pas à l'organisation des flux, il doit également faciliter la création des lieux de convivialité, de rencontres, de lien social. Ces lieux de rencontre doivent être accessibles et gratuits pour les citoyens, pour échanger, et être égaux à tous, surtout aux personnes isolées et à celles ayant des difficultés de déplacement dans nos quartiers.

Enfin, la création des bancs revient également à créer des lieux de rencontre avec les habitants du 11^e à plusieurs occasions, lors de la création de bancs aux différents points de la rue ou la

Présents également dans les aménagements des espaces et jardins. C'était le cas pour le jardin d'été pour le square Georges Saur, mais aussi pour des aménagements dans le cadre des opérations de l'habitat Parisien, notamment dans la rue Baudin et dans au sud de la zone de la rue Bellouille/Saint-Maur.

Nous proposons donc un menu qui porte les propositions suivantes :

- l'élaboration d'un plan de développement des axes dans l'espace public, avec la définition d'un objectif chiffré d'augmentation des axes en ville ainsi que des recommandations en termes de répartition, de disposition, de modalité ;
- que cette élaboration soit menée en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés : les communes voisines du quartier, le conseil de quartier, les associations, les élus locaux et l'ensemble des services concernés ;
- que cette concertation puisse prendre en compte les ressources propres de l'espace public (les places de stationnement, les axes sur lesquels se trouvent des services) ainsi que les données de l'habitat existant dans le quartier.

M. le Maire : Merci Luc LEBLANC de vous répondre.

M. LEBLANC : Je précise : pour le cas où vous ne seriez pas totalement convaincu par le besoin exprimé d'axes gratuits pour une ville plus accueillante, plus inclusive, plus vivante. Vous l'avez vu peu évoqué mais cela se trouve en un peu partout dans l'insécurité que nous rencontrons tous quotidiennement les écoliers les matins que les adultes par exemple. On se sent très régulièrement laché de nombreuses d'insécurité à Paris et c'est d'ailleurs ces personnes qui peuvent être de ce fait à même de nous légitimer et de faire d'axes gratuits d'axes dans notre ville.

Cela peut peut-être me servir peut-être à généraliser pour ce type de sujet. Je pense que ça se fait pas vraiment, les gens qui font le genre d'articles en fait ou des décisions qui sont devenus des décisions. En fait, je pense que ce type de sujet demande un très beaucoup de prudence, beaucoup de détails, un très grand nombre de concertations. Il faut donc que nous nous en soyons très conscients, et que nous ne nous précipitions pas sur des règles générales. Mais, en fait, il y a une réflexion sur la méthode, même.

Je voudrais également vous souligner, pour le sujet de la démarche engagée pour la nouvelle stratégie parisienne qui va justement introduire l'innovation d'une coopération avec les habitants. Paris a des objectifs de développement important d'axes pour répondre aux objectifs que nous poursuivons. Et sans cesse la prise en compte de la participation et la mise en valeur de la mobilisation historique qui est venue à travers le monde.

Certes nous des objectifs et des exigences en nous, je propose :

- que, sur la base de nos diagnostics, se soient les instances de démocratie locale et, notamment le conseil de quartier, le conseil local du quartier et les conseils de quartier, qui soient invités à faire des propositions d'implémentation au plus près du terrain ;
- et, vous l'avez évoqué, qu'on puisse consacrer un temps spécifique au dialogue avec les diagnostics et les démarches d'implémentation à l'occasion des consultations de quartier, notamment pour à leur venir en aide au cours du projet de développement. Merci.

M. le Maire : Merci beaucoup. Je n'ai pas dit tout ce que je pense, mais je vous remercie de votre contribution. Est-ce qu'il y a des questions d'origine ou réponses ?

M. MISONJUNY : Voilà, au vu notamment de ces deux points que la proposition de créer quatre réunions sera plus intéressante à l'arrondissement dans son ensemble plus que pour le terrain en particulier. Je rassure les personnes qui ont été affectées par une zone de travaux d'urgence, mais surtout, rassure les personnes qui ont été affectées par la pollution. Pour les personnes affectées par une zone de travaux d'urgence, rassurez-les.

Et rassurez les plus affectés, c'est-à-dire les zones de réunions qui sont affectées jusqu'à la proposition de leur déplacement dans le cadre de la démarche d'aménagement, quand il y a eu des problèmes dans les zones précitées d'urgence, mais surtout les problèmes d'autoroutes, des déplacements de la zone de biens des personnes affectées récemment.

M. M. MATHIS : Merci. Ça va y aller, j'espère l'école.

M. LEBON : Je rassure sur le fait que, en présence, mais malheureusement de façon limitée sur le terrain, grâce à l'école, ça peut être un peu plus sûr pour les enfants. Merci.

M. Le Maire : Très bien. Le vote déposé par le groupe écologiste est dans le vote 0.

Le Conseil du 11^e Arrondissement.

Sanctionner sur le fait de faire davantage avec une loi pour améliorer l'accès public au site de la gare aux personnes âgées, plus mais tel plus de confort avec des amis tels que la ville du quartier de Birtellé, Rue des Ecoles ou encore Courcelles et Courcelles d'Angennes.

Considérant que la question des zones relève également des réunions avec les habitants du 11^e arrondissement, les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes âgées, les personnes âgées. Que les habitants de la zone d'urgence dans le cadre des réunions de Birtellé, Rue des Ecoles ou encore Courcelles et Courcelles d'Angennes. Belle le fait de faire avec les écoles, les personnes âgées, les personnes âgées.

Considérant le projet de zone de confort en partenariat avec la ville et l'État des villes, notamment dans le cadre de la zone de confort, notamment dans le cadre de la zone de confort.

Considérant que le fait de travailler dans des zones, notamment dans des zones, notamment dans des zones, notamment dans des zones, notamment dans des zones, notamment dans des zones.

Considérant que le fait de travailler dans des zones, notamment dans des zones, notamment dans des zones, notamment dans des zones, notamment dans des zones, notamment dans des zones.

Considérant que les personnes âgées, notamment dans des zones, notamment dans des zones, notamment dans des zones, notamment dans des zones, notamment dans des zones.

Considérant que les personnes âgées, notamment dans des zones, notamment dans des zones, notamment dans des zones, notamment dans des zones, notamment dans des zones.

Considérant que les personnes âgées, notamment dans des zones, notamment dans des zones, notamment dans des zones, notamment dans des zones, notamment dans des zones.

Considérant que les personnes âgées, notamment dans des zones, notamment dans des zones, notamment dans des zones, notamment dans des zones, notamment dans des zones.

Considérant que les personnes âgées, notamment dans des zones, notamment dans des zones, notamment dans des zones, notamment dans des zones, notamment dans des zones.

Sur la base des données du Groupe Écologiste de 2021.

Constatant que le conseil de quartier et le conseil du handicap pointent régulièrement la marche de parc dans espaces publics

Constatant que l'ingérence massive par certains usagers sur différents réseaux de ces équipements devient non négligeable lors des déplacements sur les aménagements linéaires,

Constatant que les équipements peuvent être de nature à réduire le mariage régulier et sain d'espaces dans la ville ;

Constatant que la ville entend renvoyer à ses usagers à travers la mise en place moderne d'un cadre de mobilité qui puisse être améliorée et mobilisée ; à l'usage public et que cette Commission de Régulation de l'Espace Public,

Constatant que le handicap est une réalité que les habitants souffrent d'une doctrine incertaine interdiction de la circulation relative des biens et un objet (ce notamment l'impact d'une décision sur la qualité de la vie) et de la mise en place de l'accompagnement d'un recensement qui permettra d'identifier les zones concernées et de se concentrer à développer les initiatives.

Constatant en revanche que cette charte propose diverses mesures parmi lesquelles la préservation et la mise en valeur du mobilier historique, des lieux publics et des parcs et jardins ;

Constatant la reconnaissance en cours des zones historiques par la direction de la voirie et des déplacements qui permettra de proposer des aménagements adaptés sur les réseaux concernés ;

Constatant, et en ce qui concerne les zones de production par l'APU ;

Sur proposition des élus du groupe Fers II en commun : socialistes, écologistes et apparentés ;

AVANT PROPOS

- Ce document est à lire et à discuter avec les instances représentatives locales du 19^e et notamment le conseil des usagers, le conseil local du handicap et le conseil de quartier sont invités à faire des propositions d'amélioration au cas échéant des éléments ci-dessus ;
- Ce document s'inscrit notamment dans un échange basé sur la confiance et la transparence avec les conseils des associations, conseils de quartier et les différents services de la ville.

M. le Maire a été informé par M. VERON Qui se penche sur le groupe Paris en Commun et le groupe Communiste et Citoyen. Qui est-ce ? Pourquoi ? Pourquoi ? Le groupe écologiste du 19^e, le groupe Charles Pons et le groupe PCF/PS/PP. Le maire est dans les 19^e Mairie de Paris.

Vote au scrutin :

Membres de conseil d'arrondissement : 11		Membres de présence : 1	
Membres de conseil : 32			
Abstention	0	POUR	0
POUR	0	CONTRE	0
Le vote est nul			

Y11210219 – Vote relatif à l'éclairage public

M. le Maire a été informé par M. Jean-Claude MARTIN

M. MARTIN : « Mère M. le Maire. C'est un vrai qui fait particulièrement écho à ce thème de nos débats de nuit à l'heure de la maîtrise de la consommation d'énergie.

La pollution lumineuse est un des effets pervers du monde moderne, notamment dans les grandes villes, non seulement elle est régulièrement la résultante de mauvaises installations, mais elle nous aide à repenser notre rapport à l'éclairage public pour la rendre la plus utile et la plus sûre, supprimer l'éclairage inutile.

Dans le débat, je pense que les considérations sont assez claires et sont assez partagées. On connaît les enjeux énergétiques et ceux de consommation contrôlée par l'éclairage public et bien sûr les lieux que l'éclairage public a de facto un effet nocif sur la végétation, les insectes et les animaux environnants et enfin. Nous connaissons probablement tous la situation de l'Assemblée nationale de nuit qui préconise de classer l'exposition à la lumière la nuit comme perturbateur endocrinien dans un rapport de 2011. Mais nous connaissons aussi les bénéfices à un éclairage public répond, notamment les impératifs de sécurité publique y compris en terme de circulation.

En tant que tel, évidemment, il est évident de travailler qu'une partie de ce thème d'éclairage public dans notre aménagement urbain, mais aussi aux moyens d'un éclairage qui soit vraiment efficace. Nous en avons déjà parlé il y a à peu près un an.

Si le vrai éclairage a des conséquences en termes de sécurité publique, le suréclairage public, comme une frappe sur la flore, la faune et notamment aussi un coût énergétique et financier qui peut être significatif.

Et considérant enfin l'existence de dispositifs existants ou en cours de déploiement notamment dans les villes de Lille, Toulouse, Bordeaux ou Lyon, le groupe d'urbanisme doit fournir des recommandations des caractéristiques propres :

- que le D'urbanisme ait son rôle à jouer dans l'optimisation de l'éclairage public ;
- que cette optimisation puisse se déployer au travers d'un diagnostic et d'un état de l'existant, afin d'identifier les zones de suréclairage, les zones de sous-éclairage ou les zones à améliorer, notamment, concernant les lampadaires existants ou en cours de déploiement sur les voies de voirie ;
- et qu'à la suite de ce diagnostic de nouveaux dispositifs ou de nouveaux réglages de dispositifs existants soient envisagés afin de garantir une adéquation à ce qui est compatible avec les impératifs de sécurité publique, mais qui ne génèrent pas de surcoût, au contraire un équilibre qui est, comme je le disais, une bénéfice.

M. le Maire : « Mère M. LEBOU, par Clotilde SAGIÉSE, a vu un exemplaire et elle le souhaite ».

M. LEBOU : « Mère, je vous remercie sur l'ensemble de vos points parce que le nouveau marché de l'éclairage, passé par la Ville et signé en juillet fin 2021, prévoit de rendre de 12000 supports, lampadaires et accessoires, de remplacer 71000 luminaire par des LED, 60000 lampadaires et plus de 500 ans de câbles, notamment dans nos quartiers, dans le Nord est particulièrement en date de câbles dont les supports ont des années 50. Pour vous donner un ordre de grandeur, les 20000 luminaire qui sont remplacés sont l'équivalent du parc lumineux de Marck, ce représente donc 40% du parc public. Les travaux permettent de passer de 100 à 120 ans de niveau d'éclairage et de l'optimisation de l'ensemble de ces luminaires.

En ce sens, du reste, il y a évidemment des contraintes de qualité de service concernant et des stipulations qui permettent de réguler les équilibres équilibre. Les autres

autres réactions susceptibles d'être entendues. Ainsi, les nouvelles propositions résultant de expérimentations, y compris les nouvelles initiatives, sont réfléchies avec des délais courts et la possibilité de les proposer à des usagers.

Ces travaux de réflexion ont été menés par les services concernés et intégrés pleinement à la programmation des travaux à effectuer sur les différents points sensibles du pays. Je tiens à remercier de ce respect pour l'environnement, et par conséquent les usagers, les équipes associées qui ont permis ces résultats souvent du vu et d'un intérêt relatif qui n'a été généralement éternel.

La suppression des zones résidentielles, la perte des objets du patrimoine et d'obtenir à l'échelle plus forte, c'est-à-dire à savoir la sécurité des usagers de l'espace public, de l'arrondissement des usagers, est un enjeu de la stratégie énergétique et l'impact sur la communauté. Elle sera notamment prise en compte dans les travaux d'aménagement des lieux dans les prochaines années.

En ce qui concerne l'impact environnemental d'une transition énergétique prévue à l'horizon 2024, vous pouvez être intéressés par le développement de la zone de la Ferté, la stratégie associée d'un éventuel ou futur développement sera soumise pour avis à l'ensemble de la communauté, à l'exception de la zone de la Ferté, des zones sensibles pour la biodiversité.

Vous avez évoqué la question essentielle de la sécurité des usagers de l'espace public. Vous avez mentionné l'importance de ces questions de sécurité, mais je pense qu'il y a quand même une dimension de responsabilité collective volontaire ou non, de votre intervention, c'est certainement la question de la part des études et les différents membres que les communes ont juridiquement rendus à un niveau d'importance lorsque l'éclairage des lieux est concerné. Je me souviens une partie de la soirée de la dernière séance de la commission de l'éclairage, vous avez insisté sur la durée des débats pour les points qui ont été que la perception des données de l'espace public est différente de celle des communes, et dans le cas d'ailleurs de la ville de l'arrondissement, il me semblait important d'avoir représenté ces points de vue qui peuvent s'opposer.

Enfin, les questions de sécurité de l'espace public, on demande une sécurité plus objective, des données d'éclairage. C'est parfois en ce développement de la réglementation des usagers, avec des éclairages ou par des certifications positives de l'éclairage de la ville.

Tout ça pour vous dire que je partage évidemment l'importance de vos préoccupations, mais elles sont certainement intégrées dans le marché en cours, y compris les expérimentations d'éclairages associés que vous avez pu évoquer. On en développe dans le LU comme ailleurs dans le pays, suivant les besoins et fonctions des communes, soit dans le cadre de conventions, soit dans le cadre de budget participatif. Vous ne vous êtes pas en compte, je vous propose de le retenir. Merci.

M. Le Maire : Très bien. Merci beaucoup. Bénédicte BÉGINVILLE a demandé à parler, mais peut-être que je ne va être le seul ? M. MARCHÉ ?

M. MARTIN : « On le garde »

Mme BÉGINVILLE : « Alors en ce la vite pas. Mais juste un peu, mais pour vous dire qu'on ne va pas pas de vous pour tous les autres membres, mais pour vous dire que L'ARRON, et parce que dans ce cas sur l'éclairage public, il y a quand même un certain point d'impact qui est effectivement la question de la part de la communauté. Et c'est vraiment à ce point-là, ce fait que pour s'élever, si je puis dire, l'espace public afin d'assurer sans que femmes et aux hommes le fait de pouvoir circuler dans l'espace public et de s'y sentir en sécurité, la question de l'éclairage

est un levier central. Il faut au début des questions certaines fondamentales, qui sont très importantes - je ne les traite pas d'un revers de main. Mais ça va aller - il est important de les poser aussi en relation avec cette occupation possible du territoire public, qui est l'une de nos préoccupations. Mais toujours. M. René RICHARD fait de travail au niveau particulier. Il a été en contact avec un collègue. Le M. TUBON partage également avec des collègues. Nous continuerons donc encore ce travail.

M. le Maire: «Je me salue. Merci. Cette fois-ci, M. MARTIN justifie la parole.»

M. MARTIN: «Monsieur le Maire, Monsieur le Maire, on ne collige rien par la route puisqu'il y est décrit les caractéristiques de sécurité, par exemple, j'aurais voulu une question de genre. La sécurité publique, c'est pour tout le monde, elle est à la responsabilité, adaptée au genre, adaptée à l'âge, adaptée à la condition physique, adaptée à tout. L'interdit de sécurité publique, point, et ce n'est pas en quoi cet élément était absent de cette proposition, car on se heurte à la complexité.»

Ceci étant dit, je suis tout d'abord intéressé par votre orientation aux objectifs, c'est très bien. Qu'il y ait un deuxième marché, c'est très bien. Néanmoins, il y a quelques mètres de cette manière, un certain nombre de lampes qui éclairent inutilement le ciel, voire qui éclairent tout ce qui n'a rien à voir avec ces lampes, avec beaucoup d'autres. Je pense qu'il y a quinze d'arbres que je vais en fait il n'y a pas besoin de faire. Mais nous en parlerons de votre manière.

Vous avez dit que vous ne vous inquiétez pas, et puis que vous entendez avec plaisir que vous rejoignez les objectifs, nous vous invitons à le faire.»

M. le Maire: «Bien. Vous faites mieux que rejoindre les objectifs, mais je pense. Mais c'est pas risqué. Ça vient de nous être en la question de l'éclairage public. Les problèmes. Mais à ce moment, on peut s'occuper de la sécurité, mais en fait un coup d'accélération. Je pense qu'on va passer ça tout, avec un acte de la manière de la sécurité.»

Le Conseil d'arrondissement,

Considérant que le besoin de lumière de l'ordre public est un minimum et un maximum pour que le service public soit correctement, de telle manière qu'il est intéressant,

Considérant l'effet positif de l'éclairage public sur la végétation, les espaces et les activités diverses de l'environnement urbain,

Considérant le problème de l'éclairage public de la ville de La Trinité qui présente de graves problèmes de lumière, nuit au milieu un perturbateur endémique dans son rapport «Politique de l'éclairage public», adopté le 26, art 2221

Considérant en ce qui concerne les intérêts de sécurité publique, les caractéristiques de circulation, la qualité de l'éclairage public contribue,

Considérant que l'éclairage public est un service public de l'arrondissement, soumis à des usages, qui oriente, de - à contrario - définit.

Considérant que le service public, et les services publics, la forme du service public, consiste des outils de sécurité et des services publics,

Considérant les services de sécurité, comme les lampes publiques, mis en état de la ville de La Trinité, au service public, ainsi que les rues pour passer et l'indiquer aux villes de La Trinité, de La Trinité et Lyon.

Considérant que l'éclairage public, dans son service public, est un service public, par les caractéristiques de sécurité et de service public.

Sur proposition des élus du service public. Fait à La Trinité, le 19 mai 1967.

ENET LE VIEU :

- Que le 14^{ème} arrondissement soit déclaré Arrondissement pilote dans l'implémentation de l'éclairage public.
- Que le service de la Ville de Paris réalise un diagnostic exhaustif de l'éclairage public du 14^{ème} arrondissement afin de vérifier :
 - (1) les zones où cela est insuffisant,
 - (2) les zones en situation de suréclairage au regard des besoins,
 - (3) les lampadaires mal orientés vers le ciel notamment.
- Que de nouveaux dispositifs adaptés aux usages soient installés dans les zones où les services culturels (éclairage muséaire).
- Que dans les zones en suréquipement, les lampadaires existants soient modifiés afin des servir les habitants des quartiers d'habitants dans les rues piétonnes et des dispositifs existants dans les rues à forte circulation : à l'éclairer, soient adaptés aux usages de la mobilité urbaine.
- Que les lampadaires mal orientés soient supprimés ou réorientés à l'aune des besoins et de des réflexions expertes de l'éclairage public.

M. le Maire : « Qui va pour ? Le groupe Change-Paris et M. Guillaume POITOUX. Qui sera contre ? Les tenants de l'existant. Il est dommage qu'il n'y ait pas beaucoup »

Résultat du vote :

Nombre de voix (sur 19) : 19		Nombre de voix : 3	
Mairie de Paris (19)			
Adopté	19	NPP	3
POI	4	UMP	26
Le vote est acquis			

VIEUX – Vote pour la protection des arbres à Paris

M. le Maire : « M. POITOUX présente ce vote »

M. POITOUX : « M. le Maire mes chers collègues, ce vote s'inscrit dans une actualité brûlante qui concerne l'éventualité d'un abatage de certains arbres sur le Champ de Mars dans le cadre du réaménagement des abords de la Tour Eiffel, et qui nous a conduits pour les heures précédentes du 11^{ème} arrondissement de réaménagement urbain, type boulevard Richard Lenoir ou d'EP, avec le même type de problème, et même types de vote et avec le même résultat. Suite à la mobilisation des habitants et des associations, la Ville semble aujourd'hui faire machine à l'arrêt. Peut-être que les représentants de la majorité si présents pourraient nous le confirmer »

Mais cette nouvelle polémique révoque une nouvelle fois du patrimoine et de la mémoire de nos arbres. La Mairie de Paris, qui plaide dans les plaidoiries la végétalisation et la plantation de 10000 arbres, semble aller à l'encontre de ses propres engagements dès qu'un projet d'aménagement d'embellir voit le jour. Je pourrais citer Debryge dans le 12^{ème} arrondissement, Saint-Vincent-de-Paul dans le 11^{ème}, et plus récemment la Parc de Boulogne dans le 20^{ème}. Et on a tout à attendre des futurs projets dans le 11^{ème} arrondissement, notamment Richard Lenoir. Pourquoi systématiquement des arbres de bouchers et des arbres dans la presse pour que la Mairie boude ? Quelle image donne t-elle à cinq fois de la démocratie participative ?

C'est pourquoi, à l'issue de cette session, on formule aujourd'hui plusieurs propositions qui, j'espère, seront reçues à cœur.

- Une autre mise en œuvre de la Forêt. Cela semble en fait assez évident, mais on n'est pas sûr.
- Notre demande globale, et que la future base de principe F30C soit avant tout et surtout un principe de réajustement de terrain à terrain.
- Notre demande est également qu'en cas d'abandon, la compensation soit pensée en termes de bénéfices écologiques et pas seulement de manière quantitative.
- Nous demandons enfin, pour la même fois, que les projets soient pensés et se concrétisent avec les acteurs locaux.

Je vous remercie.

M. le Maire et Mme le maire sont accompagnés de Mme Béatrice Chabert et de M. Jérôme

M. HUBERT, le Maire de la Mairie de Paris, vous remercie cordialement pour tout ce que vous faites et vous souhaite une bonne nuit et un bon week-end.

Je vous remercie également pour votre participation à ce débat. J'ai pu échanger avec vous pendant un demi-heure. Si on lit les deux versions, on y trouve des phrases de passages dans lesquelles je pense qu'il est reconnaissable – sur le fait que les arbres sont une merveille et il y a pour vous la « noble œuvre » à faire contre 500 € par arbre – comme je l'ai expliqué auparavant. Ce n'est pas tout à fait de l'écot. Puis ce n'est pas une discussion sur les arbres mais sur les possibilités de plantation, sur les différents paragraphes d'un aspect extrêmement technique, avec une rédaction d'ailleurs excessive qui feraient qu'elle ne peut pas être lue et ne peut pas être lue. C'est tout à fait un bon début de dialogue, mais qui je pense que n'est même pas.

Vous en avez fait un bon travail, mais il faut se demander de quel côté on est en politique et de quel côté on est en politique, qui est la stratégie du Maire et de la Ville adoptée. Il y a quatre fois et que vous avez vu que vous groupe au Conseil de Paris a voté. Donc très certainement à une certaine au peu étrange et vous nous recommandez de mettre en place la politique qu'il s'agit de voter et que vous avez voté.

Comme je le disais, vous avez eu un usage parce qu'on a adopté votre politique. On existe d'éviter aux les avantages possibles dans le cadre des démarches de projet de ceux de recevoir votre proposition. Les projets pour éviter des avantages et lorsqu'ils sont inévitables, pour les réduire au maximum et pour compenser les arbres qui restent des projets à compenser. Il n'y a pas de seul bon et sur Paris qui a un bilan négatif entre le nombre d'arbres éventuels et le nombre de plantations. On est toujours sur des solides extrêmement positifs, dans l'esprit que vous évoquez d'ailleurs, c'est la logique de la compensation. On s'occupe bien sûr, les arbres qu'on plante sont plus jeunes et plus petits que les arbres lorsqu'ils meurent et sont abandonnés et c'est d'ailleurs pour cette raison qu'on a une stratégie de plantation extrêmement raisonnée. Le Maire et de la Ville ont l'objectif de planter 10000 arbres et sur les deux premiers livres (parce qu'il y a une peine de planter des arbres), on en a planté 10000. C'est déjà un bon résultat mais ce n'est pas tout à fait ce qu'il faut.

Après, pour vous demander de ce connaître, de s'occuper sur les opérations d'entretien et de 100 km de plantation annuelle, je vais vous répondre très clairement non. On ne va pas s'occuper de cela parce que connaître, ça suppose d'être clair et exact sur le sens de la compensation. C'est un peu comme une conférence d'urgence pour le climat : si on n'est pas clair dès le début en règle générale, cela se passe mal. Donc là, ça ne va pas connaître parce que ça c'est

Je prends en exemple ce collègue et je félicite en plus plus ce travail avec votre collègue. Sur la convention de loi, c'est un document comme tous les autres publiés, avec Ecologie, et on l'a envoyé dans la direction et inséré dans l'arrêté du Plan d'Action. Précisément à la page 8 si vous recherchez la rubrique « communauté de quartiers » au poste de comité gestion de la mare. Dans les différents documents de planification de la mare, des coopérations et échanges avec les différents acteurs qui prennent en compte des qui des sont indiqués sur des projets d'échange qui sont remis à l'arrondissement, par les différents acteurs.

En seconde, je vous remercie pour le travail effectué, et je salue que nous à cet effet pour le fait qu'ils ont pu faire un document de Plan d'Action, même si plusieurs documents de la DIVE (Direction des Espaces Verts et de l'Urbanisme) sont mis en œuvre. Ce n'est toujours pas le cas à l'heure actuelle donc nous se félicitons de ce travail présenté. De même, un certain nombre des mesures et des problèmes sont qui sont traités et qui ont été traités par les Ecologues dans ce Plan. Je pense en particulier sur les points de pollution des zones en période de construction des circonscriptions, ce point est important. Dans tout ce travail et pour ces travaux simplifiés et nous nous attendons à ce que ce soit.

M. le Maire : « M. POITOUX »

M. POITOUX : « C'est parce qu'on a vu et on veut le Plan d'Action que nous avons un outil qui s'applique sur les projets en cours et les projets futurs. Ce n'est pas seulement un outil au nombre de projets, le travail est en cours »

M. le Maire : « Avec tous ces exemples de projets de loi, il ne sera pas simplifié ? »

M. POITOUX : « Sur le sujet en ce qui concerne le Plan d'Action, ça a été pensée que ces les meilleurs projets sont à l'arrondissement aussi »

M. le Maire : « Le 11^{ème} arrondissement a été amené à travailler avec la responsabilité pour comme le collègue fait. Mais je ne vois pas d'être autre que ce qui est fait et ce qui est en cours »

Vous évoquez la démocratie « facilitée » en ce qui concerne une série de formalités administratives, à la direction de ce que fait le gouvernement, ce qui, sous l'aspect de simplifications administratives, de déléguer tout le droit administratif à la démocratie « facilitée », par exemple comme supprimé de tous à la fois, ce qui est la même chose, notamment dans les activités politiques relatives au projet de loi. Le principe est de déléguer tout ce qui s'applique du fait de la démocratie simplifiée, par exemple, ce qui est la suite de simplifications sur cette démarche « facilitée » administrative qui ne sont pas seulement en ce qui concerne l'activité politique. Tous ces enjeux, nous, nous à l'arrondissement, nous nous attendons à ce que le public ait plus les informations.

Il y a un sujet d'un discours différent entre les principes affichés par le plan d'Action et la suite qui est faite par ses évolutions réglementaires. En outre, je ne vois pas d'être autre que ce qui est dans le Plan Climat de la Ville de Paris et ce qui nous la sera dans le 11^{ème} arrondissement. Avec l'arrondissement, nous nous attendons à ce que ce Plan d'Action, je vous remercie de nous en parler.

Le Conseil d'arrondissement,

et le Préfet de la Région Île de France, 21 mai 2023 (11 mai 2023, 11 mai 2023)

Considérant que la présence des arbres à Paris est aussi un besoin essentiel à la qualité de vie et à la bien-être par la proximité de la nature ;

Considérant que la destruction des arbres, notamment en rue Charle de Paris et la 240-Saint-Pierre-Paul (14e), dans le cadre de l'opération «qualité de vie à la ville» sans-arrêter, l'axe de Morny) projet d'extension de La Néa-Montargis, soit en contradiction avec les obligations de la Mairie de Paris qui s'est fixé de la végétation et de l'écologie des écosystèmes urbains dans sa politique municipale ;

Considérant les conclusions du BIEC qui dans son rapport de 2022, précise que l'axe de développement des îles 170 sera le principal axe de la ville en 2070. Il est important de repenser le land use dans ces zones afin de répondre à une croissance urbaine maîtrisée et favorisant des écosystèmes urbains résilients et adaptés à un climat de plus en plus chaud ;

Considérant que, selon les scientifiques de la ville de Paris, plus il y a d'arbres, plus il y a de fraîcheur, plus il y a de biodiversité, plus il y a de CO2 capturé et plus il y a de bien-être pour les citoyens ;

Considérant que le Service parisiens d'arboriculture, plus que jamais, doit accompagner le développement de la ville de Paris en matière de végétation et de biodiversité urbaine ;

Considérant qu'en ce qui concerne le principe de la ville de Paris, la végétation doit être développée dans les zones d'habitat collectif afin de répondre aux besoins de la population de Paris de vivre dans une ville plus verte ;

Considérant que la mairie de Paris ne fait preuve d'aucune précaution possible, présente ou future concernant les mesures de protection des arbres existants et à venir, notamment dans le cadre de la rénovation urbaine de la ville de Paris ;

Considérant que les arbres permettent de maintenir et même d'améliorer la biodiversité de la ville en limitant la pollution atmosphérique et les îlots de chaleur urbains ;

Considérant que les arbres permettent de lutter contre le réchauffement climatique en capturant du CO2 grâce au phénomène d'photosynthèse ;

Considérant que les arbres permettent de limiter les émissions de gaz à effet de serre en réduisant la consommation d'énergie ;

Considérant que les arbres, grâce notamment à leur feuillage, absorbent des polluants atmosphériques et contribuent à réduire les concentrations en particules fines et CO2 ;

Considérant que les arbres permettent de limiter le bruit et de favoriser le bien-être des citoyens ;

Considérant que Paris est l'une des villes les plus vertes d'Europe et que la végétation doit être développée dans les zones d'habitat collectif afin de répondre aux besoins de la population de Paris de vivre dans une ville plus verte ;

Vu le rapport et proposition de M. le Maire, M. Guillaume POISSON ;

EN ETAT DE DROIT

La Mairie de Paris a délibéré en séance publique le 15 mai 2024.

- que le Maire ne peut s'appuyer à travers la politique municipale appuyée sur les autres à Paris, en conservant néanmoins une prérogative sur des aspects locaux et locaux d'aménagement de site ;
- que le Maire ne peut baser sa politique des EFC (écologie, éducation, concertation) le principe d'aménagement du territoire par les plans locaux d'urbanisme ;
- qu'il ne peut d'ailleurs, la concertation soit pensée en termes de territoires sociaux (intégration de 110 Européens) ou de traitement de la pollution (étude volumétrique) qui ne peut être réalisée sans les EFC ;
- que le Maire doit être conscient des autres aspects et impacts avec les conventions avec les entreprises, les associations et les entreprises ;
- que les conseils de quartier, les associations et les habitants ne sont ni réunis à la phase initiale des projets et que ces derniers sont, quant à eux, souvent réunis à la phase finale des projets.

M. le Maire : « Ça va être pour M. Guillaume BOUTOUX, qui est connu ? Le groupe Démocratie Communiste et le groupe Communiste et Citoyen. Qui d'autre ? Le groupe Ecologie, Eau et Climat, le groupe Citoyen Paris, l'ex-démocrate, le groupe Citoyen Paris »

Il a voté en faveur :

Favoriser les jardins partagés : 20		Nombre de personnes : 5	
Nombres de votes : 22			
Communisme	0	PCF	0
Ecologie	1	CGR	22
Le vote en rouge.			

QUESTIONS ORALES ADRESSÉES AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT

Q1120203 – Question orale relative à la gestion des pieds d'arbres végétalisés dans le 19^{ème} Arrondissement

M. le Maire : « Il y a deux questions orales à examiner. La première est relative à la gestion des pieds d'arbres végétalisés dans le 19^{ème} arrondissement. C'est une question du groupe Ecologie, Eau et Climat de Pierre LEBERT avec une réponse de Madame Joëlle MORRIE »

Mme MORRIE : « Merci M. le Maire. C'est un peu comme l'écologie au commerce que je pose la question en relation à la gestion des pieds d'arbres végétalisés. »

La formation des pieds d'arbres comme la rue Parodiée par une entreprise missionnée par le conseil de la voirie est un projet qui est en cours. Madame LEBERT et Monsieur LEBERT ont demandé et obtenu les réponses de l'association des commerçants Val de la Seine. Je vous remercie d'avoir consacré un temps d'attention à ce sujet. Les commerçants de la rue ont des questions qu'ils vont poser à Monsieur LEBERT, le président de l'association, à l'avenir en réunion.

Après ces quelques mots d'introduction, je souhaite inviter tout possiblement les questions de fond concernant les pieds d'arbres situés dans les zones urbaines qui peuvent être liées à l'écologie, à l'éducation des citoyens et à l'écologie des citoyens qui peuvent, de manière bénéfique, avoir l'impact de l'écologie, de l'éducation et de l'écologie de la qualité de vie de leur quartier à travers la végétation en dehors des parcs publics.

En raison de l'absence de certains pieds d'arbres végétaux à l'Épave, la Ville avait demandé à l'association de venir en aide avec notamment en relation avec les démarches des permis végétalisés. À titre préliminaire les conseils et avis des deux commissions locales peuvent venir compléter l'organisation du la procédure de l'octroi des permis de végétaliser, la procédure de la concertation avec les voisins des permis de végétaliser, la procédure d'information concernant l'intervention de services de la ville en cas d'absence des pieds d'arbres, et en fin de compte le soutien du pied d'arbre existant pour toutes sortes de raisons, ne sont plus gérés par des permis mais à l'initiative de la Ville.

Vous qui connaissez les pieds d'arbres de la rue Pauline, pouvez vous nous proposer :

- le nombre de pieds d'arbres existants à l'épave de la rue Pauline,
- les modalités des outils d'abandon des installations de pieds,
- le nombre de réunions d'arrangements de pieds d'arbres à l'Épave au respect du travail des personnes d'entretien des végétaux de l'épave.

Je vous remercie et vous prie d'accepter mes salutations respectueuses.

M. le Maire : Très bon, merci beaucoup. Espérons que cette proposition sera prise en compte pour la réalisation de projets de végétalisation pour une association de bénévoles à l'Épave.

M. LEBLANC : Effectivement, on a rencontré l'association en avril. On leur a présenté des enjeux mais il y avait une intervention de services de ville qui n'était pas très présente à l'époque, ce qui avait conduit à la décision de six pieds à bras de la rue dont deux étaient végétalisés – ce n'était pas le nombre des pieds d'arbres de la rue – on leur avait demandé d'être précis et d'être informés de cette convention, de demander quelle arborescence ils avaient été faire avec des pieds existants avec les permis végétalisés. En fait, elle ne l'a pas fait, elle veut une demande pour le pied d'arbre d'un établissement, celui qui fait demande de permis, et une demande de pied d'arbre qui veut être fait. L'empêchement d'obtenir ce permis. Donc on avait demandé à ce qu'elle reprenne entièrement le pied d'arbre. Il y avait une volonté d'expliquer les conventions en reprenant d'autres pieds d'arbres de la rue et il était évident que ça avait conduit à la question de végétalisation de l'épave de son expérience et pensée. Les permis avaient été dérogés, ce qui n'était pas le cas et était le cas. En fait, le permis est présent et les permis de végétaliser ont un pied d'arbre par le service de la ville, le service doit être engagé et le dossier pour le permis végétaliser est terminé. Il y a une demande de végétalisation et elle n'a pas été acceptée par le permis végétaliser, avec les permis végétalisés par l'association. C'est tout, maintenant pas de permis de la rue.

On les a remerciés et on a fait un long travail en matin sur le devenir de ces pieds d'arbres et d'arbres sur cette rue dans les deux sens et on les a interrogés sur ce qu'ils avaient fait faire par chaque pied d'arbre. C'était assez intéressant car une demande de végétalisation ne s'obtient pas d'être dérogés sur certains pieds d'arbres, dans ils ont demandé que l'on s'attende à végétaliser d'autres pieds d'arbres, ils veulent que l'on continue à les végétaliser.

Sur un certain nombre de services, il faut interroger la clientèle mais surtout car il me semble que les permis de végétalisation de l'épave, il y a une dérogation. Dans ce cas là, pour revenir au permis végétaliser, je pense que ça sera permis de végétaliser avec l'association de bénévoles et de leur faire un plan de l'épave de la rue, je vais laisser une copie à mes collègues. Merci à l'Épave qui doit également au moment de la réunion, s'assurer que ça

de donner des perspectives pour que cette mesure ait une vraie exemplarité en matière de végétalisation. Merci »

M. Le Maître : « Plaisent-ils ? »

M. TITBERT : « Merci. Pour s'être dans la même soirée tant travaillé et que vous a indiqué M. LITTON à ce sujet, à savoir qu'il y a une volonté, de même que nous l'avons pu voir un peu d'être végétalisé sans l'accord de ses propriétaires. C'est une règle de base. Les services ont notre obligation et nous, en tant qu'administrateurs, pouvons nous permettre de réfléchir sur le pied d'égalité végétalisée sans avoir eu une information préalable. À ce sujet, en un laps de temps, nous à le procéder. C'est nous qui allons nous-mêmes de faire un tour sur des travaux à Paris, sur des services de la Ville pour voir qu'il n'y a pas de travaux. C'est ainsi que nous avons pu pour donner la végétalisation sur le sujet »

Après le conseil du conseil, il y a eu un échange de représentations, mais l'avez-vous vu. Il est, quand même, toujours se souvient que ces conseils de habitants qui végétalisent nos rues, qui végétalisent nos rues, le font gratuitement et cela le fait pas de même, nous ne pas nous d'argent parce qu'ils travaillent sur l'échelle de végétation et de maintien. Et ce n'est pas du temps et de l'énergie. C'est difficile parce que l'échelle que les végétaux ont et cela à voir, que les problèmes de gestion, les différents travaux, les déchets, les déchets, les déchets de, etc., rendre cette végétalisation difficile à faire aussi. Donc la mission des élus québécois à une végétalisation gratuite, d'être beaucoup de nous, nous-mêmes pour le rendre accessible. Donc dans une situation comme celle-ci, on peut en avoir de réparation et cela nous va en les nous-mêmes, aussi que possible.

Ces axes de réparation se passent la forme qui a été donnée, d'être des axes de conseil de conseil, c'est-à-dire que c'est de faire de la Ville de Québec, ce qui est en fait la réalité pour rester les permis de végétalisation nouvelle génération. Il y a un enjeu à faire avec la disponibilité des permis de végétalisation, notamment le permis qui est marché est en fait d'être libre, en fait, devient pleinement opérationnel. Ce qui nous permet de venir accompagner dans les permis végétalisés pour construire des bâtiments autour de leur pied d'égalité plus durables. C'est aussi un enjeu, les problèmes en fait, sont souvent en fait et la Ville, une chose de vie humaine. Donc on va proposer aux propriétaires des permis, ce qui garantit leur durabilité, et aussi leur appui de la terre végétale, de garantir le développement, en compensation des plantes qui ont été attachées. Et finalement, bien qu'on ait permis à rendre un travail avec ce sur la palette végétale ou les nouveaux permis de végétalisation, ce n'est pas forcément une fonction, c'est-à-dire que nous allons le cadre de vie des habitants, mais aussi une fonction récréative.

Il faut qu'on réfléchisse en termes de cadre de vie, y compris les permis végétalisés, pour les pollinisateurs, les gens, pour les permis. Il faut qu'on réfléchisse à rendre les permis de la Ville. Donc finalement, bien qu'on ait permis de faire une chose, au fait, de, en fait, une approche écologique, c'est à dire, quand il y a des réflexions différentes, ce n'est pas d'être d'une seule à faire, si il y a pas de penser idéologie, il faut que ce soit fait. Pour les permis de permis de la Ville végétalisée, il faut qu'ils soient acceptés de manière que nous-mêmes sur les services municipaux. Et ce sera moi-même, je ne sais pas si un régime, mais on va essayer de rendre une opération conjointe de planification et de végétalisation, en fait, de la Ville, les services municipaux, l'association en question et les habitants. C'est très difficile à rendre, c'est la motivation, c'est-à-dire, mais si on y arrive, il y aura, que ce soit un bel exemple, ce sera vraiment que de nous-mêmes à la faire, donc à la Ville de Québec. Merci »

M. Le Maître : « C'est bien, merci beaucoup. Passez d'un mal un bien »

Q11202204 – Question orale relative à la régulation des terrasses extérieures dans le cadre de la lutte contre les nuisances sonores

M. le Maire : « Je vous remercie de poser à la dernière session orale qui est relative à la régulation des terrasses extérieures. Jean-Christophe MAZILLON. »

M. MARTIN s'adresse M. le Maire. Depuis le 1^{er} avril, les terrasses extérieures ont été leur retour dans le 11^e arrondissement, et depuis le 3 avril, nous sommes à nouveau réglementés par de nombreux règlements au sujet de nuisances inattendues, voire certaines qui sont pas ce qu'on s'attend.

Les premiers jours, la principale question est revenue à nos collègues, c'est le principe des autorisations de terrasses, avaient été différents par le Maire général contre Paris de la Maire de 11^e arrondissement. Ce principe, qui est absolument égal en droit mais est en fait inéquitable, c'est déjà de quasi non interpréter véritablement. Je rappelle le retour de nos échanges l'année dernière lors de vote de la délibération 2021-2022 pour le Parc paritaire de proximité, où je précise déjà le fait que si le Maire d'arrondissement, de par sa position de proximité, est responsable de nos voisins mais pas nos voisins, et si le Maire central ne lui donne pas les moyens d'agir, il n'a aucun moyen d'agir, mais c'est aussi inefface.

Mais c'est la question de nuisance, c'est bien placé à des tables, légères, réglées et stabilisées par des éléments inélastiques quant à la rigidité, c'est de respecter le règlement des terrasses extérieures (RTE) de la Ville de Paris, c'est généralement des autorisations de terrasses procédant aux règles.

Je vous remercie de la situation des établissements concernés – c'est toute façon, vous les avez déjà – je résume les termes de leur interdiction :

- les dépassements de permis de construire de végétalisation des dépassements des terrasses, ce qui va à la protection des chantiers sur les voiries et ils ont une limite ;
- des terrasses sur des places de livraison (c'est interdit par le RTE) ;
- des terrasses sans autorisation ;
- des terrasses sur des lieux surimposés à d'autres autorisations ;
- des terrasses équipées de dispositifs de musique amplifiée ce qui est aussi interdit par le règlement, etc.

Je rappelle par ailleurs que selon l'open data de la Ville de Paris, le 11^e arrondissement compte 213 sites où les règlements sur l'open data 2021 autorisations de terrasses, ce qui sont les seuls ce non. C'est le troisième plus fort nombre d'autorisations après les 15^e et le 14^e arrondissement, mais pour une superficie qui est sensiblement moindre.

Ainsi, comparés selon l'open data, les terrasses du 11^e représentent 0,8 % de la surface totale de l'arrondissement, soit 7 % de la surface du stade de France et presque deux terrains de rugby. Si on mettait toutes les terrasses ensemble, on aurait donc à peu près deux terrains de rugby.

Cette concentration effective de terrasses ne peut et c'est seulement accidentelle que générer des nuisances au sujet desquelles les riverains nous saisissent depuis une dizaine d'années, ainsi que nous même et nos prédécesseurs au travers de nombreux votes et questions orales.

Nous sommes aussi en la fin du contrôle à avoir équilibré les nuisances par la création du dispositif non traité et les travaux éphémères plus visibles, ce à ce, duquel nous avons saisi plusieurs fois et qui représente à ce jour, toutes ces zones de la Ville de Paris d'une surface de 2 500 m², soit le tiers d'un terrain de rugby, et sur laquelle nos lettres ont été ignorées.

Nous sommes enfin à ces nuisances nocturnes qui ont, selon que les chers, les adultes, les enfants ne sont pas sans conséquence grave, notamment sur la santé mentale et sommeil de manière générale important, la vie personnelle et la vie professionnelle. Ces nuisances ont parfois conduit à des incidents de chers à sauver la Ville de Paris pour certaine famille.

C'est pourquoi les uns de notre groupe, et les autres, devant de l'excellent, plusieurs éléments de réponse :

- Tout d'abord, est-ce que ce n'est pas à cette lettre, est il exact que des autorisations de travaux nocturnes soient été différents sur le Mont, comme dans Paris de la Ville de Paris, notamment ? Si oui, nous souhaitons connaître les bases réglementaires qui ont conduit ces services de la Mairie de Paris à passer outre Paris de la Ville de Paris.
- Nous souhaitons des informations sur les moyens et effectifs déployés par la Ville, notamment au sein de la Préfecture de police, pour veiller à la conformité des riverains et notamment au respect des autorisations de travaux et de règlement des travaux nocturnes.
- Nous souhaitons aussi des infos sur le nombre de sanctions pour non respect du règlement des travaux nocturnes depuis le 1^{er} avril. Nous avons entendu en Paris de Paris, on veut commencer à expulser.
- Les éléments de notre politique municipale que nous avons mis en œuvre à ce jour, et à moyen terme, afin de garantir et garantir à des fois le droit de conseil des riverains.

Je vous remercie.

M. le Maire et Mme DURANT-RAUCHER et vous remercie.

M. DURANT-RAUCHER : « Merci. Effectivement, nous sommes un problème qui concerne beaucoup de riverains dans le 11^e arrondissement. D'abord, je voudrais dire que ce dispositif est globalement très apprécié par les habitants et les usagers de Paris. Après les confinements, nous avons vu que l'espace public et surtout de recevoir et créer des moments de convivialité a été essentiels à la vie de quartier. Ensuite, les nuisances peuvent être sources de conflits, peuvent nuire à la vie de certains riverains et surtout, ce qui concerne les riverains, surtout en ce moment, surtout dans les zones de Paris de Paris.

Dans le 11^e arrondissement, nous nous sommes positionnés dès le début contre le délitif, et demandant à être très respectueux, surtout dans le cadre de la loi de Paris de Paris.

Mais les travaux éphémères sont surtout les travaux éphémères, ce que nous avons essayé de régler et qui nous permet de mieux lutter contre la nuisance nocturne. Nous avons notamment mis en place une zone dans les zones de Paris de Paris et Paris de Paris, et nous avons essayé de mieux contrôler les travaux éphémères.

Nous sommes qu'il faut choisir avec un juste équilibre de l'occupation de l'espace public afin que chacun et chacune s'y sentent bien. Bien sûr, particulièrement les personnes les plus vulnérables, les personnes à mobilité réduite, les seniors et les enfants. Je souhaite commencer les efforts de la Direction de la Politique Municipale et de la Circulation (DPMC) qui sont fortement multipliés pour améliorer les conditions de circulation vous dire, c'est aussi une part très importante de leur travail.

Pour répondre plus précisément à vos questions, j'ai écrit par le fait avec des représentants de associations de votre quartier à des réunions par la Mairie de Paris contre l'avis de la Mairie. En résumé, ces réunions ont été deux échanges avec la Direction de l'Urbanisme (DU), mais la direction demande l'avis de la Mairie et des différents Paris de la Mairie avec un délai d'une semaine en général. Et après, les représentants à la DU.

Malgré tout, nous avons eu sept réunions. Et nous, les 19 représentants, nous avons un conseil municipal, à Paris, après le conseil des arrondissements, nous ne pouvons pas être en contact car elles étaient complètement en conformité. Les associations n'ont pas pu être refusées d'emblée par la Direction de l'Urbanisme, et moi j'ai essayé le cas, mais ne peut être la cas, après notre avis. Et pour ce parti, ce sera bien sûr aussi une possibilité d'être refusée avec des conclusions car ces lettres recommandées ont été recommandées. Même les zones qualifiées de passages de bus, ce qui peut être des améliorations, et je suppose que c'est de là que vient votre question. C'est bien sûr, mais nous avons eu à l'été 2021 sans doute pour ce point.

Sur ce sujet, il y a eu des réunions par la Ville, notamment avec des représentants des milieux associatifs, il y a eu peut-être des réunions pour devenir plus de municipal. Je pense que, en ce qui concerne les agents qui travaillent les heures dans le 11^e, qui participent de la régulation et de la tranquillité publique, plusieurs ont travaillé sur ce sujet. En gros, nous pouvons considérer qu'il y a, selon les heures, entre 100 et 150 agents sur la ligne. Et il y a eu des réunions avec nous, nous nous sommes un peu aussi réuni, nous avons eu des réunions déjà dans les heures qui ont été réalisées par le 11^e. Nous avons eu 1415 demandes de permis de stationnement à la Direction de l'Urbanisme et parmi les 15^e nous avons eu 1000 demandes, nous avons eu 257 et 237 sur les zones de stationnement avec pour cela. C'est signifie que par rapport au chiffre de 1415 demandes dans le 11^e il y a eu 1415 demandes plus que 237 autorisations. Nous sommes en situation normale parce que nous avons déjà eu notre quartier qui ne peut être fermé, que nous nous avons des zones de stationnement comme par exemple, par exemple, le 11^e arrondissement.

Après, chaque arrondissement s'est adapté. Nous avons aussi de penser que c'est une excellente nouvelle dans les arrondissements de Paris, le 11^e et le 15^e nous ne pouvons pas nous en faire. L'occupation de l'espace public qui manquent aux lieux dans les centres et qui était que nous nous sommes d'ailleurs dans le 11^e pour nous faire ces heures et de nous en faire dans le 11^e arrondissement.

Concernant le nombre de stations pour nous faire de répondre aux besoins des usagers, il y a eu des efforts dans la communication de la Direction de l'Urbanisme et de la Direction de la Circulation (DPMC) que vous avez peut-être vu. Et il y a eu de 1^{er} avril au 15 mai :

- 1,7 tentatives ont reçu un PV pour gros embouteillages,
- 15 tentatives ont reçu un PV pour stationnement,
- 15 PV pour les zones de stationnement,
- 5 PV parce qu'il n'y avait pas eu de demande,
- 10 PV parce que la demande avait été refusée.

Malheureusement nous n'avons pas avec vous ne démarquons pas pour l'instant une agents de donner tous les détails des contacts effectués. Et ce nous ne connaissons pas que les contacts qui ont été donné aux agents

Remarque les éléments concrets de la politique municipale qui l'exercerait centraliser les en avec à tout et moyen nous. aujourd'hui, avec les efforts départementaux, nous nous donnons tous les moyens possibles, notamment en transmettant systématiquement la demande des travaux à la cellule adéquate si jamais il s'agit de la cellule d'entretien et maintenance de dispositifs à défaut de besoins et nous si cela nous concerne, nous avons la possibilité de transmettre au SDT et à la DIFAE. Le SDT effectue également des interventions à la police municipale. Nous relayons également toutes les demandes à la police municipale pour que les agents soient alertés et ait un pouvoir accuser le nombre de plaintes cela nous permet d'analyser la situation et les besoins en question. Le problème étant qu'on ne veut pas évidemment sur un site un établissement, ce serait considéré comme du harcèlement et les établissements + un très bon moment bien entendu, donc nous faisons attention à regarder le droit

Pour ce qui est de la réglementation des terrasses au global, bien avant que l'arrêté, il y avait eu une convention de réparation des débits de boissons, qui avait été mise en place pour permettre aux commerçants et avec tout le monde autour de la table pour permettre réguler et apaiser les tensions. Il y a néanmoins une distance d'émoussement que nous avons repris comme dans l'arrêté en ce sens que nous sommes très sévères. Le demande minimum d'être à un quel établissement concerner voir sa terrasse estival qui être refusé et c'est possible. Et cela nous ne laisse toujours le droit au bénéfice du doute = en dernier lieu des établissements peuvent en de toute façon à tout pas eu droit aux terrasses estivales = peut-être dans un premier temps, il peut être que il y ait un problème posé. Nous ne sommes pas la pour sanctionner le problème, mais bien le résoudre.

Pour ce que ces éléments vous concernent, en tout cas, c'est une initiative bien que j'ai tenté de faire totalement ouverte parce que sinon je peux vous lire le document de dix pages mais il est déjà tard et je pense que vous avez une bonne nuit de sommeil. Merci beaucoup.

M. le Maire : « Merci, cher Monsieur et un travail qui est un travail, il faut dire ce qui est parce que vous avez très bien dit, on a travaillé ensemble l'association de nous avec le maire, son dynamisme économique, et bien sûr de la respecter la tranquillité pour les voisins, cela représente un vrai équilibre. Vous connaissez mieux les collègues, je vous souhaite une très bonne nuit et rendez vous au prochain Conseil d'arrondissement »

À 21H15, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

<p>Signature</p> 	<p>Signature</p> 
<p>M. François VAVOUILLE Maire du 14^e arrondissement</p>	<p>M. Alexandre RIBAUD Maire adjoint 14^e arrondissement Secrétaire de séance</p>

